

Dossiers d'études

5 | 5

Avril
2004



DEA : Prix de la CNAF 2003

Laetitia Hauret

Analyse économique de la dimension
géographique de la pauvreté

Application à la région Lorraine

Université Nancy II

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1- LES FONDEMENTS THEORIQUES EXPLIQUANT LA DISCRIMINATION RESIDENTIELLE PAR LE REVENU	8
CHAPITRE I. LE REVENU, FACTEUR EXPLICATIF DE LA LOCALISATION RESIDENTIELLE DES MENAGES.....	8
Section 1. Le jeu du marché du logement conduit à la stratification sociale de l'aire urbaine.....	8
1. Le modèle standard de l'économie urbaine	8
2. Les prolongements du modèle AMM	12
3. Les critiques émises à l'encontre du modèle AMM.....	14
Section 2. Le revenu, par le biais des interactions sociales, conduit à la stratification de l'aire urbaine	17
1. L'influence de la fiscalité sur la structuration du territoire	17
2. L'influence des interactions sociales : le <i>flight-from-blight</i>	24
CHAPITRE II. LES CARACTERISTIQUES DU QUARTIER INFLUENCENT LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES	27
Section 1. L'emplacement du quartier au sein de l'aire urbaine joue sur le niveau de vie des ménages	28
1. La distance fait obstacle à l'accès à l'emploi	29
2. Les études empiriques aboutissent à des résultats contrastés sur l'effet de la distance sur le niveau de vie	33
Section 2. Les caractéristiques socio-économiques du lieu de résidence jouent sur le niveau de vie	39
1. Quartier de résidence et accès à l'emploi.....	39
2. Quartier de résidence et construction du capital humain.....	44
3. Les études empiriques donnent des résultats contrastés quant à l'existence d'un effet de quartier	47

**PARTIE 2 - APPROCHE EMPIRIQUE DE LA GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE :
APPLICATION A LA REGION LORRAINE54**

CHAPITRE INTRODUCTIF. COMMENT APPREHENDER LA NOTION DE PAUVRETE ? 54

**Section 1. Trois grandes approches de la pauvreté qui aboutissent à des résultats
différents54**

- 1. La pauvreté d'existence 54
- 2. La pauvreté subjective 55
- 3. La pauvreté monétaire relative..... 55

**Section 2. Tour d'horizon des études menées en France sur le thème de la
géographie de la pauvreté.....59**

- 1. Absence d'un modèle unique de structuration du territoire selon le niveau de vie..... 60
- 2. Les études approfondies portant sur la localisation résidentielle des agents économiques 62

CHAPITRE I. LA PAUVRETE EN LORRAINE.....66

Section 1. Le cadre méthodologique de notre étude67

- 1. Une conception monétaire relative de la pauvreté, complétée par une approche institutionnelle
..... 67
- 2. La population couverte par notre étude 70
- 3. Les sources de données utilisées pour appréhender la géographie de la pauvreté 72

Section 2. Une approche descriptive de la pauvreté en Lorraine.....74

- 1. Une population pauvre qui semble se répartir de façon uniforme entre les départements
lorrains..... 75
- 2. La population pauvre fortement implantée au cœur des villes 77
- 3. La population pauvre se concentre dans certains quartiers des agglomérations..... 81

CHAPITRE II. LA GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE EN LORRAINE84

**Section 1. Les communes ou Iris lorraines se distinguent les unes des autres par le
niveau de vie de leurs habitants84**

- 1. Le territoire lorrain structuré par trois grandes oppositions 84
- 2. Six grands groupes de communes ou d'Iris coexistent sur le territoire lorrain 90

Section 2. Une modélisation du taux de pauvreté des communes ou Iris lorraines.97

- 1. L'attractivité des communes lorraines influe négativement sur le taux de pauvreté 99
- 2. Les infrastructures d'aide à la recherche d'emploi et les crèches n'influencent pas le taux de
pauvreté des communes lorraines 101
- 3. L'accessibilité aux zones d'emplois réduit le taux de pauvreté des communes de l'aire urbaine
de Nancy 101
- 4. La composition socio-économique du lieu de vie influence le taux de pauvreté local..... 104

CONCLUSION106

BIBLIOGRAPHIE.....108

Avant-propos

En abordant le thème de la dimension géographique de la pauvreté, le mémoire de DEA réalisé par Laetitia Hauret (Université de Nancy II) se situe en droite ligne des problématiques de la Caisse nationale des Allocations familiales. Cette dernière versant un grand nombre de prestations sous conditions de ressources (*Allocation de parent isolé*, aides au logement, *Revenu minimum d'insertion...*), elle est intéressée par l'ensemble des travaux permettant de mieux connaître les caractéristiques des personnes les plus modestes et les déterminants de la pauvreté. La branche Famille versant également plus de 13 milliards d'euros d'aides au logement, elle regarde avec la plus grande attention les travaux abordant le lien entre revenu disponible et lieu d'habitation, la ségrégation spatiale, etc.

L'analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté est notamment le fait de travaux américains. Ces derniers ont montré qu'il existe une relation entre le lieu de résidence des ménages et leur niveau de vie. Ainsi, au sein d'une même aire urbaine, des quartiers aisés peuvent côtoyer des quartiers dans lesquels les ménages cumulent les difficultés socio-économiques. Or, cette ségrégation résidentielle suscite de multiples interrogations : en termes d'égalité, de mixité sociale ou de concentration des problèmes sociaux dans les zones les plus défavorisées. Un préalable à une lutte efficace contre ce phénomène d'hétérogénéité spatiale est la compréhension de son origine. En effet, pourquoi assiste-t-on à la concentration de la population pauvre dans certains quartiers et à sa sous-représentation ailleurs ? Est-ce le niveau de vie des individus qui les conduit à habiter un quartier plutôt qu'un autre ? Ou - *a contrario* – sont-ce les caractéristiques du quartier qui déterminent le niveau de vie de ses habitants ?

Pour tenter de répondre à cette question, Laetitia Hauret procède en deux étapes. Dans un premier temps, elle réalise une synthèse très claire des principaux travaux théoriques portant sur ce thème. Depuis la fin des années 50, les économistes se sont emparés de cette question. Un premier courant d'auteurs a mis l'accent sur le niveau de vie des ménages comme explication de leur localisation résidentielle. Les uns ont souligné le rôle joué par le marché du logement comme déterminant de la stratification sociale de l'aire urbaine (modèle AMM et ses extensions). Les autres ont mis l'accent sur les interactions sociales entre groupes de revenu pour rendre compte du lien entre niveau de vie et localisation géographique (modèle de « vote avec les pieds » ou de *flight-from-bligh* évoquant notamment les phénomènes d'attraction et de répulsion entre les différents types de ménages d'une même aire urbaine).

Un second courant d'économistes s'est intéressé à la relation inverse entre lieu d'habitation et revenu. Dans ce cas, les caractéristiques du quartier jouent comme autant de caractéristiques intrinsèques de l'individu contribuant à déterminer son niveau de vie. D'abord, la distance entre le lieu de résidence et les zones d'emploi peut influencer la probabilité qu'a un individu de trouver un emploi et donc peut contribuer à expliquer son revenu (difficulté à disposer d'informations sur les recrutements ayant lieu dans la zone d'emploi lorsque celle-ci est éloignée de la zone de résidence ; coûts de transport dissuasifs, etc.). Ensuite, les caractéristiques socio-économiques des quartiers peuvent également jouer : un quartier stigmatisé du fait de sa composition ethnique, de son taux de chômage... peut constituer un handicap à l'embauche. De même, les relations sociales créées au sein du quartier de résidence peuvent être un facteur important dans l'accès à l'emploi et – toutes choses égales par ailleurs – celles-ci risquent d'être plus favorables dans les quartiers aisés composés de chefs d'entreprises, de cadres supérieurs que dans les quartiers modestes, comprenant davantage de chômeurs ou de personnes peu qualifiées. Enfin, la composition d'un quartier peut influencer le comportement des jeunes et donc leur devenir (selon les

modèles fournis par les parents, les pairs ou par l'environnement général du lieu d'habitation).

A chaque étape de ce travail de synthèse théorique, Laetitia Hauret présente de nombreuses études empiriques – notamment américaines – qui ont cherché à valider chacune des hypothèses proposées.

Dans un second temps, l'auteur a réalisé un travail original de validation empirique sur la Lorraine : il s'agissait de vérifier l'existence d'une stratification spatiale de la région selon le niveau de vie de ses habitants et, le cas échéant, de comprendre les logiques ayant conduit à cette situation. Pour cela, elle a participé à une étude portant sur le thème de la géographie de la pauvreté menée par la direction régionale de l'INSEE Lorraine avec de nombreux partenaires dont les caisses d'Allocations familiales.

Après avoir alerté le lecteur de l'absence de définition unique du concept de pauvreté (monétaire relative, administrative, etc.) et de l'incidence du choix d'une définition sur le nombre et les caractéristiques des personnes pauvres observées, Laetitia Hauret dresse le bilan des études statistiques françaises traitant de la géographie de la pauvreté. Ces études montrent un premier découpage entre l'espace urbain et l'espace rural : c'est au sein des grandes agglomérations que la population pauvre est sur-représentée. Un second découpage, plus fin, révèle que sur le territoire urbain, les ménages pauvres ne se répartissent pas uniformément. Pour autant, le découpage entre le centre-ville (quartiers modestes) et la périphérie (quartiers aisés) observé aux Etats-Unis, ne s'applique pas systématiquement à la situation française qui semble dépendre d'autres facteurs.

Pour avancer dans son analyse, Laetitia Hauret a ensuite mené deux types d'analyses en mobilisant les données des fichiers administratifs des CAF de Lorraine, du fichier du recensement de la population et du fichier de l'inventaire communal. Premièrement, elle a réalisé une analyse descriptive du territoire lorrain selon le niveau de vie des ménages. Celle-ci lui a permis de constater que les communes ou les quartiers lorrains n'étaient pas égaux du point de vue de la répartition de la population pauvre : celle-ci est davantage présente au sein des pôles urbains et dans les communes fortement rurales que dans la périphérie des villes. Deuxièmement, l'auteur a conduit une analyse exploratoire, visant à rendre compte de ces phénomènes de ségrégation spatiale – et notamment de constitution de poches de pauvreté – en mobilisant les explications fournies par la théorie économique. Comme bien souvent dans ce type d'analyse, les phénomènes en présence sont suffisamment complexes pour qu'il soit délicat de leur trouver une explication unique. Ainsi, le travail de l'auteur ne lui permet pas de dire si cette concentration est le fruit d'une discrimination résidentielle ou d'un effet de quartier. Il tend plutôt à montrer que ces deux hypothèses se complètent et que, selon le territoire étudié, elles sont confirmées ou infirmées.

Ce travail empirique est précieux. D'abord, parce la France dispose de très peu d'études de cette nature. Ensuite, parce que Laetitia Hauret a su mobiliser des données provenant de différentes institutions et élaborer ainsi une carte très précieuse de la géographie de la pauvreté en Lorraine. Enfin, parce qu'il montre la difficulté à disposer d'une explication unique pour rendre compte de la ségrégation spatiale et ainsi de la nécessité à poursuivre des recherches de cette nature.

Florence THIBAUT
CNAF – Pôles Analyses

Introduction

« La réalité socio-économique du territoire est très diverse : on parle de quartiers riches, de quartiers pauvres, de quartiers d'affaires, de banlieues résidentielles, de banlieues pauvres, de villes en déclin, d'autres dynamiques, de villes ouvrières, de villes de retraités ». Par cette énumération, TABARD (1993, p. 5) met l'accent sur le fait que les ménages, à l'instar des entreprises, ne se répartissent pas de façon aléatoire sur le territoire. En effet, dans ses travaux, TABARD montre qu'il est pertinent de caractériser les lieux de résidence en fonction, notamment, du niveau de vie de leurs habitants : l'opposition entre quartiers aisés et quartiers pauvres constituerait donc bien une réalité française.

Toutefois, les études réalisées en France sur le thème de la pauvreté ne semblaient pas faire grand cas, jusque récemment, du lien entre niveau de vie et lieu de résidence. En effet, bien que ces études s'attachaient à mettre en exergue les facteurs à risque susceptibles d'engendrer la pauvreté, elles faisaient très peu mention d'une probable relation entre lieu de vie et pauvreté. De plus, lorsque ces études abordaient la problématique de l'espace, elles raisonnaient sur de grandes unités territoriales. Par exemple, certaines études soulignaient le différentiel de niveau de vie entre les ménages d'Ile-De-France et ceux de Province. D'autres études comparaient le taux de pauvreté de différents agglomérations. Mais, ces études ne s'attachaient pas à étudier la pauvreté à un niveau géographique plus fin que celui des agglomérations « comme si, à l'intérieur d'une même agglomération, l'espace n'était pas différencié » (MANSUY et MARPSAT, 1991, p. 33). Or, les études empiriques réalisées sur le territoire américain ont mis depuis longtemps en lumière une hiérarchisation des lieux de résidence, au sein des agglomérations, en fonction du niveau de vie des ménages. Ainsi, pour ne citer que des travaux récents, GLAESER, KAHN et RAPPAPORT (2000) constatent qu'aux Etats-Unis 17,5% des ménages résidant en ville vivent en dessous du seuil de pauvreté alors que ce taux descend à 6,9% pour les ménages domiciliés en banlieue.

En France, ce n'est qu'assez récemment que, avec la montée en puissance des problèmes de banlieues et le développement de la politique de la ville, la thématique autour de l'analyse spatiale de la pauvreté au sein des agglomérations a été abordée. Ainsi, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale¹ a consacré pour la première fois en 2002 dans ses travaux une partie entière sur l'approche géographique de la pauvreté. De plus, plusieurs études réalisées par les différentes directions régionales de l'Insee abordent la pauvreté sous un angle géographique.

Ces études ont révélé qu'en France, tout comme aux Etats-Unis, la population pauvre ne se répartit pas uniformément au sein des agglomérations. En effet, au sein des agglomérations, des quartiers où vivent majoritairement des ménages aisés jouxtent des quartiers où les ménages cumulent des difficultés socio-économiques. Les pouvoirs publics, conscients des problèmes inhérents à la concentration de la population pauvre, tentent, à l'aide de plusieurs instruments, de lutter contre l'existence des poches de pauvreté². A titre d'exemple, on peut citer la politique de zones franches qui cherche à inciter les entreprises à s'implanter dans les quartiers en difficulté afin de permettre, d'une part, aux habitants de ces quartiers d'accéder à l'emploi et, d'autre part, une plus grande mixité sociale au sein de ces zones. On peut encore citer le projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui envisage de résoudre les problèmes sociaux dans certains quartiers en détruisant 200 000 logements d'ici à 2008. Cependant, pour lutter efficacement contre la pauvreté dans les quartiers en difficulté, il est utile de comprendre comment se forment les poches de pauvreté. Pourquoi assiste-t-on à la concentration de la population pauvre dans certains quartiers et à sa sous-représentation au sein d'autres quartiers ? Est-ce que la population pauvre est incitée à se regrouper dans un quartier donné ? Ou, est-ce le quartier lui-même qui entraîne ses habitants dans la spirale de la pauvreté ?

¹ L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale a été créé par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

² L'expression poche de pauvreté décrit ici les zones où se concentre la population pauvre.

Les économistes, depuis la fin des années cinquante, se sont intéressés à ces questions en analysant le lien entre lieu de résidence et niveau de vie des ménages. Les modèles élaborés sur cette thématique ont donné lieu à deux façons différentes de concevoir la relation entre niveau de vie et lieu de résidence.

Ainsi, certains économistes considèrent que le niveau de vie des ménages détermine leur localité de résidence. C'est notamment le cas du modèle développé par ALONSO-MUTH-MILLS (1968) qui soutient l'idée selon laquelle le jeu de l'offre et de la demande sur le marché du logement explique la localisation des ménages aisés et des ménages pauvres dans des lieux différents. Nous pouvons également citer le modèle de vote avec les pieds de TIEBOUT (1956), et ses extensions, selon lequel, le jeu d'attraction et de répulsion entre différentes catégories de ménages structure l'espace résidentiel selon le niveau de vie.

En revanche, selon d'autres économistes ce n'est pas le niveau de vie qui influence le lieu de résidence mais plutôt l'inverse. Ainsi, les auteurs adhérant à cette façon de penser soulignent que les lieux de vie sont en mesure, tout comme les caractéristiques intrinsèques de l'individu, de favoriser ou de réduire les chances qu'un agent a d'atteindre un niveau de revenu donné. Ainsi, selon l'hypothèse du *spatial mismatch* de KAIN (1968), la non-concordance géographique entre lieu de résidence et zones d'emplois joue négativement sur la probabilité qu'un agent accède au marché du travail et, par conséquent, sur ses chances d'atteindre un certain niveau de revenu. A l'inverse, d'autres économistes, tel que PRESTON (1999), soutiennent l'idée selon laquelle la distance aux zones d'emplois importe peu. En effet, ces auteurs accordent toute leur attention aux caractéristiques socio-économiques du quartier, ces dernières influençant, selon eux, plus le revenu des agents que toute considération relative à la distance aux zones d'emplois.

A la lumière de ces enseignements théoriques, que nous exposerons dans la première partie de notre mémoire, nous avons souhaité appréhender la façon dont le territoire de notre région est structuré du point de vue du niveau de vie des ménages. Dans ce but, nous avons participé à l'étude que mène actuellement la Direction Régionale de l'Insee Lorraine sur le thème de la géographie de la pauvreté. Cette étude réalisée en partenariat avec divers organismes, Caisses d'Allocations Familiales, Conseils Généraux, Agences d'Urbanismes, Conseils Municipaux, etc., a pour but d'apporter des éléments de réflexion sur les politiques sociales à entreprendre pour combattre la pauvreté en Lorraine. Par exemple, une approche de la pauvreté par agglomération, en descendant au niveau du quartier, a ainsi été menée afin d'éclairer les acteurs de la politique de la ville sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté. Notre contribution à cette étude a pour objectif de mettre en exergue la façon dont la population pauvre est répartie sur le territoire régional. La population pauvre en Lorraine est-elle répartie de façon uniforme sur le territoire régional ? Ou, à l'inverse, se concentre-t-elle, comme on l'observe aux Etats-Unis et dans d'autres régions françaises, dans certaines zones géographiques ? Et, si on observe une concentration de la population pauvre, selon quelles logiques pouvons-nous l'expliquer ? Afin de répondre à ces questions, nous avons mené deux types d'analyses à partir des données des fichiers administratifs des CAF de Lorraine, du fichier du recensement de la population et du fichier de l'inventaire communal. Tout d'abord, une analyse descriptive dont l'objectif est d'étudier le territoire régional sous l'angle du niveau de vie des ménages a été entreprise. L'approche descriptive nous a permis de constater que les communes ou quartiers lorrains n'étaient pas égaux du point de vue de la répartition de la population pauvre. En effet, certaines zones sont plus sujettes que d'autres à la concentration d'individus souffrant de la pauvreté. Ensuite, nous avons mené une analyse exploratoire, dont l'objectif était de tenter d'expliquer, à la lumière de la théorie économique, les raisons pour lesquelles la population pauvre est sur-représentée dans certaines communes ou quartiers de Lorraine.

Dans la première partie de notre mémoire, nous présenterons donc les différents modèles économiques permettant d'expliquer la structuration du territoire urbain selon le niveau de vie des ménages. Puis, dans la seconde partie, compte tenu des données mises à notre disposition nous avons recherché à tester les hypothèses de ces modèles théoriques dans le cas particulier de la Lorraine et ce, afin de contribuer à une meilleure compréhension des phénomènes socio-économiques qui mènent à ce que les ménages lorrains résident dans des lieux différents selon leur niveau de vie.

PARTIE 1- Les fondements théoriques expliquant la discrimination résidentielle par le revenu

GLAESER, KAHN et RAPPAPORT (2000) constatent qu'aux Etats-Unis, au sein des aires urbaines³, il est possible d'observer une grande hétérogénéité dans la répartition des revenus entre quartiers. En effet, ils mettent en lumière que 17,5% des ménages résidant en centre-ville vivent en dessous du seuil de pauvreté, alors que ce taux passe à 6,9% pour les ménages domiciliés en périphérie. Si aux Etats-Unis l'homogénéité des niveaux de revenus au sein des quartiers est très visible dans le paysage urbain, avec notamment les ghettos comme Harlem, nous pouvons remarquer qu'il existe aussi en France une concentration géographique de la pauvreté au point qu'il est souvent possible de réaliser une typologie des quartiers séparant les quartiers riches des quartiers pauvres. Deux grands courants de pensée s'opposent, dans la littérature économique, pour expliquer une telle stratification de l'espace urbain selon le niveau de revenu. Le premier émet l'idée selon laquelle les caractéristiques intrinsèques des lieux de vie attirent des catégories particulières de ménages (chapitre I). Le second courant confère, quant à lui, aux quartiers un rôle actif dans la détermination du niveau de vie des ménages (chapitre II).

CHAPITRE I. Le revenu, facteur explicatif de la localisation résidentielle des ménages

Dans ce premier chapitre, nous verrons comment le revenu est en mesure d'influencer la décision de localisation résidentielle des ménages, que se soit par le jeu du marché du logement (section 1) ou bien encore par l'influence des interactions sociales (section 2).

Section 1. Le jeu du marché du logement conduit à la stratification sociale de l'aire urbaine

Le modèle standard de l'économie urbaine, appelé modèle ALONSO-MUTH-MILLS (AMM), développé à partir des travaux fondateurs d'ALONSO (1964) et de MUTH (1969)⁴, étudie la localisation des ménages dans le cadre d'un équilibre partiel. Ainsi, il s'intéresse uniquement aux mécanismes du marché du logement, dont **le jeu de l'offre et de la demande conduit à exclure de certains quartiers des catégories d'agents économiques**. En effet, en introduisant la notion de rente d'enchère, le modèle standard de l'économie urbaine met en exergue le fait selon lequel la structuration du territoire en fonction du revenu est liée au jeu du marché du logement. Tout d'abord, nous présenterons le modèle standard de l'économie urbaine, puis ses prolongements, et enfin nous énoncerons les critiques que nous pouvons émettre à son encontre.

1. Le modèle standard de l'économie urbaine

Dans ce paragraphe, nous présenterons la formulation du modèle AMM en mettant en lumière les hypothèses sur lesquelles il repose et la notion de rente d'enchère, puis nous exposerons ses enseignements.

³ L'aire urbaine considère la ville, non-seulement, comme un pôle d'habitat, mais comme un pôle d'emplois dont l'influence s'étend sur de nombreuses communes alentours par le jeu des trajets quotidiens domicile-travail.

⁴ Les travaux d'ALONSO (1964) et de MUTH (1969) sont cités par GLAESER, KAHN et RAPPAPORT (2000).

1.1 La formulation du modèle

Envisageons, tout d'abord, les hypothèses du modèle et la notion de rente.

Les hypothèses

Le modèle AMM, ainsi que les théories qui s'inscrivent dans son prolongement, conçoivent l'aire urbaine selon une **représentation monocentrique**. En effet, l'espace urbain est supposé ne contenir qu'un seul centre, le Central Business District (CBD), regroupant toutes les entreprises ainsi que les administrations et par conséquent toute la demande de travail. La notion de centre est ici importante car **chaque lieu de résidence est entièrement caractérisé par la distance (x) qui le sépare du centre**. De plus, le cadre d'équilibre partiel, dans lequel s'inscrit ce modèle, suppose que ce centre-ville est immobile. Par conséquent, le centre-ville ne change pas de lieu d'implantation en fonction de la localisation résidentielle des ménages. Les agents économiques sont supposés choisir leur lieu de résidence, c'est-à-dire la distance séparant leur logement du centre-ville, en maximisant leur fonction d'utilité sous contrainte budgétaire.

La fonction d'utilité d'un agent est composée de deux arguments :

- la superficie du logement : q ;
- la consommation d'un bien composite, z , dont le prix est égal à l'unité. Le bien z fait donc office de numéraire.

Quant à la contrainte budgétaire, elle incorpore :

- les dépenses en bien composite Z ;
- les dépenses en logement dont le prix est fonction de la superficie, q , et de la distance séparant l'emplacement de résidence au centre-ville. $R(x)$ représente ainsi le prix d'une unité de superficie pour un logement situé à une distance x du centre-ville (CBD) ;
- le coût du trajet journalier domicile-travail, $T(x)$, qui est supposé croître avec la distance au centre-ville : $T'(x) > 0$.

Le programme de maximisation s'écrit alors :

$$\text{Max } U_{z,q}(Z ; Q)$$

$$\text{Sous contrainte : } W = Z + R(x).q + T(x)$$

avec W représentant le revenu de l'agent

Compte tenu de ce programme de maximisation, il est possible de définir la notion de rente d'enchère d'un agent économique.

La notion de rente d'enchère

Le marché du logement étant un marché concurrentiel, les propriétaires attribuent leur bien aux agents économiques qui leur en offrent le meilleur prix. Ainsi, le logement est accordé à l'individu qui réalise la meilleure enchère. Puisque l'enchère émise par un agent est fonction des caractéristiques du logement, et que dans le cadre du modèle AMM celles-ci se limitent à la distance le séparant du centre-ville, le montant de l'enchère varie d'un lieu de résidence à un autre. La notion de **rente d'enchère** peut ainsi se définir comme **le prix maximum d'une unité de sol qu'est prêt à payer un individu habitant à une distance x du centre-ville afin d'atteindre un niveau d'utilité donné v** .

La rente d'enchère s'écrit alors :

$$\psi(v; x) = \underset{z; q}{\text{Max}} \left(\frac{W - Z - T(x)}{q} \right)$$

avec $U(z; q) = v$

De ce fait, il existe pour chaque distance séparant le logement au centre-ville (x) et pour un niveau d'utilité donné (v), une situation optimale décrite par une rente d'enchère ($\psi^*(v; x)$) et une superficie optimale du logement ($q^*(v; x)$). De plus, en dérivant la rente d'enchère par la distance au centre-ville, nous remarquons que le prix maximum qu'un individu est prêt à payer pour obtenir une unité de sol est une fonction décroissante de cette distance :

$$\frac{\partial \psi(v; x)}{\partial x} = -\frac{T'(x)}{q^*(v; x)} < 0$$

Donc, les agents économiques sont disposés à payer une somme plus élevée en centre-ville qu'en périphérie pour occuper un logement donné. En effet, ils tiennent compte, dans leur calcul, du coût de transport (t) qui croît avec la distance au centre-ville. Ainsi, puisque résider en périphérie engendre des coûts de transport plus importants qu'habiter en ville, les individus, afin de compenser ce supplément de coût, proposent des enchères d'un montant plus faible en périphérie qu'en centre-ville. En résumé, à l'équilibre, chaque agent arbitre entre coût de transport et prix du logement pour choisir son lieu de résidence.

En conséquence, à l'équilibre, les agents économiques résident à une distance (x) du centre-ville pour laquelle leur dépense marginale en logement égalise le coût marginal de transport qu'ils supportent.

Une fois la formulation du modèle présentée, énonçons ses enseignements.

1.2 Les enseignements du modèle AMM

Nous nous intéresserons dans un premier temps à la seule influence du revenu sur la localisation résidentielle, avant de nous pencher sur le rôle joué par le coût d'opportunité des trajets domicile-travail.

Le revenu, facteur explicatif de la localisation résidentielle

Une fois introduite la notion de rente d'enchère et après avoir remarqué qu'elle est une fonction décroissante de la distance séparant le logement du centre-ville, nous étudions l'influence du revenu sur le choix de la localisation. L'effet du revenu sur la localisation résidentielle dépend de la manière dont le revenu affecte la pente de la courbe de rente, soit :

$$\frac{\partial^2 \psi(v; x)}{\partial x \partial w} = \frac{\partial \psi_x}{\partial w} = \frac{0 \times q^*(v; x) - \frac{-T'(x) \times \partial q^*(v; x)}{\partial w}}{q^*(v; x)^2}$$

$$\frac{\partial \psi_x}{\partial w} = \frac{T'(x)}{q^*(v; x)^2} \times \frac{\partial q^*(v; x)}{\partial w}$$

Supposons une augmentation du niveau du revenu, le logement étant supposé être un bien normal, la consommation d'unité de logement ($q(v; x)$) va augmenter. Cette augmentation a pour effet

de réduire le rapport $(T'(x)/(q^*(v; x))^2)$ qui représente la pente de la courbe de rente. La courbe de rente devient alors moins pentue. **Ce qui signifie que la rente d'enchère diminue moins avec la distance séparant le domicile du lieu de travail lorsque le revenu augmente.** Appliquons ce résultat, en supposant à présent que l'économie est composée, toutes choses égales par ailleurs, de deux groupes d'agents, tels que le premier groupe dispose d'un revenu supérieur au second : $w_1 > w_2$. La rente d'enchère du premier groupe aura donc une pente plus faible que celle du groupe disposant de ressources plus modestes. Par conséquent, leurs dispositions à payer diminuera moins rapidement avec la distance au centre-ville comparativement au deuxième groupe.

De ce fait, les ménages disposant de hauts revenus émettront une enchère supérieure à celle émise par les ménages à bas revenus afin de se loger en périphérie.

En résumé, si le coût du trajet est identique pour tous les groupes d'agents et si le logement est un bien normal, le jeu de la concurrence sur le marché du logement conduit les propriétaires à attribuer aux ménages aisés les logements situés en périphérie. En effet, les agents défavorisés ont une moindre disposition à payer pour résider en périphérie par rapport aux agents dotés de revenus plus importants. Ceci est lié au fait que **les individus disposant d'un faible niveau de revenu sont plus sensibles au coût du trajet domicile-travail que ceux disposant de revenus plus élevés.** En effet, le coût du trajet représente une plus grande part dans leur budget comparativement aux ménages aisés. L'enchère réalisée par les classes aisées afin d'acquérir un logement en périphérie sera par conséquent supérieure à celle des classes moins favorisées.

Ce modèle permet donc d'expliquer la structuration spatiale de l'aire urbaine en fonction du revenu. D'ailleurs, il illustre parfaitement la situation que BRUECKNER, THISSE et ZENOU (1999) observent aux Etats-Unis, à savoir une classe aisée résidant dans des banlieues résidentielles et une classe plus modeste concentrée au centre-ville. Toutefois, ce modèle est très simple, ce n'est que la première étape dans les travaux de l'économie urbaine, car il omet notamment de prendre en considération le coût d'opportunité du trajet domicile-travail.

La prise en compte du coût d'opportunité du trajet domicile-travail

Le résultat précédent est fortement limité car il attribue au coût du trajet domicile-travail une dimension uniquement monétaire, alors qu'un tel trajet engendre aussi un coût d'opportunité en temps, coût qui est loin d'être négligeable. Ainsi, lorsqu'un agent économique choisit son emplacement résidentiel, il évalue à la fois le coût monétaire et le coût en temps pour se rendre de son logement à son lieu de travail. Lorsque l'on prend en considération le coût total de transport, on observe que **celui-ci n'est plus indépendant du revenu** puisque les ménages aisés pondèrent probablement de façon plus importante que les ménages défavorisés le temps passé dans les transports. En effet, on peut considérer que le coût d'opportunité en temps du trajet correspond au manque à gagner en terme de revenus du travail lié à la durée des voyages. Comme les revenus d'activité des classes favorisées sont supérieurs à ceux des classes modestes, le prix que la classe aisée attribue au temps est également plus élevé.

GOFFETTE-NAGOT, THOMAS et ZENOU (2000) tiennent compte, dans leurs travaux, de ce coût d'opportunité, ce qui les amène à distinguer **l'influence**, sur le choix du lieu de domiciliation, **de deux effets contradictoires**. D'une part, l'agent économique lorsqu'il effectue son choix, est incité à résider en périphérie pour bénéficier de logements spacieux dont l'accès est permis par les faibles prix de la terre. D'autre part, les emplois étant concentrés au centre-ville, l'agent est encouragé à venir vivre au centre afin d'économiser sur le coût monétaire et d'opportunité des trajets journaliers. Son choix sera donc le fruit de la **comparaison entre l'élasticité revenu de la demande de logements et l'élasticité revenu du coût marginal du transport**. Ainsi, si la demande de logements croît plus vite avec le revenu que le coût du trajet domicile-travail, les ménages aisés préféreront résider en périphérie afin de bénéficier d'une surface habitable plus importante. En revanche, si le temps de transport pèse plus que les coûts monétaires dans la composition du coût du trajet et que l'élasticité revenu de la demande de logements est inférieure à l'unité, dans ce cas les ménages aisés préféreront habiter au centre-ville, ce qui reléguera par le truchement du marché du logement les classes défavorisées en périphérie.

GOFFETTE-NAGOT, THOMAS et ZENOU (2000) utilisent ce modèle afin d'explicitier la différence de localisation des ménages, selon leur niveau de revenus, entre Paris et Bruxelles. En effet, à Paris les classes aisées résident au centre-ville alors qu'à Bruxelles on les trouve principalement en périphérie. Selon ces auteurs, les problèmes de congestion de la circulation qui sont plus importants à Paris qu'à Bruxelles expliquent cet état de fait. Les Parisiens aisés soumis à des temps de trajet plus longs qu'à Bruxelles seront plus sensibles que les Bruxellois à la distance les séparant de leur lieu de travail, ils préféreront donc résider au centre-ville. En revanche, les Bruxellois moins enclins à être confrontés aux problèmes de circulation, seront moins sensibles au coût total du trajet et résideront en milieu suburbain afin de bénéficier de logements spacieux.

Si le modèle standard de l'économie urbaine permet de rendre compte de la situation américaine et d'expliquer les différences existantes entre Paris et Bruxelles, il n'en demeure pas moins encore assez simple. C'est pourquoi, après avoir testé empiriquement la pertinence de ce modèle, des extensions y ont été apportées.

2. Les prolongements du modèle AMM

Nous présenterons, dans un premier paragraphe, l'étude empirique de WHEATON qui vise à tester les résultats découlant du modèle AMM. Ensuite, dans un second paragraphe, nous exposerons les extensions apportées au modèle AMM.

2.1 L'étude empirique de WHEATON

Les études empiriques qui ont été réalisées afin de tester les résultats découlant du modèle AMM ont été nombreuses. Certaines corroborent les conclusions émises par ALONSO et MUTH tandis que d'autres ne vont pas dans le même sens. Il ne s'agit pas ici de faire une revue des différentes études menées, mais de présenter les principales objections émises à l'encontre du modèle, objections qui ont abouti par la suite à son extension.

En 1977, WHEATON teste la théorie de MUTH et ALONSO et conclut que même si des revenus plus élevés tendent à générer une localisation suburbaine, **la différence dans l'enchère de la terre est faible et statistiquement insignifiante**. En effet, lorsque WHEATON estime l'élasticité revenu de la demande de logements et l'élasticité revenu du coût marginal du transport, il conclut à des valeurs proches. **La différence entre ces deux élasticités revenu est si faible, qu'elle ne permet pas d'expliquer le choix de localisation résidentielle**. Ainsi, selon WHEATON, la théorie d'ALONSO, MUTH et MILLS contribue peu empiriquement à l'explication de la stratification de l'aire urbaine par les revenus aux Etats-Unis. Une telle conclusion va dans le sens des arguments des économistes suggérant que la suburbanisation des classes moyennes et aisées est plutôt une réponse aux externalités sociales (crime, ...) et aux incitations fiscales (cf. section 2 infra).

A partir des travaux de WHEATON, des extensions ont donc été apportées au modèle AMM.

2.2 Les extensions apportées au modèle AMM

Le modèle AMM est basé sur des hypothèses simples qui ne correspondraient pas à la réalité. En effet, il ne tient compte ni des différents moyens de transport offerts aux agents, ni de la composition démographique des ménages. Ces manquements ont été comblés par les développements ultérieurs de l'économie urbaine.

Différenciation des modes de transport

La critique de WHEATON sur la similitude des deux élasticités revenu peut être levée en différenciant les modes de transport selon les groupes de revenu. Comme le soulignent DESALVO et HUQ (1996), dans le modèle de MUTH, si le taux de salaire affecte bien le coût du trajet à travers la valeur donnée au temps, il ne joue ni sur le choix du mode de transport du consommateur, ni sur le coût monétaire du trajet. En effet, le modèle AMM suppose qu'il existe un seul moyen de transport ou, s'ils sont multiples, ils sont comparables du point de vue des coûts et du temps de trajet. Or, les observations de la vie quotidienne témoignent que les hauts revenus utilisent de façon prédominante la voiture (coût monétaire élevé, durée du trajet faible) et les individus à plus faibles revenus utilisent les transports en commun (coût monétaire faible, durée du trajet élevé) lors des trajets domicile-travail. Ainsi, si les ménages aisés utilisent un mode de transport plus rapide alors que les ménages modestes continuent à utiliser les transports en commun plus lents, le coût d'opportunité du trajet diminue pour les hauts revenus, ce qui les encourage à vivre en périphérie.

D'ailleurs, l'influence du mode de transport permet d'expliquer l'évolution du schéma localisation-revenu au cours du temps. Par exemple, aux Etats-Unis, avant l'introduction des carrioles, les ménages fortunés vivaient plus proches du centre des villes que les ménages modestes. Avec l'introduction du tramway, ce schéma commença à se modifier et il changea radicalement avec la diffusion de l'automobile. Selon les travaux de LEROY et SONSTELIE (1983), cités dans l'article de DESALVO et HUQ (1996), ce changement trouve son explication dans le **cycle de vie des moyens de transport**. Avant l'introduction d'un nouveau moyen de transport, tous les agents économiques, quel que soit leur niveau de revenu, utilisent le même mode de transport. De ce fait, si l'élasticité revenu de la demande de logements est inférieure à l'élasticité revenu du coût marginal de transport, les catégories aisées vivent proches du centre. Avec le lancement d'une nouvelle technologie de transport, plus rapide mais plus coûteuse, l'uniformisation du mode de transport n'existe plus. Si le nouveau mode de transport réduit suffisamment l'élasticité revenu du coût marginal du trajet domicile-travail, les classes aisées qui seront les seules à l'utiliser lors de la phase de lancement du produit se localiseront en périphérie. En revanche, lorsque la nouvelle technologie aura atteint sa phase de maturité, le schéma résidentiel redeviendra celui qui prévalait avant son introduction.

De même, GLAESER, KAHN et RAPPAPORT (2000) soulignent que dans une zone où existe un seul mode de transport, les ménages aisés se localisent dans les centres-villes. En revanche, lorsque plusieurs moyens de locomotion sont utilisés, ils mettent en exergue que l'on passe d'un quartier pauvre à un quartier favorisé lorsque l'usage de la voiture se substitue aux transports publics. Les transports publics étant plus accessibles dans le centre-ville que dans les banlieues, la demande de transports publics émise par les ménages défavorisés explique qu'ils choisissent de vivre dans le centre-ville. Cependant, il faut préciser que la relation de cause à effet entre desserte de transports publics et quartiers pauvres est ambiguë. En effet, est-ce que les classes défavorisées s'établissent au centre en raison des infrastructures de transport ou bien est-ce que les services publics s'adaptent aux besoins de la population ?

Prise en compte de la structure démographique du ménage

Le modèle AMM ne tient pas compte de la structure démographique du ménage ; de ce fait, implicitement tous les ménages semblent avoir une composition identique. Or, toutes choses égales par ailleurs, un ménage composé d'un nombre important de membres est plus susceptible de choisir une résidence en périphérie afin de bénéficier d'une plus grande superficie à moindre coût qu'un ménage regroupant un nombre plus réduit de personnes.

HOCHMAN et OFEK (1977) vont dans ce sens, en soulignant l'existence d'une corrélation positive entre la taille de la famille et la distance séparant le lieu de résidence du centre-ville. Leur modèle peut se comprendre intuitivement de la façon suivante. Selon eux, les ménages réalisent un compromis entre le coût du trajet et le bénéfice lié au logement (grande superficie, ...). Alors que le coût du trajet pèse uniquement sur les membres actifs du ménage, le bénéfice du logement profite à tous les membres (enfant, femme au foyer, ...). En ce sens, plus la taille de la famille est grande, plus les ménages auront tendance à se localiser loin du centre des affaires, le coût du trajet ayant une pondération moindre que le bénéfice lié à un logement plus spacieux.

En 1989, FUJITA développe cette idée en tenant compte du jeu des élasticités revenu de la demande de logements et du coût marginal de transport. Il remarque que l'importance du nombre d'inactifs dans la composition du ménage joue à la fois sur le revenu et sur le coût de transport du ménage. En effet, un ménage composé de nombreux inactifs comparé à un autre où la part des inactifs est plus faible, disposera, toutes choses égales par ailleurs, d'un revenu plus réduit et sera confronté à un coût de transport moindre. Ces deux effets influencent de façon opposée la décision de localisation. Alors que le moindre coût de transport favorise l'éloignement du centre, la baisse du revenu réduit la demande de logements et incite par conséquent le ménage à résider au centre-ville. De ce fait, il est nécessaire de prendre en considération le rapport des élasticités revenu afin de conclure sur la localisation résidentielle des ménages.

Ainsi, si l'élasticité revenu de la demande de logements est supérieure à l'unité, le ménage se rapprochera du centre. En effet, la baisse de la demande de logements induite par la réduction du revenu des ménages est plus forte que la diminution du coût total de transport du ménage. En revanche, si la demande de logements augmente moins vite que le revenu, le ménage sera incité à se localiser en périphérie, l'effet de la baisse du coût de transport l'emportant sur l'influence du revenu.

Les extensions apportées au modèle standard de l'économie urbaine permettent d'introduire une certaine différenciation dans les caractéristiques des agents économiques en tenant compte du mode de transport utilisé ou de la composition du ménage. Toutefois, toutes ces théories se contentent d'attribuer une seule propriété aux logements, à savoir la distance qui les sépare de la zone d'emplois, or l'habitat est un bien multidimensionnel. De plus, ces modèles sont basés sur l'hypothèse, forte, que l'aire urbaine s'organise sous la forme d'un schéma monocentrique, ce qui est critiquable.

3. Les critiques émises à l'encontre du modèle AMM

Nous présenterons deux principales critiques émises à l'encontre du modèle AMM. La première critique souligne le caractère multidimensionnel de l'habitat et la seconde critique remet en cause le schéma monocentrique.

3.1 L'habitat, un bien multidimensionnel

Lorsqu'une personne souhaite louer ou acheter un logement, elle tient compte de différents éléments pour faire son choix et pas seulement de la distance qui la sépare de la zone d'emplois. Dans cet ordre d'idée, la nouvelle théorie du consommateur de LANCASTER met en évidence que le logement ou la terre peut être vu comme un bien multidimensionnel différencié en un ensemble d'attributs variant en quantité et en qualité⁵. Le logement peut ainsi se décomposer en trois dimensions : ses caractéristiques intrinsèques, les aménités et l'accessibilité.

Les caractéristiques intrinsèques du logement

L'agent économique a une fonction de demande de logements qui intègre les caractéristiques de la propriété immobilière. Ainsi, lorsque l'agent choisit un appartement, il tient compte de multiples variables structurelles, quelles soient quantitatives comme l'âge ou la superficie de la résidence ou qualitatives comme le niveau d'équipement (garage, double-vitrage, ...). **Ainsi, le prix du logement ne se limite pas à une fonction décroissante de la distance au centre-ville, mais tient également compte de la qualité de l'habitation.** Un consommateur peut par conséquent attribuer une valeur

⁵ BAUMONT Catherine et LE GALLO Julie, Les nouvelles centralités urbaines, dans Economie géographique, les théories à l'épreuve des faits, BAUMONT C., COMBES P-Ph, DERYCKE P-H et HAYET H., Economica, Paris, 2000, Chapitre 8.

plus importante à un logement situé en périphérie qu'à un logement situé au centre-ville, car ses préférences en matière d'habitat se reflètent dans celui-ci.

Les aménités

La valeur attribuée à un logement dépend également de la qualité de son environnement, c'est-à-dire des aménités présentes dans son environnement immédiat. ZENOU (2002) a pris en compte l'influence des aménités afin d'expliquer la « ségrégation résidentielle ».

Dans deux articles, ZENOU s'applique à expliquer les différences dans la structuration de l'espace urbain selon les revenus entre la France, d'une part, et les Etats-Unis et la Belgique, d'autre part. Partant du modèle AMM, ZENOU conclut que ce modèle ne permet pas d'expliquer clairement le fait que les classes aisées soient concentrées au centre-ville à Paris alors qu'aux Etats-Unis ou en Belgique elles sont regroupées dans les zones suburbaines. Il propose ainsi de compléter ce modèle en intégrant l'influence des aménités sur le choix de la localisation résidentielle.

ZENOU distingue trois types d'aménités :

- les aménités naturelles qui correspondent à la géographie de l'aire urbaine : présence de cours d'eau, de littoral, de colline, de forêt, ...
- les aménités historiques composées des monuments, des parcs, ...
- les aménités modernes qui regroupent les restaurants, les théâtres, les complexes sportifs, ...

Il postule que les ménages aisés donnent une plus grande importance à la présence d'aménités que les groupes disposant d'un revenu plus faible. De ce fait, la valeur marginale des aménités est une fonction croissante du revenu. Toutes choses égales par ailleurs, les classes favorisées souhaiteraient donc s'établir là où les aménités sont les plus importantes. Toutefois, il faut tenir compte du jeu des « forces traditionnelles »⁶ qui, suivant les enseignements du modèle AMM, incite les riches à se domicilier en banlieue. Ainsi, si les aménités sont plus nombreuses en périphérie qu'au centre-ville, les ménages aisés seront doublement encouragés à habiter dans la zone suburbaine. En revanche, si les aménités sont plus importantes en centre-ville, l'effet des « forces traditionnelles » va s'opposer à celui de la présence d'aménités. Deux situations devront alors être envisagées :

- si le différentiel d'aménités entre le centre et la périphérie est faible, dans ce cas les agents fortunés choisiront de résider en banlieue. En effet, le différentiel d'aménités étant faible il ne permet pas de contrebalancer l'effet de l'élasticité revenu de la demande de logements;
- si le différentiel d'aménités dépasse un certain seuil, l'élasticité revenu de la valeur marginale des aménités l'emporte sur l'élasticité revenu de la demande de logements, ce qui conduit à la concentration de la population aisée au sein des centres-villes.

La théorie de ZENOU rend bien compte des différences existantes entre Paris, où les classes favorisées sont concentrées dans le centre-ville et où les aménités y sont très importantes, et Détroit ou Bruxelles où les aménités dans le centre sont faibles en raison de la politique urbaine. Toutefois, cette théorie suppose que les classes défavorisées n'attribuent pas de valeur aux aménités, or la présence, par exemple, de haltes-garderies et de dessertes de transports en commun sont autant d'éléments qui entrent dans le choix de la localisation des ménages modestes, et ce d'autant plus qu'ils leur facilitent la recherche d'un emploi.

L'accessibilité

La valeur attribuée au logement dépend enfin de l'accessibilité aux aménités et à l'emploi. Le modèle AMM tient compte de l'accès à l'emploi, mais il suppose que toutes les entreprises et toutes

⁶ On entend par jeu des « forces traditionnelles » l'influence de l'élasticité revenu de la demande de logements et l'influence de l'élasticité revenu du coût marginal de transport.

les administrations sont regroupées dans un centre unique. Or, l'évolution de l'organisation spatiale des activités, liée à la croissance urbaine, à la multipolarisation des activités économiques et au développement du télé-travail, remet en cause la pertinence du modèle monocentrique. Deux approches viennent s'opposer à cette vision : l'approche multicentrique et l'approche non-monocentrique.

3.2 La remise en cause du schéma monocentrique

Nous présenterons, dans ce paragraphe, deux approches qui remettent en cause la thèse d'un schéma monocentrique, à savoir l'approche multicentrique (1) et l'approche non-monocentrique (2).

Localisation résidentielle et approche multicentrique

Selon l'approche multicentrique, l'espace urbain est composé de plusieurs centres dont la localisation reste exogène. GLAESER, KAHN et RAPPAPORT (2000) constatent que l'existence de plusieurs zones d'emplois modifie la localisation résidentielle des ménages. En effet, ils remarquent, toutes choses égales par ailleurs, que les ménages ne vivront pas au même endroit selon que la ville comporte un ou plusieurs centres d'affaires. En effet, selon ces auteurs, les catégories aisées vivent souvent à proximité du centre-ville, dans les aires urbaines anciennes comportant un centre unique où se concentre l'emploi. Alors que dans les villes nouvelles, caractérisées par une décentralisation de l'emploi et des infrastructures construites plus à l'intention des voitures que des piétons, le revenu augmente de façon monotone avec la distance aux zones d'emplois.

Localisation résidentielle et approche non-monocentrique

L'approche multicentrique a, cependant, l'inconvénient de conserver l'aspect statique du modèle monocentrique. En effet, les bassins d'emplois sont fixes et par conséquent ne changent pas d'implantation géographique avec le temps. Or, dans les faits, on peut observer des évolutions dans la cartographie des zones d'emplois, citons par exemple le développement des zones industrielles en périphérie des villes. Ces évolutions peuvent être générées par des considérations financières (le prix du foncier étant moins coûteux en périphérie qu'au centre), par des considérations pratiques (les entreprises désertant le centre afin d'éviter les problèmes de congestion) ou bien encore par des considérations commerciales (les entreprises souhaitant se rapprocher du lieu de résidence des consommateurs). De ce fait, un modèle de localisation des ménages construit sur la base d'un ou de plusieurs centres d'emplois fixes ne correspond pas à la réalité et est fortement réducteur. C'est pourquoi, l'approche non-monocentrique, initiée entre autres par FUJITA et OGAWA (1982), remet en cause cette idée d'un centre exogène. D'un cadre d'équilibre partiel, nous passons alors à un cadre d'équilibre général, la décision de localisation des entreprises et des ménages se faisant simultanément. PEGUY, GOFFETTE-NAGOT et SCHMITT (2000) présentent les résultats de quelques modèles et concluent que, pour étudier la stratification de l'aire urbaine, il est nécessaire de prendre en considération les interactions entre ménages et entreprises, que les interactions se déroulent sur le marché du travail, sur le marché des biens et services ou sur le marché foncier. « Les facteurs susceptibles de provoquer l'étalement des agglomérations urbaines sont alors plus nombreux que dans les seuls modèles de localisation résidentielle. Aux côtés des coûts de transport des ménages vers leur lieu de travail, des facteurs influençant la demande de logements des ménages et de l'attractivité relative des lieux, doivent être intégrés d'autres facteurs : les coûts de transport des biens finaux entre les firmes et les ménages, le fonctionnement du marché du travail et la concurrence entre les firmes et les ménages sur le marché foncier »⁷.

⁷ PEGUY Pierre-Yves, GOFFETTE-NAGOT Florence et SCHMITT Bertrand, 2000, "L'étalement urbain", dans Economie géographique, les théories à l'épreuve des faits, BAUMONT C., COMBES P-Ph, DERYCKE P-H et HAYET H., Economica, Paris. Page 253.

Pour conclure, le marché du logement joue, comme le stipule le modèle AMM, sur la structuration de l'aire urbaine à travers le mécanisme de l'offre et de la demande. L'homogénéité des revenus au sein des quartiers est donc le fruit des enchères réalisées par les ménages afin de se domicilier dans un logement donné. Toutefois, il est nécessaire de s'interroger sur les éléments qui entrent dans la composition de la fonction d'enchère. En effet, tout se passe, dans le modèle AMM, comme si seule la distance séparant le logement d'un unique centre d'emploi avait de l'importance sur la décision de localisation. Certes, les prolongements de l'économie urbaine ont intégré des considérations démographiques, ainsi que l'influence de l'environnement à travers les aménités. Mais il n'en demeure pas moins que le caractère multidimensionnel de l'habitat, ainsi que la décentralisation des centres d'emplois sont complètement évincés de l'analyse, alors que leur prise en compte permettrait certainement d'atténuer les résultats obtenus. Quoiqu'il en soit, nous comprenons intuitivement que le marché du logement en attribuant des « cotes » plus ou moins fortes à certains quartiers concourt à limiter la mixité sociale au sein de ceux-ci. Cependant, restreindre le processus de cotation des quartiers à un arbitrage entre coût du trajet domicile-travail et demande d'unité de logement est fort discutable. En effet, il est nécessaire d'intégrer également les interactions sociales, comme nous allons le voir dans la seconde section de ce chapitre.

Section 2. Le revenu, par le biais des interactions sociales, conduit à la stratification de l'aire urbaine

A côté du modèle AMM, dans la littérature économique, figure une autre thèse dont l'objectif est d'expliquer l'homogénéité du niveau de revenu des ménages au sein des territoires composant l'aire urbaine. Cette thèse confère aux aménités endogènes un rôle beaucoup plus important que celui qui leur est attribué dans les développements de l'économie urbaine. En effet, dans le cadre des théories prolongeant le modèle AMM, les aménités servent, principalement, à nuancer le jeu des forces traditionnelles, c'est-à-dire le rapport entre élasticité revenu de la demande de logements et élasticité revenu du coût marginal du trajet domicile-travail. En revanche, selon les économistes adhérant au second courant de pensée, les aménités se situent au cœur même de la structuration de l'aire urbaine. En effet, selon ces auteurs, les interactions entre les groupes de revenu, qu'elles passent par la fiscalité (§1) ou, plus généralement, par les relations de proximité (voisinage) (§2) encouragent la population favorisée à se regrouper et à former une communauté homogène en fonction du niveau de revenu.

1. L'influence de la fiscalité sur la structuration du territoire

Nous étudierons l'influence de la fiscalité sur le choix de la localisation résidentielle des ménages, avant de nous demander si les différences fiscales, entre les municipalités, permettent d'expliquer la structuration du territoire en fonction du niveau de vie.

1.1 Fiscalité et choix du lieu de résidence

Dans ce paragraphe, nous nous intéresserons à l'influence des programmes fiscaux sur le choix du lieu d'habitation des ménages. Par programmes fiscaux, nous entendons à la fois le montant des impôts auquel est soumis l'électeur d'une municipalité donnée, mais aussi le niveau et la qualité des services publics dont il bénéficie en retour. Cette question a été traitée par TIEBOUT (1956) avec l'élaboration du modèle du « vote avec les pieds ». Nous présenterons cette théorie, avant d'étudier sa pertinence à la lumière d'un test empirique réalisé par OATES (1969).

Le modèle du « vote avec les pieds » de TIEBOUT

Le modèle de TIEBOUT (1956) s'inscrit dans le cadre de la problématique du « passager clandestin ». En effet, il s'intéresse au moyen de contraindre les électeurs à révéler leurs préférences en matière de biens et services publics. Selon TIEBOUT, la solution au problème du « passager clandestin » est à rechercher au niveau des juridictions locales. En effet, l'auteur émet l'idée selon laquelle l'électeur consommateur « **vote avec ses pieds** », c'est-à-dire **qu'il sélectionne son lieu de résidence en fonction du programme fiscal proposé par les municipalités** :

« Consider for a moment the case of the city resident about to move to the suburbs. What variables will influence his choice of a municipality? If he has children, a high level of expenditures on schools may be important. Another person may prefer a community with a municipal golf course. The availability and quality of such facilities and services as beaches, parks, police protection, roads, and parking facilities will enter into the decision-making process. Of course, non-economic variables will also be considered, but this is of no concern at this point »⁸.

Ainsi, l'électeur consommateur décidera de résider dans une commune où les biens et services publics mis à sa disposition seront conformes à ses préférences, et, dans laquelle le niveau de l'imposition sera plus faible que dans toutes les autres communes offrant des prestations identiques. **De ce fait, le choix du lieu de localisation résidentielle des agents économiques est le fruit d'un arbitrage entre les programmes fiscaux des différentes municipalités.**

Cependant, la réalisation de cet arbitrage suppose, comme le fait TIEBOUT dans son étude, :

- d'une part, que les électeurs disposent d'une **information parfaite** sur les différences de recettes et de dépenses entre les communes,
- d'autre part, qu'ils soient **parfaitement mobiles** afin qu'ils se dirigent vers les communes reflétant leurs préférences.

Or, ces hypothèses ne sont pas vérifiées dans la réalité. Tout d'abord, en ce qui concerne l'information, même si les ménages se renseignent sur le taux de certains impôts et sur la qualité des services publics lorsqu'ils choisissent leur lieu d'habitation, la fiscalité locale étant un domaine vaste et complexe, ils se limitent généralement à une partie infime de ses aspects. Ensuite, les comparaisons qu'ils réalisent se cantonnent à un espace géographique prédéfini. En effet, les ménages ne sont pas parfaitement mobiles, lorsqu'ils prennent leur décision, ils sont contraints par des facteurs comme leur lieu de travail ou bien encore leurs attaches familiales. Toutefois, la non-exhaustivité des comparaisons n'est pas dommageable dans notre étude puisque celle-ci porte sur un cadre géographique limité : la localisation résidentielle au sein d'une aire urbaine.

La fiscalité semble donc avoir un rôle à jouer dans le choix du lieu résidentiel des agents économiques. Toutefois, en France au sein des aires urbaines, nous pouvons remarquer que ce facteur est susceptible de voir son influence s'amoinrir en raison des externalités existantes entre les

⁸ TIEBOUT Charles M., 1956, « A pure theory of local expenditures », *Journal of Political Economy*, volume 64, page 418.

communes et en raison de la mise en place d'une fiscalité qui prend, de plus en plus, une forme intercommunale (communauté urbaine, ...).

A présent, il convient d'étudier si le modèle du « vote avec les pieds » de TIEBOUT s'applique correctement à la réalité, en présentant un test empirique réalisé par OATES (1969).

La pertinence empirique du modèle de TIEBOUT

OATES (1969) réalise une étude empirique sur 53 communes du New-Jersey appartenant toutes à la région de New York et ce, afin de déterminer si les programmes fiscaux proposés par les communes affectent le choix de localisation résidentielle des ménages. Intuitivement, pour OATES, les programmes fiscaux y tiennent un rôle. En effet, il constate que le développement de la suburbanisation confère à l'électeur un large choix de communes où il peut résider. De plus, il observe qu'aux Etats-Unis, la qualité des écoles publiques revêt une grande importance dans le choix du lieu de résidence des ménages. OATES teste son intuition en construisant un modèle où la variable expliquée est la valeur médiane des logements au sein d'une commune. En effet, il suppose que si les programmes publics fiscaux n'ont pas d'influence sur la décision de localisation des ménages, alors la valeur des logements sera indépendante de ces programmes. Etant donné le fonctionnement du marché du logement, si la relation entre programme fiscal et localisation des agents est avérée, la valeur d'une propriété sera d'autant plus forte que le programme proposé est attractif, car la demande pour résider dans cette commune sera élevée.

A côté des programmes fiscaux, dont les variables *proxies* sont pour les recettes, le taux d'imposition, et pour le niveau du service public, la dépense moyenne en éducation par élève, OATES incorpore deux autres facteurs influençant, selon lui, la valeur de la propriété. Le premier facteur reflète **les conditions d'accessibilité au centre-ville**. En effet, toutes choses égales par ailleurs, plus un logement est éloigné du centre-ville plus sa valeur diminue. OATES utilise pour quantifier ce premier facteur explicatif la distance séparant le logement de Manhattan. Le second facteur correspond aux **caractéristiques des logements qui témoignent notamment de l'attractivité de la commune dans lequel ils se situent**. Ce second facteur est représenté dans la régression par les variables *proxies* suivantes :

- le nombre médian de pièces des logements situés dans la commune ;
- le pourcentage de logements construits depuis 1950, ce qui représente la part des logements récents dans la commune en question ;
- le revenu médian de la commune, qui est utilisé pour mesurer les aspects intangibles du logement comme son charme et l'attractivité de la commune. OATES suppose en effet que les familles aisées sélectionnent les résidences de grande qualité.

Le modèle auquel OATES aboutit est le suivant :

$$V = -29 - 3,6 \log T + 4,9 \log E - 1,3 \log M + 1,6R + 0,06 N + 1,5 Y + 0,3 P$$

(2,3)⁹ (3,1) (2,1) (4,0) (3,6) (3,9) (7,7) (3,1)

$R^2 = 0,93$.

Où V : valeur médiane des propriétés

T : taux d'imposition

E : dépense annuelle par élève

M : distance entre la commune et Manhattan

R : nombre médian de pièces dans les maisons occupées par les propriétaires

N : pourcentage de maisons construites depuis 1950

Y : revenu médian des familles résidant dans la commune considérée

P : pourcentage de familles dans la commune qui disposent de bas revenu

⁹ Les chiffres entre parenthèses sont les valeurs absolues des t-stat pour les coefficients. Tous les coefficients sont statistiquement significatifs à un seuil de 5%.

Comme en témoigne les coefficients estimés de ce modèle, l'augmentation du taux d'impôt sur la propriété diminue la valeur des logements. Toutefois, lorsque le produit de la taxe est destiné à améliorer la qualité du système scolaire, l'augmentation des dépenses d'éducation compense l'effet dépressif d'une taxe plus élevée sur la valeur des logements. Donc, le programme fiscal d'une commune influence la valeur des propriétés. Par conséquent les programmes fiscaux entreraient bien dans les critères de décision des ménages lorsqu'ils choisissent leur emplacement résidentiel.

OATES en conclut que les électeurs effectuent leur « marché » entre les différentes municipalités en comparant les programmes fiscaux. Et surtout, il met en lumière le fait que si une municipalité est capable de proposer un programme de service public donné, de façon moins coûteuse, c'est-à-dire avec un niveau d'imposition plus faible, qu'une autre, alors les agents économiques auront une disposition à payer plus élevée pour habiter au sein de cette municipalité.

Toutefois, si le modèle développé par OATES permet de montrer que les ménages choisissent leur lieu de domiciliation en comparant les programmes fiscaux proposés par les municipalités, il ne traite pas explicitement du cœur de notre étude, à savoir la stratification du territoire en fonction du niveau de vie. Cependant, il y répond implicitement, puisqu'une valeur médiane des logements élevée dans une municipalité aura certainement pour effet de détourner la population pauvre de cette localité, en raison d'une capacité à payer insuffisante. Intéressons-nous, à présent, de façon plus approfondie, à l'influence de la fiscalité sur l'homogénéisation des revenus au sein des communes.

1.2 Fiscalité et homogénéité des revenus au sein des communes

Dans ce paragraphe, nous étudierons l'influence des programmes fiscaux sur la structuration de l'aire urbaine selon le niveau de vie des ménages. Tout d'abord, nous montrerons comment la fiscalité locale intervient dans cette structuration et à quelle représentation de l'aire urbaine elle donne naissance. Enfin, nous présenterons quelques études empiriques réalisées sur le territoire américain.

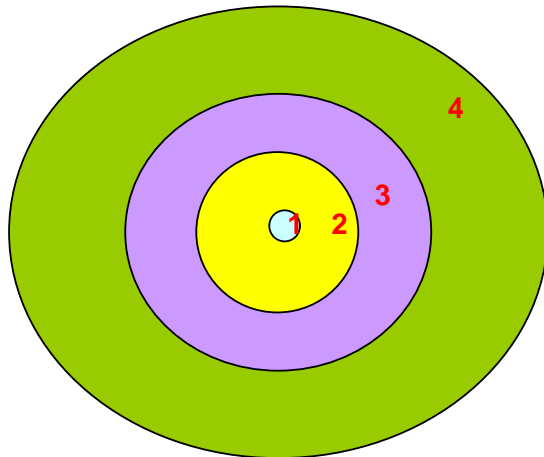
La fiscalité, facteur d'homogénéisation du niveau de vie au sein des communes

Selon WHEATON (1977), aux Etats-Unis, la fragmentation du territoire en gouvernements locaux et la présence d'externalités sociales et/ou raciales sont les forces principales qui ont généré la structuration de l'espace urbain selon le niveau de vie. En effet, on peut émettre l'idée selon laquelle les ménages dotés d'un niveau de revenu donné choisiront de résider dans une même commune :

- d'une part, parce que les agents économiques qui disposent de ressources financières semblables expriment, généralement, les mêmes besoins en matière de biens et services publics locaux. Par exemple, les ménages à faible niveau de revenu seront plus sensibles que les ménages plus aisés à l'existence d'un réseau de transport en commun et moins sensibles que ces derniers à la présence de théâtres municipaux ou de terrains de golf ;
- d'autre part, parce que, comme le souligne DE BARTOLOME et ROSS (2002), si le service public est un bien normal, alors les ménages dotés d'un niveau de revenu différent choisiront de résider dans des communes différentes.

L'homogénéisation du niveau de vie au sein des communes est donc, pour partie, liée aux préférences des agents économiques en matière de biens et services publics.

Avant de présenter les conclusions des études empiriques, portant sur la théorie de TIEBOUT, nous pouvons dire que cette théorie conduit à une représentation schématique de l'aire urbaine, qui est différente de celle issue du modèle monocentrique. En effet, selon le modèle monocentrique, l'aire urbaine s'organise en fonction de la distance séparant les territoires du centre d'affaires. De ce fait, il en résulte une structure par cercles concentriques de l'aire urbaine, comme l'illustre le schéma réalisé par BURGESS en 1925 sur la ville de Chicago :

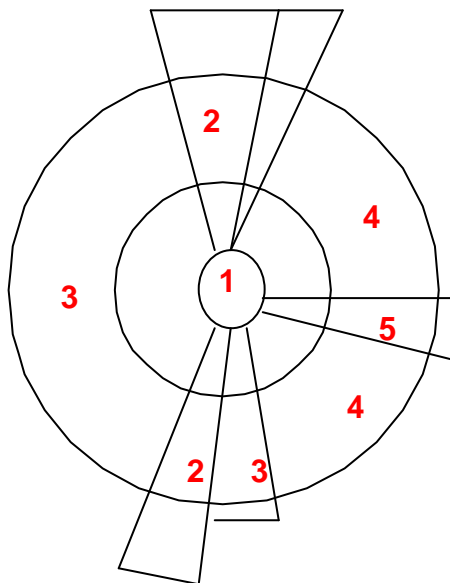


Source : CAMAGNI Roberto, 1996, « Principes et modèles de l'économie urbaine », *Economica*, p.382 (page 70).

Les zones :

1. Centre
2. Zone de transition
3. Zone de résidence des travailleurs
4. Zone résidentielle riche

Avec le modèle de TIEBOUT, on s'écarte de cette représentation pour se rapprocher davantage des travaux menés par HOYT, en 1939, qui n'adhèrent plus au fait que la distance à un centre unique soit le seul facteur d'organisation spatiale. Sur le schéma suivant, nous pouvons remarquer que les quartiers résidentiels des classes pauvres (3) se situent dans le même rayon, c'est-à-dire à une même distance du centre d'affaires, que les quartiers résidentiels des classes riches (5).



Source : CAMAGNI Roberto, 1996, « Principes et modèles de l'économie urbaine », *Economica*, 382 p. (page 71).

Les zones :

1. Centre des affaires
2. Industrie légère et entrepôts
3. Quartier résidentiel des classes pauvres
4. Quartier résidentiel des classes moyennes
5. Quartier résidentiel des classes riches

HOYT considère, en effet, tout comme TIEBOUT, que ce sont les phénomènes de répulsion et d'attraction entre diverses activités ou catégories de ménages (industrie-résidence, quartiers aisés-quartiers pauvres...) qui structurent le territoire¹⁰. Mais, est-ce que ces phénomènes de répulsion et d'attraction structurent réellement le territoire en fonction du niveau de vie ? C'est ce que nous allons étudier dans le paragraphe suivant en présentant quelques études menées sur le territoire américain dont l'objectif est de tester la pertinence du modèle du « vote avec les pieds ».

Les tests empiriques s'opposent sur la pertinence du modèle du « vote avec les pieds »

Dans ce paragraphe, nous exposerons, tout d'abord une étude corroborant la vision de TIEBOUT, puis nous lui opposerons des tests qui infirment la structuration du territoire en fonction des caractéristiques intrinsèques des ménages.

a. Concentration de la population pauvre au sein de communes menant des programmes fiscaux redistributifs

L'étude empirique menée par GLAESER, KAHN et RAPPAPORT (2000) explique le différentiel de taux de pauvreté aux Etats-Unis, entre les centres-villes et les banlieues, en mettant en exergue le rôle joué, notamment, par les frontières politiques. En effet, si ces auteurs constatent qu'aux Etats-Unis, en 1990, 17,5% de la population résidant en centre-ville est confrontée à la pauvreté contre seulement 6,9% pour les personnes vivant en banlieue, dans le même temps, ils remarquent que les ménages pauvres ont une plus forte probabilité de recevoir (environ 23%) des transferts du gouvernement s'ils vivent en centre-ville plutôt qu'en périphérie.

GLAESER, KAHN et RAPPAPORT se proposent donc d'étudier le lien existant entre la concentration de la pauvreté et les frontières politiques. Pour cela, ils entreprennent de quantifier la corrélation entre le degré de concentration de la pauvreté et une variable politique. Notons que la concentration de la pauvreté est mesurée ici par le différentiel du taux de pauvreté entre la ville-centre et la banlieue. La variable politique utilisée est le parc de logement public proposé aux ménages souffrant de difficultés financières. En effet, elle correspond à la différence dans la probabilité qu'ont les ménages pauvres de résider dans un logement public s'ils vivent en centre-ville ou en périphérie. GLAESER, KAHN et RAPPAPORT ont calculé que les agents économiques à faible niveau de revenu ont 9,7% de chances supplémentaires de résider dans un logement public s'ils vivent en centre-ville par rapport à la périphérie. Leur résultat fait mention d'une corrélation positive entre le degré de concentration de la population pauvre et le parc de logement public, à savoir, une corrélation de 29%.

Ce résultat permet aux auteurs de conclure, en mentionnant les travaux de BORJAS (1999)¹¹, qu'aux Etats-Unis les administrations des centres-villes poursuivent des politiques plus redistributives que celles menées dans les banlieues, ce qui incite les pauvres à résider dans les centres. Toutefois, comme ils le soulignent, le lien de causalité entre programmes publics locaux et concentration d'une

¹⁰ Par exemple, les entrepreneurs exerçant une activité destinée à des consommateurs bénéficiant d'un haut niveau de vie sont incités à s'établir à proximité des quartiers résidentiels des classes aisées.

¹¹ GLAESER, KAHN et RAPPAPORT, 2000, "Why do the poor live in cities?". Harvard Institute of Economic Research, discussion paper n°1891, page 26.

certaine catégorie de la population est ambigu. En effet, une des raisons susceptible d'expliquer que les communes des villes-centres soient si généreuses envers la population à bas revenu est que cette population y réside. Quoiqu'il en soit, selon GLAESER, KAHN et RAPPAPORT **les frontières politiques jouent un rôle dans l'explication de la concentration des ménages pauvres dans les centres-villes des Etats-Unis. Ils estiment, qui plus est, que les frontières politiques au sein d'une aire urbaine peuvent créer des distorsions incitant artificiellement les pauvres à résider dans les centres-villes aboutissant à leur sur-représentation au sein de ces territoires.**

En revanche, d'autres études mettent à mal la stratification du territoire découlant du modèle du « vote avec les pieds » de TIEBOUT. En effet, ces études partent de l'idée selon laquelle, si les programmes fiscaux jouent réellement un rôle dans la décision de localisation des ménages, il s'ensuivrait une **hiérarchisation des communes** en fonction du revenu. Cette hiérarchisation suppose, comme le souligne DE BARTOLOME et ROSS (2002), deux conditions. D'une part, que le niveau de vie des ménages qui résident dans une commune donnée soit homogène c'est-à-dire compris dans un intervalle donné. D'autre part, que le revenu le plus faible dans une commune corresponde au revenu le plus élevé dans une commune moins aisée que la précédente. Or, dans les faits cette **unité** et cette **hiérarchie** ne se retrouvent pas, du moins dans certaines études réalisées aux Etats-Unis. Présentons à présent quelques-unes de ces études.

b. La stratification du territoire mise à mal par l'absence d'unité et de hiérarchie

Tout d'abord, PERSKY (1990) constate qu'il existe une différence importante, et de plus en plus marquée, entre les niveaux de revenu à l'intérieur des aires urbaines aux Etats-Unis. Selon lui, ces inégalités découlent plus du choix résidentiel des agents économiques que d'un différentiel de productivité entre les territoires. De ce fait, sa vision est conforme à la thèse que nous présentons dans ce premier chapitre, à savoir, qu'un quartier est aisé car les ménages à haut niveau de vie y résident et non pas parce que les caractéristiques du quartier font que ses habitants deviennent riches. Sur la base de cette conception, PERSKY teste l'influence des programmes fiscaux sur la structuration du territoire, en vérifiant si un groupe particulier est concentré de façon disproportionnée au sein d'une commune. En effet, selon la vision du modèle du « vote avec les pieds », **des agents économiques avec des goûts différents en matière de biens publics se localiseront dans des lieux différents.** PERSKY mène son étude sur la région de Chicago et se propose d'analyser, entre autre, la localisation des ménages selon la structure de leur famille. Selon lui, il est difficile d'imaginer une différence plus manifeste que celle de la localisation entre les familles avec et sans enfant, étant donné que la part la plus importante des budgets des municipalités est destinée à l'enseignement. Ainsi, une famille avec enfant sera incitée à vivre dans une commune qui favorise l'éducation, alors qu'une famille sans enfant préférera ne pas résider dans cette localité afin de ne pas payer d'impôt pour un service dont elle ne bénéficiera pas. Cependant, les résultats auxquels aboutit PERSKY vont à l'encontre de cette logique. L'auteur, pour quantifier la séparation résidentielle des familles avec et sans enfant, procède au calcul d'un coefficient de GINI. En effet, si ce coefficient est égal à 0, cela signifie que le groupe étudié, ici les familles avec enfant, se répartit de la même façon sur le territoire que le reste de la population, ici les familles sans enfant, tandis qu'un coefficient de 100% indiquerait que les familles sans enfant ne vivent pas aux mêmes endroits que les familles avec enfant. En aboutissant à un coefficient de GINI d'une valeur de 15,6%, PERSKY conclut à l'absence de « concentration » territoriale des familles avec ou sans enfant.

Une seconde étude menée par PACK et ROTHENBERG PACK (1977) conclut, elle aussi, à la non homogénéisation des caractéristiques des ménages au sein des communes. Ces auteurs se proposent de tester si les critères d'association des ménages, les plus fréquemment cités dans la littérature, à savoir le niveau de revenu, le niveau d'éducation, la structure de la famille et l'âge du chef de famille, sont réellement des facteurs qui structurent le territoire. Les résultats auxquels ils aboutissent et qui portent sur les villes de Pennsylvanie témoignent pour toutes ces variables d'une hétérogénéité au sein des municipalités. Par exemple, seulement 11% des villes suburbaines sont homogènes selon le niveau de revenu.

Enfin, une étude plus récente, portant sur l'aire urbaine de Boston, réalisée par EPPLE et PLATT (1998) et dont les conclusions figurent dans l'article de DE BARTOLOME et ROSS (2002), met en exergue l'absence de hiérarchie du territoire selon le niveau de revenu des ménages. En effet, les auteurs constatent que les revenus des ménages les plus riches résidant dans une municipalité où la moyenne des revenus est faible sont supérieurs aux revenus des ménages les plus pauvres vivant dans une ville où la moyenne des revenus est élevée. Il n'y a donc pas de véritable stratification du territoire résidentiel selon le niveau de revenu.

Pour conclure, même si les tests empiriques menés n'ont pas abouti à une unité et à une parfaite hiérarchisation du territoire selon le niveau de revenu comme le sous-entendait le modèle de TIEBOUT, on ne peut pas nier que les considérations fiscales influencent pour partie la localisation des ménages. Le modèle du « vote avec les pieds » a même fait l'objet d'une généralisation qui incorpore plus largement le phénomène d'interaction sociale entre les ménages appartenant à des groupes de revenu différents. Présentons maintenant cette théorie qui se nomme le *flight-from-blight*.

2. L'influence des interactions sociales : le *flight-from-blight*

La théorie du *flight-from-blight* explique la structuration de l'aire urbaine, selon le niveau de revenu, à la lumière des externalités produites par la coexistence sur un territoire donné de ménages appartenant à des classes de revenu différentes. Nous présenterons cette généralisation du modèle de TIEBOUT avant de souligner que le *flight-from-blight*, pouvant se traduire en français par l'esquive des externalités négatives, revêt un caractère cumulatif.

2.1 Interactions sociales et localisation des ménages selon le niveau de revenu

Afin de présenter le mécanisme du *flight-from-blight* supposons, comme le font les auteurs adhérant à cette thèse, comme MILLS ou LUBUELE (1997), que l'économie est composée de trois groupes de ménages selon leur revenu :

- ❖ une classe aisée
- ❖ une classe moyenne
- ❖ une classe défavorisée,

et émettons l'hypothèse que ces trois classes vivent sur le même territoire, en l'occurrence en centre-ville. Dans ce cas, la théorie du *flight-from-blight* nous enseigne que la classe aisée sera confrontée à des contraintes liées à la présence de la classe défavorisée. Tout d'abord, le taux d'imposition auquel sera soumise la classe aisée sera supérieur à celui qui prévaudrait si la classe défavorisée ne résidait pas dans la commune. En effet, une partie des impôts payés par la classe aisée est susceptible d'être utilisée pour financer les politiques redistributives destinées aux ménages pauvres, ainsi qu'à subventionner les services publics destinés à ce type de ménages. Ensuite, puisque la classe aisée réside dans la même commune que la population pauvre, elle sera confrontée aux problèmes sociaux engendrés par la pauvreté comme la délinquance, la criminalité ou encore la mauvaise qualité des écoles publiques. Ces deux facteurs incitent, selon la théorie du *flight-from-blight*, la classe aisée à se soustraire à la présence de la classe défavorisée.

Ainsi, MILLS et LUBUELE (1997) estiment que la première vague de suburbanisation des classes aisées aux Etats-Unis a été en partie dictée par l'afflux massif de la population noire dans les centres-villes du nord du pays. L'arrivée de cette population a augmenté, selon ces auteurs, le taux de criminalité, a accentué les tumultes sociaux et a fait reculer le niveau de l'enseignement dans les centres-villes. Les ménages à hauts revenus ont donc préféré quitter les centres-villes pour échapper à ces inconvénients et ils en ont profité pour s'installer, dans des localités satisfaisant leur besoin en matière de services publics, et où le consentement à payer les taxes est relativement similaire entre les ménages. **Selon MILLS et LUBUELE le mécanisme du « vote avec les pieds » de TIEBOUT a donc tenu un rôle majeur dans la formation des banlieues, les classes favorisées souhaitant se soustraire à l'afflux de la population pauvre.** BRADFORD et KELEJIAN (1973), dans leur article, présentent un modèle économétrique qui va dans ce sens et ayant pour objectif de déterminer les

facteurs influençant le choix de la localisation résidentielle des ménages. Ils montrent ainsi que ces facteurs sont différents selon les classes de revenu. Par exemple, selon eux, la localisation des classes moyennes et aisées dépend :

- du différentiel de loyer entre le centre-ville et la banlieue,
- du différentiel de surplus fiscal entre le centre et la banlieue, le surplus fiscal correspondant à la différence entre la valeur des services publics locaux et le niveau des impôts locaux,
- et négativement, de la localisation des familles pauvres.

Ainsi, ils estiment qu'une famille appartenant à la classe moyenne est plus susceptible de vivre en banlieue si :

- le pourcentage de familles pauvres vivant dix ans plus tôt au centre-ville était élevé,
- le revenu médian en périphérie est élevé,
- le surplus fiscal de la classe moyenne est faible lorsqu'elle vit au centre-ville.

En revanche, une famille pauvre est plus susceptible de vivre en banlieue si :

- le pourcentage de vieux logements est important en banlieue,
- le pourcentage de vieux logements est faible dans le centre-ville,
- le surplus fiscal des familles pauvres est faible dans le centre-ville.

Par conséquent, BRADFORD et KELEJIAN mettent en lumière le fait qu'à côté des considérations relevant de l'habitat et en particulier du prix du logement (différence de prix entre ville-centre et périphérie), les facteurs fiscaux et d'interactions sociales influencent le choix de la localisation résidentielle des ménages et structurent de ce fait le territoire de l'aire urbaine. On peut remarquer, dans le modèle de BRADFORD et KELEJIAN, que la classe moyenne connaît **un phénomène de répulsion vis-à-vis de la proximité des ménages pauvres**, alors qu'elle est **incitée à résider près de la classe favorisée**. Cette incitation à habiter une localité où la classe aisée est présente s'explique par les externalités positives que la classe moyenne en retire (niveau d'éducation élevée, présence de commerce ...) mais également par des facteurs psychologiques comme le désir d'appartenir à la classe aisée.

Il faut noter que ne figure pas dans leur modèle la localisation de l'emploi. En effet, pour ces auteurs, cette variable est liée aux autres variables explicatives. Ainsi, s'il y a une forte concentration des pauvres au sein du centre-ville et que cette concentration conduit à l'insécurité, les auteurs prédisent que les emplois des classes moyennes et aisées seront fortement susceptibles de se situer en périphérie. En effet, ils estiment que plus la part de la population pauvre vivant au centre-ville est élevée, plus les emplois seront situés en banlieue. La localisation de l'emploi est par conséquent corrélée aux autres variables explicatives.

Donc, ce n'est pas seulement la disponibilité en terres, peu coûteuses en périphérie et l'accessibilité à l'emploi qui conditionnent le choix résidentiel des ménages. En effet, comme on a pu le remarquer, les interactions sociales jouent aussi sur la structuration résidentielle de l'aire urbaine. Ainsi, MIESZKOWSKI et SMITH (1991) constatent que la classe moyenne quitte d'autant plus rapidement les centres-villes que les minorités raciales à faible niveau de ressources sont concentrées au centre, et qu'une forte proportion d'écoliers allant à l'école au centre-ville appartient à une minorité ethnique. La volonté des classes favorisées à esquiver toutes relations directes ou indirectes avec les agents défavorisés conduit in fine à l'isolement géographique de la population pauvre. En effet, le départ des plus favorisés a pour conséquence d'aggraver les problèmes sociaux dans les centres-villes ce qui incite d'autres agents à migrer à leur tour vers la périphérie.

2.2 L'effet cumulatif du flight-from-blight

Nous avons vu précédemment que la présence de la population pauvre sur un territoire donné représente une contrainte pour la classe la plus fortunée. En effet, les ménages aisés sont soumis à des externalités négatives résultant de leur cohabitation avec la population pauvre (impôt élevé,

délinquance, ...). En revanche, la classe défavorisée bénéficie, quant à elle, d'avantages indirects en résidant sur le même territoire que la classe aisée. Nous pouvons citer comme externalités positives bénéficiant à la classe défavorisée, une plus grande qualité des services publics financée par les impôts redistributifs ou encore la présence de commerces de proximité. Or, **lorsque la catégorie la plus aisée de la population fuit le centre-ville pour échapper aux tumultes sociaux et pour bénéficier d'un surplus fiscal plus important, elle amoindrit dans le même temps le niveau et la qualité des aménités endogènes dans le centre-ville.**

Expliquons ce phénomène en partant de la situation décrite dans le paragraphe précédent, à savoir une aire urbaine, où trois classes de revenu cohabitent dans le centre-ville. La classe aisée, pour les raisons évoquées ci-dessus, est incitée à quitter le centre-ville et à résider dans des municipalités où les habitants auront plus ou moins les mêmes caractéristiques et des préférences proches. Le départ de cette classe a pour effet de faire peser sur la classe moyenne toutes les externalités négatives liées à la présence de la classe défavorisée, sans lui permettre de bénéficier en retour d'externalités positives induites par la présence de la classe aisée. La classe moyenne souhaitera donc à son tour esquiver ces contraintes en migrant vers des communautés situées en périphérie. Or, ce départ a deux grandes conséquences. D'une part, **il amoindrit la base fiscale des villes-centres**, ce qui conduit à accroître le taux des impôts que supporte la classe défavorisée et à réduire le niveau et/ou la qualité des services publics, faute de recettes publiques suffisantes. D'autre part, il peut entraîner, comme le soulignent MIESZKOWSKI et SMITH (1991), **la décentralisation des entreprises** et ce pour deux raisons. Tout d'abord, les entreprises sont incitées à se rapprocher de leur clientèle ; ainsi en anticipant des parts de marché et un climat social moins tumultueux en périphérie, elles vont s'y diriger. Enfin, selon MILLS et LUBUELLE (1997), les entreprises sont incitées à se décentraliser pour se rapprocher de leurs employés potentiels qui ont fui le centre. Notons que les entreprises sont d'autant plus incitées à suivre cette migration afin de fuir les problèmes de congestion des centres et/ou de bénéficier de plus faibles prix de la terre en périphérie.

Il résulte de la migration successive de la classe aisée et de la classe moyenne, l'isolement de la classe défavorisée. Isolement social, car elle n'entretient plus de relations régulières avec les ménages plus favorisés, et **isolement économique** car une partie des entreprises se décentralisent. Cet isolement, comme le souligne les travaux de WILSON (1985), cités dans l'article de DANZIGER et GOTTSCHALK (1987), **accentue la pauvreté et les difficultés rencontrées pour s'en soustraire**. WILSON analyse les conséquences du départ pour la périphérie, pendant la période d'après-guerre aux Etats-Unis, de la population noire disposant d'un niveau de vie satisfaisant. Selon lui, ce départ a eu pour effet de modifier le comportement de la population noire plus défavorisée qui est restée dans les centres-villes, tant en terme d'offre de travail qu'en terme de relations sociales. En effet, le départ de la classe moyenne, qui occupait un rôle socio-économique actif dans la communauté noire, a détérioré la qualité des institutions et des organisations sociales. Ces institutions offraient des opportunités aux membres de la communauté par les valeurs qu'elles mettaient en avant : l'éducation, le travail, ou encore par les liens sociaux qu'elles créaient entre les membres de la communauté. Une fois, ces membres influents partis, l'attitude de ceux qui restent, selon WILSON, se modifie, ils n'adhèrent plus aux mêmes valeurs et se tournent vers des activités illégales. L'insuffisance du brassage de la population qui aboutit à l'isolement de la population à bas revenu rend encore plus difficile la possibilité de se soustraire à la pauvreté. Toutefois, DANZIGER et GOTTSCHALK émettent des doutes quant à la modification du comportement des agents économiques qui demeurent au centre-ville. En effet, selon ces auteurs, leurs comportements ne se modifient pas, les modifications des institutions résultent uniquement d'un changement dans la composition de la communauté. Ainsi, si les personnes attribuant une grande valeur au travail sont celles qui quittent la communauté alors que celles prônant les activités illégales y demeurent, ces dernières vont devenir majoritaire et vont mettre en place des institutions reflétant leurs modes de vie et leurs normes.

Quoiqu'il en soit, on peut s'interroger sur ce qui empêche la classe défavorisée de migrer vers la périphérie afin de suivre les classes plus aisées et ainsi de bénéficier d'externalités positives. MILLS et LUBUELE (1997) répondent à cette interrogation en mettant en exergue plusieurs facteurs. Tout d'abord, ils mentionnent que les ménages pauvres sont incités à rester dans les centres-villes en raison des **avantages qu'ils en retirent** :

- avantages en matière de ressource : une substantielle partie de leur revenu provenant des transferts sociaux,
- avantages en matière de logement : le parc de logement public y est plus développé qu'en banlieue et les logements y sont également plus subventionnés,
- avantages en matière de services : réseau de transport plus dense, ...

Ensuite, puisque aux Etats-Unis, quand on parle de population pauvre, on entend généralement minorité raciale, les auteurs mettent en exergue que la migration des pauvres vers les banlieues est mise à mal par la **discrimination raciale**. Ainsi, l'accession à un logement et à un emploi situé en périphérie est difficile pour une personne appartenant à une minorité ethnique, les propriétaires, par exemple, refusant de louer leurs appartements à cette catégorie de la population. Enfin, MILLS et LUBUELE constatent que **les ménages aisés réussissent à mettre en place des barrières à l'entrée qui empêchent les ménages défavorisés de s'installer**. Par exemple, la classe favorisée peut décider de voter un taux d'imposition, sur le mécanisme du *price-cap*¹², supérieur à la capacité financière des agents économiques disposant d'un faible niveau de revenu, afin d'assurer le financement de biens et services publics supérieurs (loisirs, ...). Ils peuvent aussi faire pression auprès des municipalités pour empêcher, par exemple, la construction de logements sociaux dans leurs communes et limiter ainsi la probabilité que des agents défavorisés viennent y résider.

Pour conclure, les interactions entre les différents groupes de ménages dotés de niveaux de revenu différents, qu'elles passent par la fiscalité ou plus généralement par les relations de proximité, sont susceptibles de structurer l'aire urbaine en fonction du niveau de vie des ménages. En effet, la cohabitation, au centre-ville, entre les classes aisées et la classe à bas revenu, génère des externalités qui incitent les classes aisées à établir leur lieu d'habitation dans la périphérie et ce afin de se soustraire à ces externalités. Les classes aisées se répartiront alors dans différentes communes de la périphérie en fonction des programmes fiscaux proposés et/ou en fonction des caractéristiques des ménages qui y résident. Il s'ensuit une représentation de l'aire urbaine qui prend la forme d'une juxtaposition de communes qui sont protégées les unes des autres par l'élaboration de barrières à l'entrée. Les ménages à bas revenu se retrouvent ainsi concentrés dans les villes-centres et isolés du reste de la population. Cette isolation aggrave généralement leur situation en amoindrissant le niveau et/ou la qualité des aménités endogènes dont ils peuvent bénéficier. Ainsi, les ménages à bas revenus sont confrontés à un cercle vicieux, car leur situation de pauvreté est confortée et accentuée par les caractéristiques du quartier dans lequel ils résident. En effet, le quartier de résidence peut influencer sur le niveau de vie des habitants.

CHAPITRE II. Les caractéristiques du quartier influencent le niveau de vie des ménages

Afin de mettre en exergue le rôle joué par la localisation résidentielle sur le niveau de revenu des agents économiques, partons d'une étude empirique réalisée par RAVALLION et WODOM (1999) et portant sur la répartition des revenus au Bangladesh. Ces auteurs ont constaté que la probabilité d'être pauvre, au Bangladesh, était différente d'une région à l'autre pour des agents économiques dotés de caractéristiques intrinsèques identiques (sexe, niveau d'éducation, ...). Ils interprètent alors ce résultat comme une forte disparité de « retour » en capital humain selon les territoires de résidence. De ce fait, si le revenu issu du travail d'un agent économique dépend de ses caractéristiques, il est aussi influencé par le lieu géographique dans lequel il réside. **La localité de résidence n'est donc pas neutre, elle joue sur le niveau de revenu des individus**. Mais si le différentiel de niveau de vie entre deux agents identiques est facilement compréhensible lorsque ceux-ci vivent dans différents pays ou régions, c'est-à-dire des zones géographiques très larges, du fait des caractéristiques propres à ces territoires (dotations naturelles, histoire industrielle ou

¹² La théorie du prix limite ou « price cap » suggère que les entreprises en place sur un marché sont capables de dissuader l'entrée de nouveaux concurrents en fixant un prix inférieur à ceux permettant aux entrants de réaliser des profits positifs, bien que ce prix ne permet pas parallèlement aux firmes installées de maximiser leur profit (BAIN, 1956, SYLOS-LABINI, 1957, MODIGLIANI, 1958).

dynamisme différent, ...), le différentiel de niveau de vie est plus difficilement explicable lorsqu'il se manifeste entre deux agents vivant au sein d'une même aire urbaine. La littérature économique et sociologique, depuis les travaux de KAIN (1968), met en avant deux facteurs permettant d'expliquer cet effet de quartier (*neighborhood effect*) : l'accessibilité des résidants du quartier aux zones d'emplois (section 1) et les caractéristiques socio-économiques du quartier (section 2).

Section 1. L'emplacement du quartier au sein de l'aire urbaine joue sur le niveau de vie des ménages

Dans cette section, nous mettrons en évidence que le quartier de par son emplacement géographique au sein de l'aire urbaine est susceptible d'influencer le niveau de vie des ménages qui y résident ; à ce titre vivre dans un quartier donné peut alors représenter un atout ou un handicap pour les agents économiques. En effet, la distance séparant le quartier résidentiel des principales zones d'emplois joue sur la probabilité qu'a un agent économique de trouver un travail et par conséquent d'accéder à un certain niveau de vie. Dans un premier temps, nous présenterons les mécanismes qui permettent de comprendre en quoi l'éloignement aux zones d'emplois constitue un obstacle à l'accès au travail. Ce sera également l'occasion de présenter l'hypothèse du *spatial mismatch*, formulée par KAIN (1968), selon laquelle la non-concordance géographique entre zones d'emplois et quartier résidentiel joue négativement sur le niveau de vie des ménages. Puis, dans un deuxième temps, nous présenterons les études empiriques qui ont été menées aux Etats-Unis pour tenter de quantifier l'impact de la distance sur le niveau de vie.

1. La distance fait obstacle à l'accès à l'emploi

Nous exposerons ici quelques mécanismes qui font que l'allongement de la distance entre zones d'emplois et emplacements résidentiels contribue au plus faible niveau de vie des agents économiques éloignés de ces zones, comparativement à ceux vivant à proximité. Puis, nous présenterons l'hypothèse du *spatial mismatch* de KAIN.

1.1 La distance nuit au processus de recherche d'un emploi

L'allongement de la distance entre zones d'emplois et lieux de résidence est susceptible de jouer négativement dans le processus de recherche d'un emploi en restreignant l'efficacité de cette recherche, en rendant inaccessibles certaines zones d'activités et en réduisant l'employabilité des demandeurs d'emplois.

Distance et efficacité de la recherche d'un emploi

La distance existante entre le lieu de résidence et les zones d'emplois semble représenter un obstacle dans le processus de recherche d'emploi. En effet, plus un agent économique, qui souhaite trouver un travail, vit éloigné des zones d'emplois, plus il est handicapé dans ses démarches en raison du manque d'information dont il dispose sur les emplois vacants. Nous pouvons citer deux éléments qui permettent d'expliquer ce manque d'information. Le premier se réfère aux **méthodes de recrutement des entreprises qui sont susceptibles d'évincer une partie des demandeurs d'emploi**. En effet, si les firmes recourent à des méthodes de recrutement local, comme la publication de l'offre d'emploi dans un journal local ou l'inscription de l'offre sur un panneau d'affichage, elles limitent fortement les chances des agents résidant à une certaine distance d'occuper cet emploi puisque ces agents n'en auront pas été informés. Le second élément explicatif est lié à **l'importance que revêtent les relations sociales dans le processus de recherche d'un emploi**. En effet, puisque la population à bas revenus est concentrée dans les centres-villes et qu'elle entretient peu de contacts avec le reste de la population, en raison de son isolement et de l'absence de mixité sociale au sein des quartiers, elle ne disposera pas d'information sur les emplois vacants. Or, si les travailleurs à bas revenus n'avaient pas été isolés géographiquement, ils auraient pu être en mesure de bénéficier de cette information. LUDWIG, DUNCAN et PINKSTON (2000) soulignent l'importance du réseau informationnel dans l'efficacité de la recherche d'un emploi. En effet, selon ces auteurs, deux agents sur trois qui occupent un emploi ont pris connaissance de cette offre grâce à un voisin, un ami ou un membre de la famille. Illustrons, de façon plus formelle, l'idée que l'efficacité de la recherche d'un emploi serait une fonction décroissante de la distance séparant la zone d'emplois du lieu de résidence à l'aide du modèle de WASMER et ZENOU¹³ (2002) :

$$S_i(x) = S_0 - ax$$

où S_i représente l'efficacité de la recherche d'emploi du chômeur i ,

x étant la distance séparant le lieu de résidence à une zone d'emplois unique,

a représente la détérioration de l'efficacité de la recherche d'emploi associée à une augmentation marginale de la distance séparant la résidence de la zone d'emplois, $a > 0$,

S_0 : constante positive.

Des études empiriques témoignent de la diminution du niveau d'information lorsque la distance entre lieu résidentiel et zone d'emplois s'accroît. C'est notamment le cas de l'étude de DAVIES et HUFF (1972)¹⁴ qui met en exergue le fait que les agents économiques recherchant un

¹³ Cités par GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003).

¹⁴ Etude citée par GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003).

emploi sont seulement capables de mener une recherche efficace dans un périmètre restreint autour de leur lieu de résidence, même si les emplois situés dans ce périmètre offrent de faibles opportunités. ROGERS (1997) et IMMERGLUCK (1998) montrent, quant à eux, que les travailleurs résidant à proximité des zones d'emplois restent au chômage pendant une période plus courte comparativement aux individus vivant éloignés de ces zones.

La distance joue donc négativement sur l'efficacité de la recherche d'emploi en limitant les informations dont disposent les agents économiques éloignés des zones d'activités. Mais, la distance ne réduit pas seulement l'efficacité de la recherche, elle limite le processus de recherche lui-même en désincitant la main-d'œuvre éloignée à chercher un travail. Ainsi, GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003) estiment que la distance a pour effet de rendre plus sporadique la recherche d'emploi des agents éloignés comparativement à ceux vivant à proximité des zones d'activités. En effet, lorsque les agents qui vivent au centre-ville recherchent un emploi situé en périphérie, ils font face à des coûts de recherche élevés, en raison de la distance séparant le lieu de résidence de la zone d'emplois (coûts des trajets réguliers centre-périphérie). Ces coûts limitent alors l'intensité de la recherche d'emploi. Cette intensité est d'autant plus faible, par rapport aux agents vivant à proximité de la zone d'emplois, que les prix des loyers plus faibles dans les centres-villes¹⁵ incitent moins les agents à prospecter pour trouver un emploi à l'extérieur. En effet, les contraintes budgétaires que les agents subissent en vivant au centre sont moins fortes que s'ils vivaient en périphérie. SMITH et ZENOU (2003) émettent d'ailleurs l'idée selon laquelle l'éloignement de certains logements par rapport aux zones d'activités peut être vu comme le résultat du comportement d'optimisation des agents économiques. En effet, ces auteurs expliquent que l'éloignement du lieu d'habitation aux zones d'emplois peut être volontaire car la distance peut conférer aux agents des gains de court terme (loyer faible et logement plus spacieux) qui sont plus élevés que les gains de long terme (plus grande probabilité de trouver un emploi permis par le rapprochement aux zones d'activités). Selon cette vision, le *spatial mismatch* n'est plus une contrainte, mais un choix qui relève du comportement rationnel des agents.

Distance et accessibilité aux zones d'emplois

La distance ne se cantonne pas seulement à restreindre l'efficacité de la recherche d'un emploi puisqu'elle est également en mesure de dissuader les agents économiques à accepter un travail. En effet, se rendre quotidiennement à son lieu de travail impose des coûts aux travailleurs, notamment des coûts en matière de transport (coût monétaire et d'opportunité). Or, les coûts de transport croissent généralement avec la distance séparant le lieu de travail du lieu de résidence. Il est alors possible que ces coûts soient assez importants pour rendre l'emploi proposé non attractif. En effet, les coûts de transport peuvent représenter une part importante du salaire, au point que l'agent économique ne conçoive pas comme rentable l'offre d'emploi qui lui est faite. C'est pourquoi, comme le soulignent GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003), les agents, victimes de coûts de transport élevés, restreignent leur horizon de recherche aux zones d'emplois situées à proximité de leur quartier de résidence. ZAX et KAIN (1996)¹⁶ ont étudié l'influence de la distance sur l'attractivité de l'emploi en analysant l'impact de la décentralisation d'une entreprise sur la mobilité de ses employés. L'entreprise située initialement dans le centre-ville de Détroit a modifié sa localisation au profit d'une banlieue où la population est essentiellement de race blanche. Les auteurs constatent que les employés de race blanche ont suivi la décentralisation de l'entreprise et se sont établis en périphérie afin d'échapper aux coûts de transport devenus trop importants du fait du changement de localisation de l'entreprise. A l'inverse, ZAX et KAIN observent que seulement quelques employés afro-américains ont suivi la migration de l'entreprise, ce qui soumet l'essentiel des employés afro-américain de cette entreprise à des coûts de trajet importants. Ces coûts ont d'ailleurs amené une bonne partie des employés afro-américains qui n'avaient pas modifié leur lieu de résidence à quitter leur emploi. Notons que le manque de mobilité résidentielle des afro-américains est explicité par les auteurs par la discrimination

¹⁵ En raison de la décroissance du prix du foncier avec la distance aux zones d'emplois.

¹⁶ Cité dans GOBILLON Laurent, SELOD Harris et ZENOU Yves, 2003, "Spatial Mismatch: From The Hypothesis To The Theories", Discussion Paper Series, n°3740, 40p.

raciale sévissant sur le marché du logement. Toutefois, le manque de mobilité résidentielle ne handicape pas seulement les membres des minorités ethniques. En effet, les ménages défavorisés souffrent également d'une faible mobilité résidentielle, en raison des prix des logements élevés en périphérie et des barrières à l'entrée érigées dans certaines localités qui les empêchent de se rapprocher des emplois localisés en périphérie. Ces ménages demeurent donc éloignés de ces zones d'emplois et peuvent avoir des difficultés à réaliser les trajets journaliers centre-périphérie, difficultés en raison des coûts de transport, mais aussi du fait d'un réseau de transport inadapté. En effet, les agents disposant d'un faible niveau de ressources sont généralement tributaires des transports en commun, or le réseau de transport en commun assure généralement de façon insuffisante la liaison entre le centre-ville et les zones d'emplois périphériques. Par exemple, STOLL, HOLZER et IHLANFELDT (1995) observent, qu'aux Etats-Unis, un peu moins de la moitié des emplois n'est pas facilement accessible par les transports publics. Il en résulte que les offres d'emplois situées en périphérie sont susceptibles de se trouver hors de la portée des agents défavorisés.

La distance réduit l'employabilité des agents économiques

Nous venons de voir que la distance handicape les agents éloignés en restreignant l'efficacité de leur recherche d'emploi et en rendant certains emplois inaccessibles. Toutefois, l'éloignement d'un agent économique à une zone d'emplois peut également restreindre sa probabilité de trouver un travail de par le fait que les employeurs mettent en place des limites géographiques au-delà desquelles ils décident de discriminer les candidats à l'embauche. C'est ce que ZENOU (2002) appelle la *redlining*. Ici, le problème de l'éloignement à la zone d'emplois est étudié du point de vue de l'employeur et non plus du travailleur. Les employeurs sélectionnent leur main-d'œuvre en se référant notamment à leur niveau de productivité, ainsi plus un employé est productif plus il aura de chance d'être engagé. Or, comme le souligne ZENOU (2002), la distance séparant le lieu de résidence du lieu de travail affecte négativement la productivité de l'agent. En effet, intuitivement on peut comprendre que plus le travailleur devra réaliser un long trajet quotidiennement pour se rendre à son travail, plus il sera fatigué et plus son niveau de productivité s'en trouvera réduit. Par conséquent, les employeurs sont moins enclins à recruter un agent vivant éloigné de la zone d'emplois, car ce dernier n'est pas apte à fournir un niveau d'effort aussi important que les employés situés à proximité de la zone. De plus, un travailleur vivant éloigné de son emploi est beaucoup moins flexible au niveau de ses horaires de travail qu'une personne résidant à proximité. Par exemple, l'agent éloigné peut être contraint à respecter scrupuleusement ses heures de travail s'il utilise les transports en commun pour retourner chez lui. GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003) prennent l'exemple de l'activité de la restauration pour souligner le différentiel de productivité entre les employés vivant à proximité de leur emploi et ceux qui en sont éloignés. L'activité de restauration impose en effet à ses employés des interruptions dans la journée, par exemple de quatorze heures à dix-huit heures, interruptions qui permettent aux travailleurs vivant à proximité de retourner chez eux pour se relaxer mais pas à ceux habitant à une certaine distance. Cette seconde catégorie d'employés sera donc moins reposée quand elle reprendra son service et la qualité de son travail s'en ressentira, ce qui est susceptible de nuire à la réputation de l'établissement dans lequel elle travaille. Etant donné que la loi interdit aux employeurs de rémunérer différemment deux agents dotés de caractéristiques identiques, mais résidant à deux endroits différents, les employeurs délimiteront un périmètre au sein duquel ils décideront d'engager un travailleur, c'est la *redlining*. ZENOU (2002) se rapporte ici à la théorie du salaire efficient de SHAPIRO et STIGLITZ (1984) et montre que le problème d'anti-sélection est résolu, car à un lieu de localisation résidentielle correspondrait un niveau de productivité donné. Toutefois, on peut penser que le problème d'anti-sélection ne sera pas totalement résolu, puisque les agents économiques peuvent contourner le périmètre géographique déterminé par l'employeur en fournissant à ce dernier des informations erronées quant à leur lieu de vie.

L'éloignement des zones résidentielles aux zones d'emplois jouerait donc négativement sur la probabilité qu'a un agent de trouver un emploi, en limitant l'information dont il dispose sur les emplois vacants, en le désincitant à chercher un emploi dans certaines zones, en mettant hors de sa portée certains emplois, et en restreignant son employabilité au regard de l'employeur. Illustrons à présent, les méfaits de l'éloignement résidentiel, en présentant l'hypothèse du *spatial mismatch* formulé par KAIN (1968).

Une illustration des effets de la distance sur le niveau de vie : l'hypothèse de *spatial mismatch*

KAIN (1968) constate, qu'aux Etats-Unis, la population afro-américaine a un niveau de vie plus faible que la population de race blanche. Traditionnellement, on explique ce différentiel de niveau de vie à la lumière de deux facteurs. Le premier facteur explicatif suggère que le niveau de revenu des Afro-Américains est plus faible que celui du reste de la population car leur niveau d'éducation est également plus faible. De ce fait les Afro-Américains sont moins en mesure de pouvoir prétendre à des emplois qualifiés et bien rémunérés. La différence de niveau de vie provient alors d'un effet de structure. Le second facteur insiste sur l'existence d'une discrimination raciale à l'embauche qui réduit la probabilité des Afro-Américains d'accéder à l'emploi et donc d'atteindre un niveau de vie comparable à celui de la population blanche. A côté de ces deux arguments, KAIN introduit un autre raisonnement, qui incrimine la distance séparant les zones d'emplois aux zones où réside la population afro-américaine. Ainsi, il constate que **les ménages afro-américains sont victimes d'une discrimination raciale sur le marché du logement, les conduisant à habiter dans des « ghettos » situés dans les centres-villes, alors que les zones d'emplois sont localisées en périphérie :**

« serious limitations on black residential choice, combined with the steady dispersal of jobs from central cities, are responsible for the low rates of employment and low earnings of Afro-American workers »¹⁷.

On peut illustrer la non-concordance géographique entre l'emplacement des zones d'emplois et celui des quartiers où réside la population afro-américaine en se rapportant aux données recueillies par GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003). En effet, ces auteurs observent que les Afro-Américains n'ont pas suivi la migration des emplois du centre vers la périphérie contrairement à la population blanche, comme en témoigne le tableau suivant :

Pourcentage d'Afro-Américain vivant dans les centres-villes et dans les banlieues						
	Centre-Ville			Banlieues		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Los Angeles-Long Beach	16	13	11	9	8	8
New-York	24	26	24	10	11	12
Chicago	37	36	33	5	6	8
Boston	9	10	11	1	1	2
Les 10 plus grandes aires urbaines	24	28	27	7	9	11

Source: GOBILLON Laurent, SELOD Harris et ZENOU Yves, 2003, "Spatial Mismatch: From The Hypothesis To The Theories", Discussion Paper Series, n°3740, page 16, tableau 12.

En effet, on s'aperçoit qu'en l'espace de vingt ans, le taux d'Afro-Américain, résidant au sein des banlieues des dix plus grandes aires urbaines des Etats-Unis, est seulement passé de 7% à 11%. Ils sont encore 27% à résider, en 2 000, dans les centres-villes des dix plus grandes aires urbaines des Etats-Unis.

De ce fait, les Afro-Américains sont sur-représentés dans les centres-villes, là où les opportunités d'emploi sont les moins nombreuses. En raison de la non-concordance entre la localisation résidentielle des Afro-Américains et celle des emplois, on aurait pu penser que les Afro-Américains réaliseraient les trajets centre-périphérie pour travailler. Cependant, les données présentées par GOBILLON, SELOD et ZENOU contredisent cette intuition. En effet, peu de déplacements journaliers s'effectuent du centre-ville à la périphérie, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

¹⁷ Citation de KAIN (1994) "The Spatial Mismatch Hypothesis: Three Decades Later", rapportée dans GOBILLON Laurent, SELOD Harris et ZENOU Yves, 2003, "Spatial Mismatch : From The Hypothesis To The Theories", Discussion Paper Series, n°3740, 40 p. page 2.

Trajet en provenance ... à destination ...	Centre-Ville		Banlieue	
	Centre-Ville	Banlieue	Centre-Ville	Banlieue
Los Angeles	95	5	16	84
New York	85	15	19	81
Chicago	91	9	27	73
Philadelphia	81	19	12	88
Washington, DC	84	16	27	73
Detroit	78	22	17	83

Extrait: GOBILLON Laurent, SELOD Harris et ZENOU Yves, 2003, "Spatial Mismatch: From The Hypothesis To The Theories", Discussion Paper Series, n°3740, page 11, tableau 7.

En étudiant ce tableau, les auteurs ont le sentiment que les Afro-Américains vivant dans les centres-villes n'ont pas accès aux emplois suburbains. Or, comme depuis l'après-guerre, les zones d'emplois se sont de plus en plus suburbanisées, c'est un nombre important d'opportunités d'emploi qui échappe ainsi à la population afro-américaine et ce d'autant plus que, comme le soulignent les auteurs, les emplois peu qualifiés sont moins bien rémunérés dans les centres, où les pauvres résident, qu'en banlieue où les habitants sont plus aisés. Cette moindre rémunération peut s'expliquer par le fait que la main-d'œuvre peu qualifiée est plus nombreuse à postuler à des emplois situés au centre-ville qu'à des emplois situés en banlieue, car l'intensité de leur recherche dépend négativement de la distance les séparant des zones d'activités.

Les données recueillies mettent donc en lumière le fait que la population afro-américaine résidant au sein des centres-villes fait face à une offre d'emploi plus faible, à des taux de salaire plus faibles et à un taux de chômage plus élevé que si elle vivait en périphérie.

Présentons à présent les études empiriques réalisées aux Etats-Unis sur le *spatial mismatch*.

2. Les études empiriques aboutissent à des résultats contrastés sur l'effet de la distance sur le niveau de vie

L'hypothèse du *spatial mismatch* a été validée par l'étude empirique réalisée par KAIN (A), toutefois d'autres études qui ont été menées aux Etats-Unis sont plus nuancées sur l'existence du *spatial mismatch* (B).

2.1. L'hypothèse du *spatial mismatch* confirmée par l'étude empirique de KAIN

KAIN (1968) réalise une étude empirique sur les aires urbaines de Chicago et de Détroit afin de confronter l'hypothèse du *spatial mismatch* qu'il a formulé, à la réalité. **Il souhaite ainsi vérifier si la discrimination sévissant sur le marché du logement, en éloignant la population afro-américaine des emplois situés en périphérie, restreint les opportunités d'emplois des Afro-Américains et conduit in fine à la faiblesse de leur niveau de vie.** Dans cette perspective, KAIN formule un modèle où la discrimination à l'emploi des agents économiques de race noire est mesurée, dans une zone donnée (i), par la part des Afro-Américains employés dans l'ensemble des travailleurs de cette zone. Ainsi, si le pourcentage de travailleurs afro-américains dans cette zone est faible, cela illustre, selon KAIN, l'existence d'une discrimination raciale. Etant donné que selon l'hypothèse du *spatial mismatch* les causes de cette ségrégation sont à rechercher dans l'éloignement entre les zones d'emplois et les quartiers résidentiels de la population noire, KAIN introduit deux variables explicatives.

La première met en exergue les bienfaits supposés de la concordance entre lieu de travail et lieu de résidence. En effet, l'hypothèse du *spatial mismatch* suggère que **si un agent vit à proximité d'une zone d'emplois, ses démarches pour trouver un travail seront facilitées.** Par exemple, la proximité entre zone d'emplois et zone résidentielle permet à l'agent de côtoyer quotidiennement des travailleurs ou des employeurs ce qui, par le processus du bouche à oreille, est une source d'information précieuse sur les emplois vacants. De ce fait, KAIN postule que plus la part des Afro-

Américains résidant dans la zone, i , sera élevée, plus le nombre d'Afro-Américains employés dans la zone i , sera important. La première variable explicative représente donc le pourcentage d'Afro-Américains résidant dans la zone i , sur le total des habitants de cette zone.

La seconde variable explicative mesure la distance séparant la zone d'emplois i , et le ou les quartiers au sein du, ou desquels, est sur-représentée la population d'origine afro-américaine. En effet, pour KAIN, plus cette distance est importante plus la probabilité qu'ont les noirs de trouver un emploi est restreinte. La distance a pour effet d'augmenter les coûts de recherche d'emploi des travailleurs afro-américains puisqu'elle fait peser sur eux des coûts de transport élevés, coûts qui sont susceptibles de les désinciter à rechercher un travail éloigné de leur zone de résidence. Cette notion d'éloignement est tour à tour représentée dans le modèle de KAIN par la distance séparant la zone d'emplois et le principal ghetto où réside la communauté noire et la distance séparant la zone d'emplois et le ghetto noir le plus proche. KAIN n'introduit pas simultanément ces deux variables, reflétant l'idée de distance dans son modèle, car elles sont corrélées et leur juxtaposition n'apporterait aucune information supplémentaire.

KAIN aboutit aux équations estimées suivantes :

Chicago

$$\begin{aligned} & \text{1}^{\text{ère}} \text{ régression :} \\ & W = 9,18 + 0,458R - 0,521 D^n \\ & \text{(t stat)} \quad (10,7) \quad (15,6) \quad (4,3) \\ & R^2 = 0,78 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{2}^{\text{ème}} \text{ régression :} \\ & W = 9,28 + 0,456R - 0,409D^m \\ & \text{(t stat)} \quad (10,5) \quad \dots\dots\dots \\ & R^2 = 0,782 \end{aligned}$$

Détroit

$$\begin{aligned} & \text{1}^{\text{ère}} \text{ régression :} \\ & W = 12,78 + 0,091R - 1,141D^n \\ & \text{(t stat)} \quad (2,9) \quad (4,4) \\ & R^2 = 0,359 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{2}^{\text{ème}} \text{ régression :} \\ & W = 12,64 + 0,100R - 0,758 D^m \\ & \text{(t stat)} \quad (2,9) \quad (4,7) \\ & R^2 = 0,382 \end{aligned}$$

Où W représente (travailleurs afro-américains employés dans la zone i) / (total des travailleurs employés dans la zone i) * 100 ;

Où R représente (travailleurs afro-américains résidant dans la zone i) / (total des travailleurs résidant dans la zone i) *100 ;

Où D^n représente la distance au ghetto le plus proche ;

Où D^m représente la distance au principal ghetto ;

On peut constater que le modèle explique beaucoup mieux la discrimination à l'emploi dont souffrent les travailleurs afro-américains à Chicago qu'à Détroit. En effet, le modèle explique plus de 70% de la variance, quelle que soit la régression utilisée, dans le cas de Chicago, contre seulement 30% à 40% pour Détroit. KAIN explique cette différence par le fait que la ségrégation raciale est plus forte à Chicago qu'à Détroit. Ainsi, à Détroit, selon KAIN, les Afro-Américains sont moins concentrés dans certains quartiers comparativement à Chicago et la distance à parcourir pour se rendre aux zones d'emplois y est en moyenne plus faible : 5,4 miles à Chicago contre 4,3 miles à Détroit.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons voir que **la présence d'habitants Afro-Américains dans une zone d'emplois joue positivement sur l'opportunité d'emploi des agents de race noire au sein de cette zone**, et ce conformément à l'hypothèse du *spatial mismatch*. En effet, une augmentation de 1 point dans la proportion de travailleurs afro-américains vivant dans une zone d'emplois est associée à une croissance de près de 0,5 point de l'emploi des Afro-Américains dans cette zone à Chicago et de 0,1 point à Détroit. De même, conformément à l'hypothèse de *spatial mismatch*, **la distance séparant les principaux lieux de résidence des Afro-Américains aux zones d'emplois joue négativement sur les opportunités d'emplois de la minorité ethnique**. A Détroit, le pourcentage d'Afro-Américains employés dans une zone d'emplois diminue de 0,8 point avec chaque mile séparant la zone d'emplois du principal ghetto, cette diminution s'élève à 0,4 point à Chicago.

KAIN en conclut que la discrimination sur le marché du logement affecte fortement la localisation des emplois de la population afro-américaine. Toutefois, l'auteur souligne que le

résultat auquel il parvient est ambigu car celui-ci peut témoigner d'une causalité inverse. En effet, le modèle de KAIN peut tout aussi bien mettre en lumière le fait que la localisation des emplois de la population noire influence le choix de leur emplacement résidentiel : c'est parce que la population noire travaille à tel endroit qu'elle y réside.

KAIN utilise son modèle, d'une autre manière, pour tester l'hypothèse du *spatial mismatch*. En effet, il souhaite mettre en exergue que le nombre d'emplois qu'occuperait la population afro-américaine en l'absence de discrimination résidentielle serait supérieur au nombre d'emplois occupé réellement par cette population. Dans ce but, il procède au calcul du nombre d'emplois qu'occuperait la population afro-américaine si celle-ci était répartie de manière homogène dans l'aire urbaine c'est-à-dire de façon à ce que la proportion de personnes de race noire soit identique au sein de tous les quartiers résidentiels. KAIN estime que pour l'aire urbaine de Chicago, un peu plus de 14 travailleurs sur 100 sont des afro-américains ($R = 14,61$). Compte tenu de l'hypothèse de répartition homogène de la population noire sur le territoire, les ghettos où se concentrent dans la réalité les Afro-Américains n'existent pas. De ce fait, les deux variables mesurant la distance aux ghettos figurant dans le modèle de KAIN ont une valeur nulle. Puisque le modèle spécifiait pour l'aire urbaine de Chicago que :

$$W = 9,18 + 0,458R - 0,521 D^n,$$

et étant donné que sous l'hypothèse d'une répartition homogène de la population noire sur le territoire, $D^n = 0$ et $R = 14,61$, on obtient :

$$W = 9,18 + 0,458 \times 14,61 - 0,521 \times 0 = 15,87.$$

KAIN obtient ainsi le pourcentage estimé de travailleurs noirs sous l'hypothèse d'une répartition géographique homogène de la population selon la race. Ainsi, si la population afro-américaine était répartie de façon aléatoire sur l'aire urbaine de Chicago, près d'un emploi sur six serait occupé par un travailleur noir. En multipliant ce pourcentage par le nombre d'emplois total que comporte l'aire urbaine de Chicago, soit 1 760 148 emplois, KAIN obtient le nombre d'emplois estimé des Afro-Américains, soit 279 335. Il reste alors à KAIN à comparer ce nombre d'emplois estimés au nombre d'emplois réellement occupé par la population afro-américaine :

EMPLOI DE L' AIRE URBAINE						
Variables des équations	Emploi Réel			Emploi estimé		Perte d'emploi afro-américain
	Emploi total	Emploi afro-américain	% d'emploi afro-américain	% d'emploi afro-américain	Emploi afro-américain	
Chicago						
R, D^n	1 760 148	257 178	14,61%	15,87%	279 335	22 157
R, D^m	1 760 148	257 178	14,61%	15,94%	280 568	23 390
Détroit						
R, D^n	937 555	127 395	13,59%	14,01%	131 351	3 956
R, D^m	937 555	127 395	13,59%	14,00%	131 258	3 863

Source : Extrait de KAIN John F., 1968, "Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization", *The Quarterly Journal Of Economics*, volume 82, pp.175-197. Page 190.

KAIN constate alors, comme nous l'observons sur le tableau ci-dessus, que le nombre d'emplois estimés est supérieur au nombre d'emplois réels, à la fois pour Chicago et Détroit.

On peut alors mettre en lumière qu'en l'absence de ségrégation résidentielle, entraînant la concentration de minorités au sein de certains territoires et éloignant ces minorités des zones d'emplois, l'augmentation des opportunités d'emplois offertes à ces minorités serait substantielle.

Toutefois, à partir des travaux de KAIN d'autres études empiriques relatives à l'hypothèse du *spatial mismatch* ont été menées et elles ont donné lieu à des résultats contrastés.

2.2 Les études empiriques aboutissent à des résultats contrastés quant à la pertinence de l'hypothèse du spatial mismatch

L'hypothèse du *spatial mismatch* a donné lieu à de nombreuses études empiriques afin de vérifier si la non-concordance entre l'emplacement résidentiel de la population afro-américaine et les zones d'emplois joue négativement sur le niveau de vie de cette population. Ces études se distinguent les unes des autres par leur méthodologie et par les résultats auxquels elles aboutissent. Certaines études se basent, en effet, sur la notion de durée moyenne des trajets domicile-travail, tandis que d'autres cherchent à mesurer l'effet global du lieu de résidence sur le niveau de vie.

Durée moyenne de la navette domicile-travail et pertinence de l'hypothèse du *spatial mismatch*

Certaines études testent l'existence du *spatial mismatch* en vérifiant s'il existe ou non une différence dans la durée moyenne des trajets domicile-travail entre les employés afro-américains et leurs concitoyens. En effet, si les résultats révèlent une forte disparité dans la durée moyenne de ces trajets au désavantage des Afro-Américains, les auteurs en concluent que l'hypothèse du *spatial mismatch* est pertinente puisque l'éloignement de cette population aux zones d'emplois est susceptible de grever son niveau de vie. D'une part, le niveau de vie serait plus faible parce que le niveau des salaires qui est proposé aux travailleurs afro-américains est plus faible dans les zones d'emplois situées à proximité de leur lieu de résidence, en l'occurrence le centre-ville, qu'en périphérie. Cette différence dans le montant de la rémunération peut s'expliquer du fait de la faible densité d'emploi au centre-ville qui entraîne la création d'une main-d'œuvre de réserve tirant les salaires vers le bas, la demande de travail étant inférieure à l'offre. D'autre part, le niveau de vie serait plus faible parce que les ressources issues du travail des Afro-Américains, qui résident au centre-ville et exercent un emploi en périphérie, sont plus faibles comparativement aux agents vivant et exerçant une activité en banlieue. En effet, les Afro-américains subissent des coûts de transports importants qui exercent sur eux une forte contrainte budgétaire.

Les études qui utilisent ce raisonnement ont donné lieu à des résultats contrastés. Alors que GABRIEL et ROSENTHAL (1996) mettent en lumière que les personnes de race noire ont un temps de trajet domicile-travail qui est multiplié par 1,14 par rapport au reste de la population, TAYLOR et ONG concluent à une similarité de la durée des navettes domicile-travail entre travailleurs noirs et blancs¹⁸.

Il faut noter que la méthodologie de ces études est critiquée par d'autres auteurs. En effet, selon certains auteurs, **le différentiel dans la durée des navettes ne constitue pas un élément pertinent pour vérifier l'existence du *spatial mismatch***. Nous pouvons citer trois grandes objections qui ont été soulevées dans la littérature économique. La première, citée par PRESTON et McLAFFERTY (1999), met en exergue l'idée selon laquelle le temps de trajet est susceptible de refléter d'autres éléments que la seule navette entre lieu de résidence et lieu de travail. En effet, ce temps, lorsqu'il est évalué par les agents économiques eux-mêmes, peut englober, par exemple, le fait de déposer les enfants à l'école ou le fait de réaliser quelques courses. La seconde objection contredisant le fait que le *spatial mismatch* puisse être approximé par le temps de trajet est soulignée par IHLANFELDT et SJOQUIST (1998)¹⁹. Ces auteurs en se référant au modèle standard de l'économie urbaine, c'est-à-dire au modèle monocentrique, observent que les ménages aisés peuvent choisir de résider loin des centres d'emplois afin de bénéficier de meilleures aménités (pollution sonore moindre, congestion moindre, logement plus grand,...). De ce fait, **lorsque l'on réalise des comparaisons entre la durée moyenne du trajet domicile-travail, on intègre un effet richesse**

¹⁸ Résultats cités dans De RANGO Kelly, 2000, « A Note on Commutes and the Spatial Mismatch Hypothesis », W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 11 p.

¹⁹ De RANGO Kelly, 2000, « A Note on Commutes and the Spatial Mismatch Hypothesis », W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 11 p.

pouvant nuire à ce que l'on veut démontrer. En effet, si la durée moyenne de la navette est pratiquement identique entre la population défavorisée (noire) et aisée (blanche), on peut en conclure à l'absence de *spatial mismatch*. Or, la similarité des résultats peut provenir d'un choix personnel de certains agents aisés qui préfèrent un certain éloignement et donc gonflent ainsi la distance moyenne que la classe favorisée parcourt entre son lieu de résidence et son lieu de travail. La troisième objection est mentionnée par DeRANGO (2000) en soulignant que **le lien entre le *spatial mismatch* et la durée du temps de trajet est indéterminé.** En effet, l'augmentation de la distance entre zone de résidence et lieu de travail conduit à deux effets opposés. DeRANGO illustre cette idée en prenant l'exemple d'une migration d'une partie des emplois du centre-ville vers la périphérie. Cette migration a pour effet d'accroître la distance moyenne séparant les habitants du centre-ville aux emplois (augmentation du *spatial mismatch*). Le premier effet engendre une augmentation de la durée moyenne du trajet que devront effectuer les habitants des centres-villes puisqu'une plus forte proportion d'emploi impose désormais de longs trajets. Le second effet restreint quant à lui la durée moyenne de trajet des résidents des centres-villes. En effet, puisque la probabilité d'occuper un emploi est une fonction décroissante de la distance séparant l'emploi du lieu de résidence (manque d'information, ...), peu d'habitants des centres-villes trouveront un emploi en périphérie. Ainsi, la majeure partie des résidents des centres-villes ne travaillera pas en périphérie mais dans les centres-villes. Peu d'entre eux réaliseront donc de longs trajets pour se rendre sur leur lieu de travail. De ce fait, la durée moyenne du trajet des travailleurs résidant dans les centres-villes sera plus faible que dans la situation antérieure alors que les emplois se seront éloignés.

DeRANGO illustre son argument en prenant l'exemple suivant : soit une aire urbaine qui est représentée par une droite, où trois emplacements se distinguent :

- le point A représentant le centre-ville où seule la population noire réside,
- le point B qui est situé à une distance d'une unité par rapport au centre,
- le point C représentant la banlieue où seule la population blanche vit et qui est séparé du centre de deux unités.

Nous savons que la probabilité qu'a un agent économique de trouver un emploi vacant est une fonction décroissante de la distance. Supposons que le nombre d'emplois vacants soit de un au centre-ville et au point B, et de zéro dans la périphérie, comme le tableau suivant le mentionne :

Zone d'emplois	A (centre-ville)	B	C (banlieue)
Distance de la zone d'emplois au centre-ville	0	1	2
Probabilité d'un habitant du centre-ville de trouver un emploi	1	0,5	0
Nombre d'emplois vacants	1	1	0

A partir de ce tableau, il est possible de calculer la durée moyenne du trajet des résidents des centres-villes. La distance moyenne probable est calculée en pondérant, pour chaque point (A, B, C), la distance entre ces points et la ville-centre par le taux d'emplois probables. On obtient alors : $(1 \times 1 \times 0 + 1 \times 0,5 \times 1 + 0 \times 0 \times 2) / (1 \times 1 + 0,5 \times 1 + 0 \times 0) = 0,33$.

La distance moyenne anticipée qu'aura à parcourir la population afro-américaine pour se rendre à son travail est donc de 0,33 unité.

Supposons, à présent, une augmentation du *spatial mismatch*, c'est-à-dire de la distance moyenne entre les emplois et le centre-ville liée au fait que tous les emplois situés en B migrent vers la banlieue (C). La situation est alors la suivante :

Zone d'emplois	A (centre-ville)	B	C (banlieue)
Distance de la zone d'emplois à la ville-centre	0	1	2
Probabilité d'un habitant de la ville-centre de trouver un emploi	1	0,5	0
Nombre d'emplois vacants	1	0	1

La durée moyenne du trajet des Afro-Américains est alors nulle puisque les emplois situés en banlieue sont hors de leur portée, ils ne peuvent que travailler au centre. L'éloignement des emplois a donc réduit la durée moyenne de la navette travail-domicile puisque les Afro-Américains ne peuvent que prétendre, dans ce cas de figure, à des emplois situés à proximité de leur zone de résidence.

On peut conclure de cette illustration que le lien entre éloignement des emplois et durée moyenne des déplacements domicile-travail n'est pas si simple et qu'il dépend étroitement de la manière dont la probabilité d'obtenir un emploi diminue avec la distance.

Prise en compte de l'effet global de la localisation résidentielle sur le niveau de vie et pertinence du *spatial mismatch*

Certaines études ne se limitent pas à prendre en compte la différence entre la durée moyenne de transport des résidents des centres-villes et celle des habitants de la périphérie, ou encore le seul impact de la localisation résidentielle sur la probabilité d'occuper un emploi, quand elles testent l'hypothèse du *spatial mismatch*. Au contraire, ces études cherchent à mesurer l'effet total de la localisation résidentielle sur le niveau de vie. Elles se préoccupent ainsi de l'impact du lieu résidentiel sur le prix du loyer, et elles tiennent aussi compte des effets de la localisation du travail sur le niveau de vie. En effet, si un agent résidant au centre-ville a des ressources provenant du travail plus faible qu'un agent vivant en banlieue en raison des coûts de transport ou de la plus grande difficulté de trouver un emploi, il peut tout de même avoir un niveau de vie similaire voire plus élevé, comparativement à quelqu'un vivant en banlieue car, par exemple, il est possible qu'il paye un loyer moins cher ou a d'autres avantages. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'article de HUGHES et MADDEN (1991) qui prend en considération les variations en terme de loyer, de salaire et de coût de trajet existant entre deux emplacements résidentiels au sein d'une aire urbaine. Ces auteurs intègrent par conséquent dans leur analyse,

- l'effet de la localisation du travail sur le salaire,
- l'effet de l'emplacement résidentiel sur le montant du loyer,
- l'effet de la localisation du travail et du logement sur les coûts de trajet.

La prise en compte de tous ces effets amène HUGHES et MADDEN à conclure que le lieu de résidence n'apparaît pas être une entrave sérieuse aux opportunités d'emplois de la population afro-américaine. En effet, ils trouvent qu'un changement de lieu résidentiel ne modifie pas de façon significative l'accessibilité à des emplois mieux rémunérés. En revanche, GABRIEL et ROSENTHAL (1996), cités par PRESTON et McLAFFERTY (1999), estiment que seulement un tiers des inégalités en terme de salaire lié à l'éloignement et à la discrimination raciale que subissent les travailleurs afro-américains est compensé par des loyers plus faibles du fait de leur localisation dans les centres-villes.

Les études empiriques ne permettent donc pas de se prononcer complètement sur la pertinence de l'hypothèse du *spatial mismatch*. Il en va de même pour les études expérimentales qui ont donné lieu à des résultats contradictoires. En effet, l'influence de la distance sur le niveau de vie est, dans certaines études, analysée à la lumière des résultats obtenus par les programmes de relocalisation résidentielle menés aux Etats-Unis. Ces programmes permettent à des familles avec enfant de quitter les quartiers où le taux de pauvreté est élevé pour vivre dans des quartiers plus favorisés. Depuis 1994, le programme Moving To Opportunity (MTO), mis en place à Baltimore,

Boston, Chicago, Los Angeles et New York, a pour objectif d'évaluer l'impact de la migration de ces familles vers des quartiers plus favorisés. La majorité des familles qui ont bénéficié de ce programme rapporte, selon l'article de LUDWIG, DUNCAN et PINKSTON (2000), que les opportunités d'emplois et de formation sont plus importantes dans leur nouveau quartier que dans l'ancien. Toutefois, ces auteurs expliquent que le programme mené à Chicago a révélé que, si les personnes ayant bénéficié de ce programme pour migrer vers les banlieues ont un taux d'emploi plus élevé comparativement à ceux ayant migré dans le centre-ville, leur taux de salaire est identique. Donc, au vu de ce résultat, on peut penser que si la proximité aux emplois périphériques joue positivement sur la probabilité de trouver un emploi, elle ne permet pas de bénéficier de salaires plus intéressants. Certaines études qui se sont basées sur ces programmes de relocalisation mettent en exergue que la réduction de la distance entre lieu de résidence et zones d'emplois n'est pas le seul facteur intervenant positivement sur la probabilité de trouver un emploi. Ainsi, PRESTON et Mc LAFFERTY (1999) citent les travaux de ROSENBAUM et POPKIN (1991), travaux ayant mis en évidence le fait que ces programmes de relocalisation favorisent les perspectives d'emplois des bénéficiaires. Toutefois, comme le soulignent PRESTON et Mc LAFFERTY (1999), le meilleur accès aux zones d'emplois que confèrent ces programmes aux ménages résidant autrefois dans les centres-villes, n'est pas le seul facteur expliquant le succès de ces programmes. En effet, la migration de ces ménages leur permet aussi de bénéficier de l'environnement économique et social favorable de leur nouveau lieu de résidence, ce qui favorise leur recherche d'emploi et in fine joue positivement sur leur niveau de revenu. C'est ce que nous allons étudier dans la section suivante.

Section 2. Les caractéristiques socio-économiques du lieu de résidence jouent sur le niveau de vie

La distance séparant le quartier résidentiel des zones d'emplois n'est pas le seul facteur relatif au lieu de vie qui est susceptible d'avantager ou de défavoriser les agents économiques. En effet, en dehors de toute considération relative à la distance, le quartier a des caractéristiques propres qui sont en mesure d'influencer le niveau de vie des agents économiques, ainsi que leurs perspectives d'avenir. Cette idée est confortée par le travail d'O'REGAN et de QUIGLEY (1996)²⁰ soutenant que les caractéristiques sociales et économiques des quartiers ont une influence sur l'emploi et sur le niveau des salaires indépendamment des effets liés à l'accessibilité des zones d'emplois. Dans cette section, nous tenterons de mettre en évidence les mécanismes qui permettent de comprendre comment certains quartiers peuvent entraver la réussite économique de leurs habitants. Nous verrons ainsi que le quartier résidentiel est susceptible d'entraver les chances dont dispose un individu d'accéder à l'emploi par le biais de l'image qu'il renvoie au reste de la population et de la qualité du réseau social qu'il fournit à ses habitants. Puis, nous mettrons en évidence que le quartier ne constitue pas seulement une barrière ou un levier à l'accès à l'emploi mais qu'il agit plus en profondeur puisqu'il participe directement à la construction du capital humain. Enfin, nous présenterons des études empiriques qui aboutissent à des résultats contrastés quant à l'existence d'un effet de quartier.

1. Quartier de résidence et accès à l'emploi

Dans la section précédente, nous avons observé que l'allongement de la distance entre lieu de résidence et zones d'emplois constitue un obstacle à l'accès à l'emploi en raison notamment de la faiblesse de l'information disponible sur les emplois vacants et de la fatigue liée aux trajets domicile-travail qui réduit la productivité des travailleurs. Toutefois, la distance n'est pas le seul élément relatif au lieu de vie qui fait obstacle à l'emploi. En effet, la mauvaise réputation d'un quartier est susceptible de désinciter les employeurs à engager les agents économiques qui y résident, on parle alors de discrimination territoriale (A). De plus, la nature du réseau social que certains quartiers fournissent à leurs habitants peut être perçue comme un handicap supplémentaire à l'accession à un certain niveau de vie (B).

²⁰ Cité par PRESTON et McLAFFERTY (1999).

1.1 Stigmatisation des résidents selon le quartier où ils demeurent

Le quartier de résidence, outre toute référence à la distance le séparant des zones d'emplois, est en mesure de handicaper ou de favoriser les agents économiques dans leur accès à l'emploi. En effet, chaque quartier de par :

- ses caractéristiques réelles, comme par exemple sa composition ethnique, son taux de délinquance...
- ou par ses caractéristiques supposées, comme les préjugés concernant la violence qui est susceptible d'y régner,

dispose d'une image, d'une réputation influant sur la façon dont la population extérieure au quartier considère les individus qui y vivent. Ainsi, la façon dont les quartiers sont perçus rejait sur leurs habitants, puisque généralement tous les habitants d'un quartier donné sont considérés par le reste de la population comme étant des individus dotés de caractéristiques en tout point identiques, c'est ce que l'on appelle la discrimination statistique. Par exemple, en France une grande majorité de personnes considère que les agents économiques vivant en zone urbaine sensible sont tous des délinquants en raison d'un taux de délinquance plus élevé qu'ailleurs dans ce type de quartier. Le quartier stigmatise donc les agents économiques, ils ne se caractérisent plus par leur propre identité (âge, sexe, niveau d'éducation...) mais par les attributs du quartier où ils résident.

Cette stigmatisation est dommageable car elle peut constituer un obstacle à l'épanouissement économique des agents vivant dans certains quartiers en jouant négativement sur leur probabilité d'accéder à l'emploi. Par exemple, PRESTON et McLAFFERTY (1999) citent dans leur article les travaux de PASTOR et ADAMS (1996) qui concluent au fait que les employeurs différencient les postulants à l'emploi sur la base de leurs adresses, refusant d'engager les résidents des logements publics ou bien encore des quartiers très pauvres. On peut expliquer cette discrimination résidentielle par le fait que l'adresse du postulant à l'embauche peut apporter des informations supplémentaires à l'employeur sur les caractéristiques du travailleur. Ainsi, connaître le lieu de résidence est susceptible de limiter les problèmes d'anti-sélection et de risque moral. En effet, on peut émettre l'idée selon laquelle un employeur préférera engager une personne vivant dans un quartier aisé, car il présumera que ses compétences et son niveau d'éducation seront plus élevés comparativement à une personne vivant dans un quartier sensible. De plus, l'employeur pourrait être amené à penser que la personne vivant dans un quartier aisé fournira un niveau d'effort supérieur à une personne vivant dans un quartier défavorisé. En effet, l'employeur peut penser que le travail est plus valorisé dans les quartiers aisés comparativement aux quartiers défavorisés où l'assistance peut être vue comme un mode de vie. Ainsi, aux Etats-Unis, GOBILLON, SELOD et ZENOU (2003) observent que les employeurs situés en banlieue sont peu enclins à engager les habitants des centres-villes car, en moyenne, ces derniers sont jugés moins productifs que les banlieusards et ont une plus forte probabilité d'adopter un comportement déviant. Donc, le quartier de résidence joue sur les perspectives d'embauche des agents et sur leur niveau de vie par le biais de la réputation du quartier.

Notons également que les agents économiques vivant dans des quartiers qui ont une mauvaise réputation connaissent des difficultés pour obtenir des crédits. Ainsi, LANG (1998), cité dans l'article de ZENOU (2002), insiste sur le fait que les organismes de prêt sur hypothèque réalisent une discrimination selon le lieu de résidence où se situe la propriété, rendant ainsi difficile l'obtention d'un crédit pour les individus habitant dans certains quartiers. La difficulté d'accéder au crédit constitue un handicap supplémentaire pour ces agents économiques en les empêchant, par exemple :

- de pouvoir investir dans l'acquisition d'une voiture, ce qui leur permettrait d'accéder aux zones d'emplois,
- ou, autre exemple, de disposer de ressources financières suffisantes pour pouvoir déménager
- ou dernier exemple, de pouvoir financer l'éducation de leurs enfants afin que ceux-ci puissent par la suite sortir de la pauvreté.

Donc, le quartier de résidence de par l'image qu'il renvoie au reste de la population de l'aire urbaine peut constituer un obstacle ou bien un levier à l'accès à l'emploi et à des moyens de financement. Toutefois, la réputation n'est pas la seule caractéristique du quartier susceptible d'influer

sur le niveau de vie des agents économiques. En effet, il faut également avoir à l'esprit que le quartier peut restreindre l'accès des agents économiques à l'emploi en raison d'un manque d'infrastructure, mais surtout d'un réseau social peu développé ou de faible qualité.

1.2 La faiblesse des réseaux sociaux, un handicap supplémentaire à l'accession à un certain niveau de vie dans certains quartiers

Nous venons de voir dans le paragraphe précédent que la réputation d'un quartier peut désinciter les employeurs à engager des agents économiques résidant dans un quartier qui dispose d'une mauvaise image. Toutefois, outre ces considérations de discrimination territoriale, on peut mettre en exergue le fait que les caractéristiques de certains quartiers sont susceptibles d'empêcher leurs habitants d'atteindre un certain niveau de vie. Ainsi, le manque d'infrastructure dans certains quartiers, comme les haltes-garderies ou bien encore les dessertes de transport en commun, sont susceptibles d'empêcher une partie des résidents à offrir leur travail. En effet, si les agents économiques ne disposent pas de moyens alternatifs pour faire garder leurs enfants ou pour se rendre dans les zones d'emplois, ou si les moyens existants ne sont pas compatibles avec la faiblesse de leur revenu, ils ne pourront pas occuper un travail et ainsi accroître leur niveau de vie. Par exemple, ELLEN et TURNER²¹ (1997) constatent qu'aux Etats-Unis le manque de garderie et de services de santé dans les quartiers pauvres créent des barrières à l'emploi, en particulier pour les femmes appartenant à une minorité ethnique. Donc, l'insuffisance d'infrastructure semble constituer un obstacle au sens où elle empêcherait les résidents de certains quartiers défavorisés de sortir de la pauvreté. Néanmoins, l'absence d'infrastructure n'est pas la seule caractéristique des quartiers pouvant être un frein à l'accroissement du niveau de vie, car il faut également prendre en considération le rôle des réseaux sociaux dans le processus de recherche d'un emploi. En effet, les relations revêtent une grande importance dans l'accès à l'emploi (a), mais leur efficacité en terme d'obtention d'un emploi sont tributaires de la composition sociale du quartier où habite le demandeur d'emploi (b).

L'importance du réseau social dans l'accès à l'emploi

Il a été démontré, dans la littérature économique, que les contacts personnels jouent un rôle important dans le succès de la recherche d'un emploi. Ainsi, MONTGOMERY (1991) souligne, en se référant à quatre études menées²² aux Etats-Unis, qu'approximativement 50% des travailleurs employés à un moment donné ont trouvé leur emploi grâce à leurs amis ou relations. Le réseau social semble donc faciliter l'accès à l'emploi. Si cette méthode de recherche est prisée par les demandeurs d'emploi américains, en raison de sa performance et de la faiblesse des coûts s'y rattachant²³, elle est également prisée par les entreprises qui y ont volontiers recours et ce pour deux raisons principales. La première raison est à rechercher au niveau des coûts des méthodes de recrutement. En effet, engager des agents économiques ayant été recommandés par le personnel de l'entreprise représente un coût moindre en recherche de main-d'œuvre que recourir à des agences de recrutement ou bien de publier l'offre d'emploi dans des journaux. La seconde raison, expliquant l'attrait de cette méthode de recrutement pour les entreprises, est qu'une telle méthode permet de réduire le problème d'anti-sélection. En effet, lorsqu'une personne répond à une annonce, l'employeur n'est pas en mesure de connaître précisément ses compétences et son niveau de productivité, puisque le postulant peut dissimuler ses véritables caractéristiques. En revanche, lorsque le postulant est recommandé par un des membres du personnel, l'employeur est en mesure de mieux connaître ses véritables

²¹ Cités dans PRESTON et McLAFFERTY (1999).

²² MYERS Charles et SHULTZ George, 1951, « The Dynamics of a Labor Market », New York : Prentice Hall ; REES Albert et SHULTZ George, 1970, « Workers in an Urban Labor Market », Chicago : University of Chicago Press ; GRANOVETTER Mark, 1974, « Getting a Job : A Study of Contacts and Careers », Cambridge, MA : Harvard University Press ; CORCORAN Mary, DATCHER Linda et DUNCAN Greg, 1980, « Information and Influence Networks in Labor Markets » dans Greg Duncan et James Morgan, eds., Five Thousand American Families: Patterns of Economic Progress, volume 7, Ann Arbor, MI: Institute for Social Research, pp.1-37.

²³ En effet, cette méthode de recherche nécessite moins de déplacements et un temps de prospection plus limité que les méthodes plus formelles telles que le recours aux agences d'emploi et la réponse aux petites-annonces.

caractéristiques. En effet, comme le rapporte l'étude de DOERINGER et PIORE (1971), citée par MONTGOMERY (1991), les travailleurs tendent à présenter des candidats à l'embauche qui sont dotés des mêmes caractéristiques qu'eux. Ainsi, puisque l'employeur connaît la productivité de ses employés, il engagera les agents économiques qui lui sont recommandés par ses employés les plus méritants, le problème d'anti-sélection est ainsi limité. Notons que le problème d'anti-sélection est aussi limité par le fait que les employés ne prendront pas le risque de proposer à leur employeur une personne peu productive, car leur réputation en serait ternie.

Donc, les contacts personnels revêtent une grande importance dans le processus de recherche d'un emploi car cette méthode de recrutement permet, entre autres avantages, aux entreprises de prendre moins de risque lorsqu'elles engagent une personne recommandée.

Notons que, les contacts personnels ne favorisent pas seulement l'obtention d'un emploi, ils permettent aussi l'obtention d'un salaire plus élevé. Supposons, comme le fait MONTGOMERY (1991), qu'un entrepreneur décide d'engager du personnel à deux périodes distinctes (t_1 et t_2) et que coexistent sur le marché du travail deux types de travailleurs : la moitié a un faible niveau de productivité et la seconde a un fort niveau de productivité. Supposons également que lorsqu'il décide d'engager du personnel, l'employeur ne connaît pas le niveau de productivité du postulant et qu'il n'est pas en mesure de le connaître en mettant en place des mécanismes incitatifs de type salaire binôme (partie fixe et prime). De ce fait, en t_1 , l'employeur a une chance sur deux d'engager un employé disposant d'une productivité élevée. Le salaire qu'il propose sera donc fixé à un niveau de salaire qui correspond à la productivité moyenne des travailleurs sur le marché. A la fin de la première période, l'employeur en contrôlant le niveau de production de chacun de ses employés est en mesure de connaître leur niveau de productivité. Il va se servir de cette information afin de limiter les problèmes liés à l'anti-sélection à la seconde période. En effet, à la seconde période, l'employeur propose un emploi aux agents demandeurs d'emploi qui sont recommandés par les travailleurs de la première période ayant démontré une forte productivité. Toutefois, ces demandeurs d'emploi qui disposent de bonnes références décideront d'accepter la proposition d'embauche uniquement :

- d'une part, si le salaire proposé est supérieur à celui qui leur est offert par les entreprises concurrentes, entreprises dans lesquelles ils sont également recommandés,
- et, d'autre part, si ce salaire est supérieur au niveau de salaire moyen sur le marché du travail.

Il s'ensuit une concurrence entre les entreprises afin d'engager les agents économiques recommandés, ce qui accroît le niveau du salaire qui leur est offert. Le salaire des personnes recommandées est alors plus élevé que celui proposé aux personnes cherchant un emploi par le simple biais du marché du travail. On peut expliquer cette différence de rémunération par le fait que l'employeur rémunère :

- les personnes recommandées en fonction de leur niveau de productivité, plus exactement en fonction du niveau de productivité des travailleurs de la première période qui les ont recommandés,
- et les personnes non recommandées en fonction de la productivité moyenne anticipée sur le marché.

Les demandeurs d'emploi qui ont pour relation des employés reconnus dans leur travail ont ainsi plus de chance d'accéder à l'emploi et d'obtenir un niveau de salaire supérieur à ceux disposant de contacts de moins bonne qualité. Toutefois, comme le soulignent CORCORAN, DATCHER et DUNCAN (1980) et STAIGLER (1990), cités par MONTGOMERY, les travailleurs ayant trouvé un emploi grâce aux recommandations d'autres employés gagnent des salaires plus élevés que ceux embauchés par le jeu du marché du travail uniquement dans le court terme²⁴. En effet, par la suite l'employeur est apte à proposer aux autres employés un niveau de salaire conforme à leur niveau de productivité.

Nous venons de voir que le réseau social revêt une grande importance dans l'accès à l'emploi, puisqu'il facilite les démarches et fait partie des techniques de recherche d'emploi les plus couronnées

²⁴ Plus précisément, seulement, la première année où ils occupent leur emploi.

de succès. Comme le rapporte MONTGOMERY (1991) : ce n'est donc pas ce qu'on connaît, mais qui on connaît qui a de l'importance dans la recherche d'un emploi (« *it's not what you know but who you know* »). Cependant, il ne faut pas omettre le fait que le succès de la recherche d'un emploi est tributaire de la qualité des relations nouées par l'agent économique. En effet, un demandeur d'emploi entretenant de nombreux contacts et recommandé par ces derniers peut voir sa prospection d'emploi restée vaine si ses relations ne disposent pas d'une reconnaissance suffisante sur le marché du travail. Or, on peut remarquer que pour les demandeurs d'emploi le quartier de résidence est une des sources principales de contacts sociaux, puisque les chômeurs passent une grande partie de leur temps dans le quartier où ils vivent. En ce sens, le quartier de résidence peut déterminer la qualité des relations des demandeurs d'emploi et, in fine, la probabilité qu'ont ces demandeurs d'accéder à l'emploi.

Accès à l'emploi et composition sociale du quartier

La composition sociale du quartier revêt une grande importance dans la formation des relations que noue un agent économique et plus spécifiquement un demandeur d'emploi. En effet, le quartier est une source de contacts personnels importante du fait que ses habitants se côtoient régulièrement et partagent certaines préoccupations telles que la qualité de leur environnement et leur sécurité. Ainsi, un demandeur d'emploi, ayant pour voisin des cadres, des chefs d'entreprises ou, plus généralement des actifs occupés, aura par l'intermédiaire de son voisinage des contacts avec le monde du travail et sera plus susceptible de trouver un emploi qu'un chômeur résidant dans un quartier où une grande partie des habitants est sans emploi. Par conséquent, la composition sociale du quartier peut constituer un moteur ou un frein à l'obtention d'un emploi. Ainsi, comme le soulignent GOBILLON et SELOD (2002), dans les quartiers défavorisés le taux de chômage est plus élevé qu'en moyenne ; de ce fait, les individus y résidant ne connaissent que peu d'actifs occupés susceptibles de leur procurer une recommandation auprès de leur employeur ou, de les orienter vers de bons contacts professionnels. Ce constat amène REINGOLD (1999), cité par GOBILLON et SELOD (2002), à expliquer une part importante des problèmes d'emploi dans les quartiers défavorisés aux États-Unis par la faible qualité des réseaux sociaux. HOLZER (1987) aboutit à la même conclusion lorsqu'il mène son étude empirique relative aux États-Unis afin de tester les différences raciales dans l'utilisation et dans l'efficacité de diverses méthodes de recherche d'emploi.

En effet, les résultats auxquels il parvient mettent en évidence que les jeunes hommes interrogés, âgés de 16 à 23 ans, quelle que soit leur origine raciale utilisent le plus souvent leurs amis et leurs relations afin de trouver un emploi, ainsi que les démarches volontaristes auprès des entreprises²⁵. Toutefois, les jeunes de race noire ont moins recours que les blancs à ces méthodes de recherches informelles. Selon HOLZER ce moindre recours provient du fait que les jeunes hommes noirs retirent moins de bénéfices de leurs relations que les jeunes hommes blancs. HOLZER explique la moins grande efficacité des méthodes de recherches informelles des jeunes hommes noirs relativement à celle des blancs en raison du taux de chômage élevé des hommes noirs, de l'importance des ménages noirs bénéficiant de l'assistance publique et du manque de confiance des employeurs blancs dans les recommandations qui leurs sont faites par des employés noirs.

Donc, les agents économiques ne disposent pas des mêmes chances de trouver un emploi par le biais de leurs relations, tout dépend de la qualité des personnes qui les recommandent et indirectement du quartier dans lequel ils résident. Le quartier peut donc jouer un rôle de levier dans l'accès à l'emploi lorsque le demandeur d'emploi réside dans un quartier où les habitants sont des actifs occupés et, qui plus est, s'ils sont jugés productifs. En revanche, un demandeur d'emploi habitant dans un quartier défavorisé est susceptible d'éprouver plus de difficultés, car le nombre d'actifs occupés dans ce type de quartier est plus limité ou bien parce que l'avis de ces derniers n'est pas aussi bien pris en considération par l'employeur.

²⁵ Ces deux méthodes sont qualifiées d'informelles par HOLZER en opposition aux méthodes de recherche d'emploi formelles qui sont le recours aux agences d'emploi, la réponse à une offre d'emploi publié dans un journal...

On peut également mettre en lumière le fait que la composition sociale d'un quartier est plus ou moins en mesure d'influencer l'intensité de la recherche d'emploi à travers les normes sociales qu'elle véhicule. En effet, on peut penser que dans les quartiers composés majoritairement d'actifs occupés, comparativement à ceux où la majeure partie des habitants est sans emploi, le travail fait figure de norme sociale. De ce fait, les chômeurs des quartiers riches sont stigmatisés au sein de leur quartier ce qui, par conséquent, peut les inciter à intensifier leurs prospections d'emploi afin de trouver un travail et de ne plus être stigmatisés.

Les normes sociales véhiculées dans un quartier n'ont pas uniquement une influence sur l'accès à l'emploi car elles sont aussi en mesure, au même titre que l'éducation, de façonner le capital humain d'un agent économique et donc d'influencer son niveau de vie. C'est ce que nous allons étudier dans le paragraphe suivant.

2. Quartier de résidence et construction du capital humain

Les caractéristiques socio-économiques des quartiers, comme nous venons de le voir, semblent être en mesure d'influencer la probabilité que les agents économiques accèdent à l'emploi et par conséquent à un certain niveau de vie. Toutefois, l'influence du quartier sur les agents économiques est susceptible d'être plus importante que la seule constitution de barrières ou de leviers à l'emploi. En effet, le quartier de résidence, à travers les relations de voisinage, semble être en mesure d'influencer, voire de conditionner, les décisions prises par les agents économiques. Les auteurs qui se sont penchés sur cette thématique se sont surtout intéressés à la période de l'adolescence. Ils ont mis en lumière que le quartier au sein duquel un individu a grandi est apte, au même titre que les caractéristiques familiales, de façonner son capital humain et par conséquent son devenir économique. Ainsi, deux individus ayant grandi dans deux quartiers différents, toutes choses égales par ailleurs, ne disposeraient apparemment pas des mêmes chances d'accéder à un niveau de vie donné. Nous présenterons, dans ce paragraphe, les mécanismes, empruntés à l'analyse sociologique, permettant de comprendre de quelles façons le quartier dans lequel l'individu a passé son adolescence a une répercussion sur ses décisions, ce sera l'occasion de présenter quelques-unes des études empiriques menées Outre-Atlantique.

Les développements récents sur l'effet de quartier mettent en lumière quatre modèles principaux qui soutiennent l'idée selon laquelle le quartier résidentiel n'est pas neutre sur le comportement adopté par les adolescents. En effet, l'influence des pairs du quartier, le rôle de modèle des adultes qui y résident, les aménités présentes dans les quartiers ainsi que la compétition sévissant au sein des quartiers agissent sur les décisions prises par les agents économiques.

2.1 L'influence des pairs : le modèle de contagion sociale ou épidémique

La première théorie, nommée modèle de contagion sociale ou bien encore modèle épidémique et développée par CRANE (1991), insiste sur le fait que le voisinage fournit aux enfants ou adolescents une grande proximité avec d'autres individus appartenant aux mêmes classes d'âge. Cette proximité, qui résulte d'un lieu de vie commun, a pour effet de faire dépendre le comportement adopté par un individu de celui de ses pairs. En effet, dans chaque quartier des normes et des valeurs se propagent car les adolescents sont tentés d'imiter le comportement des adolescents qui sont les plus respectés dans le quartier afin de ne pas être isolés. Ainsi, dans chaque quartier, la tendance est à l'homogénéisation du comportement des adolescents. CASE et KATZ (1991) ont constaté ce phénomène d'homogénéisation des comportements lors de l'étude empirique qu'elles ont menée auprès de 1200 adolescents résidant dans trois quartiers pauvres du centre-ville de Boston. Les auteurs ont questionné ces adolescents sur divers sujets qui traitent des thèmes suivants :

- leur situation : matrimoniale, professionnelle, leur parcours scolaire, les activités illégales qu'ils ont commises, ...
- les caractéristiques de leur quartier, présence de violence, pourcentage de mères célibataires, importance des adultes qui vendent de la drogue, ainsi

que leur opinion sur leur quartier (le quartier fournit-il des incitations à trouver un emploi ou à poursuivre la scolarité ? les opportunités d'emplois que le quartier fournit, leur envie de résider dans un autre lieu de vie, ...)
- les caractéristiques de leurs familles (type de famille dans lequel ils ont grandi, niveau de scolarité des parents, ...).

Les réponses que CASE et KATZ ont obtenues, leur ont permis d'aboutir aux deux résultats suivants. Tout d'abord, le comportement adopté par les adolescents est influencé par celui de leurs parents. En effet, les adolescents ayant des membres de leur famille en prison sont plus susceptibles que les autres d'être impliqués dans des activités criminelles et ceux dont les parents consomment de la drogue sont plus susceptibles d'avoir le même problème de dépendance. Il y a donc un effet famille. Ensuite, CASE et KATZ démontrent l'existence d'une forte influence des pairs sur le comportement des adolescents. En effet, le modèle Probit que ces auteurs ont construit met en lumière le fait que résider dans un quartier au sein duquel de nombreux adolescents sont impliqués dans un crime, consomment de la drogue ou sont oisifs, accroît la probabilité qu'un agent donné adopte le même type de comportement.

En d'autres termes, les adolescents résidant dans un quartier au sein duquel une fraction substantielle des jeunes est impliquée dans des crimes ont une probabilité plus élevée de devenir des délinquants comparativement à d'autres adolescents qui sont dotés des mêmes caractéristiques, personnelles et familiales, mais demeurant au sein de quartiers où une faible proportion de jeunes est engagée dans des activités criminelles.

Donc, les décisions prises par un agent économique semblent être influencées par le comportement adopté par ses pairs qui habitent au sein de son quartier. Cette influence est susceptible de jouer sur le niveau de vie futur de l'adolescent car, par exemple, si ce dernier abandonne très tôt l'école afin de suivre l'exemple de ses camarades, il réduira ses chances d'atteindre un certain niveau de vie. Toutefois, les pairs ne sont pas les seuls à avoir de l'influence sur l'adolescent, car les adultes présents dans le voisinage font également office de modèle pour les jeunes générations.

2.2 Le rôle de modèle des adultes du voisinage : le modèle de socialisation collective

Nous venons de voir, à travers l'étude empirique de CASE et de KATZ (1991), que les parents influencent, par les décisions prises tout au long de leur vie, les choix de leurs enfants. Toutefois, les parents et les pairs ne sont pas les seuls modèles auxquels se réfèrent les adolescents. En effet, les adolescents, grâce à la proximité fournie par la vie au sein d'un quartier, côtoient quotidiennement d'autres adultes qui peuvent leur servir de modèle. Ainsi, le **modèle de socialisation collective**, développé par WILSON (1987), suggère que le comportement des adolescents est calqué sur celui des adultes résidant à proximité de leur habitation. En effet, les adolescents intègrent, par effet d'apprentissage, la façon dont les adultes qui les entourent se comportent et seront sujets à reproduire dans l'avenir ce qu'ils ont observé. Par exemple, un individu qui a passé son adolescence dans un quartier où une fraction importante des adultes menait des activités illicites peut être incité à en faire de même. En effet, pour l'individu ce type d'activité ne fait pas office de comportement déviant puisque durant son enfance il l'a observé et il l'a considéré comme étant une norme, un mode de vie. De même, des jeunes filles résidant dans un quartier où il y a un nombre important de mères célibataires pourront avoir tendance à avoir plus facilement des enfants hors-mariage (ce qui peut les handicaper dans leurs études et dans leur recherche d'emploi) comparativement à d'autres jeunes filles vivant dans des quartiers où la structure familiale classique correspond à un couple marié avec des enfants. Cette intuition est confirmée par l'étude menée par BROOKS-GUN *et al.* (1993), citée par MARPSAT (1999), traitant des naissances hors-mariage chez les adolescentes, qui met en exergue un effet de socialisation plutôt que de contagion sociale (influence des pairs).

Donc, le milieu dans lequel on a grandi semble être en mesure de déterminer nos valeurs et nous fournit des repères par rapport auxquels nous construisons notre vie. Toutefois, le quartier n'est pas qu'une simple source de normes et de modèles pour les agents économiques, car il possède

également des ressources qui interviennent dans la construction de l'individu et de son capital humain.

2.3 L'influence des ressources du quartier sur la formation du capital humain : le modèle institutionnel

Le modèle institutionnel, mieux connu sous le nom de la théorie des ressources du voisinage, examine le lien entre la qualité et la quantité des aménités offertes aux habitants d'une collectivité et le développement de l'enfant et de l'adolescent. Cette théorie s'attache à mettre en exergue les bienfaits qu'a sur les perspectives d'avenir de l'enfant le fait d'avoir vécu dans un environnement où les services offerts étaient de qualité. Ainsi, résider dans un quartier où le niveau de l'enseignement dispensé est élevé permet à un adolescent d'acquérir plus de connaissances et des références qui, *in fine*, lui permettront d'occuper un emploi plus rémunérateur que s'il avait vécu dans un quartier où le niveau de l'enseignement était faible. De même, un adolescent résidant dans un quartier où les services de police sont présents sera moins tenté d'adopter un comportement déviant que s'il vivait dans un quartier où la police est absente, car il anticipe un plus fort risque d'être pris sur le fait. Donc, selon cette théorie, des services publics plus nombreux se traduiront par de meilleures chances de développement de l'adolescent, l'enrichissement de son expérience et la réduction du risque qu'il adopte un comportement déviant.

Toutefois, les ressources au sein des quartiers ne se limitent pas seulement aux services disponibles, il faut également tenir compte de la nature des relations sociales qui sont tissées entre les membres du quartier. En effet, les relations que nouent les habitants entre eux peuvent favoriser le développement de l'adolescent car, comme le précise DE SOUZA BRIGGS (1998), le voisinage est une source de soutien en assurant deux grandes fonctions. D'une part, une fonction d'entraide : les voisins sont des soutiens qui peuvent permettre aux individus de surmonter des difficultés passagères en les écoutant ou bien encore en leur prêtant de l'argent, ce que DE SOUZA BRIGGS qualifie de *social support*. D'autre part, une fonction de promotion sociale (*social leverage*) : par exemple un adolescent peut obtenir une bourse d'étude grâce aux recommandations de ses voisins les plus influents.

2.4 Résider dans un quartier aisé peut avoir des répercussions négatives sur la formation du capital humain : le modèle de privation relative

Les trois modèles que nous venons de présenter mettent l'accent sur les avantages socio-économiques que retirent les adolescents lorsqu'ils résident au sein de quartiers favorisés. En effet, dans ce type de quartier, on peut penser que :

- les pairs de l'adolescent ont une plus faible probabilité d'observer un comportement déviant,
- le modèle fournit par les adultes met en avant la vertu du travail et de l'effort,
- les aménités y sont généralement de meilleures qualités que dans les quartiers défavorisés, en particulier l'enseignement, ce qui agit positivement sur la formation du capital humain de l'adolescent.

Toutefois, être entouré de voisins financièrement favorisés peut avoir des répercussions négatives sur les agents qui sont moins fortunés. En effet, comme le soulignent les modèles de privation relative et de compétition, les individus appartenant à une communauté, en l'occurrence à un quartier, évaluent leur situation par rapport à celle des autres membres de la communauté et ajustent leurs comportements en conséquence. Ainsi, un agent disposant de beaucoup moins de ressources que ses voisins peut éprouver un sentiment d'échec et éprouver la sensation d'être inférieur à ses voisins, cette situation est susceptible de le démotiver dans les efforts qu'il accomplit. De plus, on peut penser que dans une telle situation, le voisinage ne sera pas en mesure de jouer un rôle de soutien pour l'agent le plus défavorisé. En effet, en comparant sa situation avec celle de ses voisins, l'agent

peut se sentir stigmatisé, isolé et éprouvera des difficultés à nouer des relations avec ses voisins. PLOTNICK et HOFFMAN (1996) illustrent cette idée en soulignant que les enfants les moins avantagés tendront à avoir de moins bons résultats scolaires dans une école où il y a beaucoup d'enfants avantagés que dans une école où il y en a moins. En effet, les enfants en plus grandes difficultés ne constatent pas de changement dans leur situation par rapport à celle de leurs camarades de classes lorsqu'ils réalisent des efforts, en raison du trop fort décalage de niveau entre eux, ce qui peut les démotiver et les détourner de l'école. En revanche, s'ils étudient parmi d'autres élèves qui ont approximativement le même niveau, ils se décourageront moins, se sentiront intégrés et auront un meilleur rapport avec l'école.

Tous ces modèles sociologiques, qu'ils mettent en lumière les vertus de résider dans un quartier favorisé ou au contraire ses effets néfastes sur la formation du capital humain, soulignent l'existence d'un effet de quartier. Toutefois, les études empiriques, réalisées pour l'essentiel Outre-Atlantique, aboutissent à des résultats contrastés. En effet, certaines soutiennent l'existence d'un effet de quartier alors que d'autres le démentent.

3. Les études empiriques donnent des résultats contrastés quant à l'existence d'un effet de quartier

Dans les deux premiers paragraphes de cette section, nous avons mis en évidence les interactions susceptibles d'exister entre l'agent économique et son lieu de vie. A cette occasion, nous avons pu remarquer que le quartier de résidence joue un rôle dans la détermination du niveau de vie auquel l'agent est en mesure d'accéder. En effet, le quartier semble faire office d'obstacle ou de levier à l'emploi et semble être capable de façonner le capital humain de l'agent économique. Toutefois, les études empiriques menées aboutissent à des résultats contrastés. Alors que certaines études soulignent que les caractéristiques socio-économiques du quartier sont plus importantes dans la détermination du niveau de vie que l'accessibilité à l'emploi, d'autres laissent à penser que l'effet de quartier est en fait un leurre cachant des caractéristiques familiales.

3.1 Les caractéristiques socio-économiques du quartier influencent plus le niveau de vie des agents que le spatial mismatch

Des études empiriques menées sur l'effet de quartier se sont intéressées à discerner les caractéristiques du quartier influençant le niveau de vie des agents économiques. Pour certaines de ces études, comme celle de ROSS (1998), citée par PRESTON et Mc LAFFERTY (1999), l'accessibilité du quartier aux zones d'emplois a une plus grande influence sur le salaire de l'agent que les caractéristiques socio-économiques du quartier. En revanche, d'autres études mettent en avant des conclusions contraires. C'est le cas notamment de l'étude empirique réalisée par O'REAGAN et QUIGLEY (1996) portant sur la probabilité d'emploi des adolescents du New Jersey. Ces auteurs partent de l'hypothèse selon laquelle l'employabilité d'un agent économique n'est pas uniquement fonction de ses caractéristiques individuelles telles que son âge ou bien encore son niveau d'éducation. En effet, selon O'REAGAN et QUIGLEY l'environnement résidentiel intervient sur la probabilité qu'un agent accède à l'emploi. Afin de vérifier si leur intuition est fondée, ces auteurs réalisent deux modèles logit dont l'objectif est d'expliquer la probabilité de trouver un emploi. Le premier modèle se contente d'expliquer l'accès à l'emploi des adolescents par leurs caractéristiques intrinsèques et familiales. Ce modèle est de la forme suivante :

$$\log(p_i/(1-p_i)) = \alpha X_i \quad (1)$$

Où X_i est un vecteur représentant les caractéristiques individuelles et familiales de l'adolescent.

Les résultats de ce premier modèle soulignent notamment que les adolescents appartenant à une famille conduite par une mère célibataire ont une moins grande probabilité de travailler, alors que ceux originaires d'une famille où au moins un des deux parents exerce une activité professionnelle sont plus susceptibles d'accéder à l'emploi. Donc, les caractéristiques familiales ont un rôle significatif

sur l'employabilité des adolescents. Qu'en est-il des caractéristiques du quartier ? C'est ce que le second modèle met en évidence en incluant comme facteur explicatif des éléments relatifs au quartier de résidence et en prenant soin de dissocier l'accessibilité à l'emploi des caractéristiques socio-économiques du quartier (telles que le pourcentage de la population qui est de race blanche, le pourcentage de personnes bénéficiant de l'assistance publique, le pourcentage d'adultes qui ne travaillent pas,....). Ce second modèle est donc de la forme suivante :

$$\log (p_i/(1-p_i)) = \alpha X_i + \beta A_i + \chi N_i \quad (2)$$

Où X_i est un vecteur représentant les caractéristiques individuelles et familiales de l'adolescent ;

Où A_i est une mesure de l'accessibilité aux zones d'emplois ;

Où N_i est un vecteur représentant les caractéristiques du quartier de résidence de l'adolescent.

O'REAGAN et QUIGLEY observent que quand ils passent du modèle (1) au modèle (2), c'est-à-dire lorsqu'ils ajoutent les caractéristiques relatives au quartier, la significativité et la magnitude des coefficients liés aux caractéristiques familiales s'affaiblissent. Cela suggère, comme nous le verrons de façon plus approfondie dans le paragraphe suivant, que les caractéristiques familiales sont corrélées aux caractéristiques du quartier et peuvent donc servir de *proxies* à ces dernières et inversement. Ces auteurs observent également que dans presque tous les cas, la mesure de l'accessibilité aux emplois n'est pas significative lorsque l'on incorpore les caractéristiques socio-économiques des quartiers. Par conséquent, selon cette étude, l'éloignement géographique aux zones d'emplois, le *spatial mismatch*, a un moindre effet sur la probabilité qu'ont les adolescents d'accéder à l'emploi comparativement aux caractéristiques socio-économiques du quartier, tels que le niveau de pauvreté ou encore le taux de chômage.

Une autre étude empirique menée cette fois ci sur le territoire français, et plus précisément en Ile-De-France, aboutit à une conclusion similaire à savoir que l'effet de l'accessibilité à l'emploi est mineur par rapport aux caractéristiques socio-économiques des lieux de vie. GOBILLON et SELOD (2002) réalisent une étude afin de déterminer les facteurs influençant le taux de chômage dans 974 communes d'Ile-De-France. En se référant, à la littérature économique, ils émettent deux hypothèses :

l'accessibilité physique aux zones d'emplois joue sur la probabilité d'être un actif occupé,

- la ségrégation résidentielle (liée à la concurrence sur le marché du logement, au vote avec les pieds, à l'existence d'externalités locales comme la criminalité ou l'éducation, ...) peut jouer négativement sur l'employabilité d'un agent en freinant l'accumulation du capital humain, en détériorant la qualité des réseaux sociaux ou en induisant un comportement discriminatoire de la part des employeurs.

En partant de ces hypothèses, les auteurs régressent le taux de chômage sur des indicateurs d'accessibilité à l'emploi et de composition locale (part des cadres dans la commune, taux d'étrangers parmi les actifs de la commune, ...) :

$$T_i = \alpha + A_i \beta + C_i \chi + \varepsilon_i$$

où pour une commune i , T_i est le taux de chômage local, A_i regroupe les indicateurs relatifs à l'accessibilité physique aux emplois (taux d'emploi, distance moyenne résidence-emploi, taux de motorisation, présence d'une gare, présence d'une ligne quotidienne et régulière d'autocar, distance à l'autoroute la plus proche),

C_i regroupe des variables captant les effets de composition locale de la main-d'œuvre, d'interactions locales et/ou de discrimination de la part des employeurs (part de chaque catégorie socioprofessionnelle dans la population active occupée, taux d'étrangers, de femmes et de jeunes de moins de 30 ans dans la population active).

GOBILLON et SELOD, afin de discerner les effets propres de l'accessibilité et de la composition sociale des communes, régressent tout d'abord chacune de ces catégories de variables séparément, modèle (1) et (2), puis ils réalisent une régression qui englobe ces deux variables (modèle (3)). Les résultats auxquels ils aboutissent sont présentés dans le tableau suivant :

Modèle	(1)	(2)	(3)
R ²	0,80	0,35	0,86
Nombre d'obs.	974	974	974
Variable expliquée	Taux de chômage		
Variables explicatives			
Constante	8,5841***	8,5841***	8,5841***
<u>Composition/ségrégation</u>			
Part des chefs d'entreprise et indépendants	-0,0978***		-0,1914***
Part des cadres	-0,1456***		-0,1100***
Part des professions intermédiaires	-0,1265***		-0,1863***
Part des employés	0,0023		0,0657***
Part des ouvriers	-0,0243		0,0094
Taux de femmes parmi les actifs	0,0563*		-0,1443***
Taux de jeunes (âge<30 ans) parmi les actifs	0,0478***		-0,0090
Taux d'étrangers parmi les actifs	0,2445***		0,1262***
<u>Accessibilité</u>			
Taux d'emploi (nb. Emplois occ./nb. actifs)		-0,9206***	-0,5390***
Taux d'emploi au carré		0,0324***	0,0159***
Distance moyenne résidence-emploi		0,1034***	0,0108**
Taux de motorisation		-0,1184***	-0,0819
Présence d'une gare		0,2637	-0,0585
Ligne régulière d'autocar		-0,7563***	-0,0409
Distance à l'autoroute la plus proche		-0,0431***	0,0084

*** significatif au seuil de 1% ; ** significatif au seuil de 5% ; * significatif au seuil de 10%.

Le premier modèle (1) montre qu'en prenant en compte uniquement les variables de composition locale, le taux de chômage augmente avec les proportions de jeunes et d'étrangers parmi les actifs, et diminue avec la proportion de cadres. Ces résultats nous laissent donc à penser, tout comme à GOBILLON et SELOD, que la composition sociale de la commune joue sur le chômage par le biais de la qualité du réseau social et de la façon dont les personnes extérieures considèrent les habitants de la commune, en particulier les employeurs qui peuvent mettre en place une discrimination spatiale à l'embauche. Le second modèle (2) qui se centre, cette fois, sur les conditions d'accessibilité aboutit à des résultats conformes à ce que nous laissons entendre la théorie du *spatial mismatch*. En effet, le deuxième modèle met en exergue que le taux de chômage croît avec la distance aux zones d'emplois et avec les difficultés d'accès physique à ces zones. Ainsi, une augmentation du taux de motorisation, la présence d'une ligne régulière et quotidienne d'autocar ou une moindre distance moyenne domicile-emploi vont de pair avec un affaiblissement du taux de chômage local. On peut toutefois remarquer que la distance à l'autoroute la plus proche a un effet inattendu sur le taux de chômage local puisque à une distance plus grande est associé un taux de chômage plus faible. Il est important de souligner que les variables de composition-ségrégation prisent isolément expliquent à elles-seules 80% de la variance du taux de chômage alors que les variables d'accessibilité n'en expliquent que 34%. Ce résultat suggère que les variables de composition-ségrégation jouent de façon plus importante que les variables d'accessibilité dans l'explication du taux de chômage. En effet, quand on ajoute les variables d'accessibilité dans une régression comportant déjà les variables de composition-ségrégation, on n'augmente la part expliquée de la variance que de six points. En revanche, lorsqu'on ajoute les variables de composition-

ségrégation dans une régression comportant déjà les variables d'accès à l'emploi, on augmente la part expliquée de la variance de quarante-six points.

Donc, les résultats de l'étude, menée par GOBILLON et SELOD (2002), en Ile-De-France, mettent en évidence que le lieu de résidence n'est pas neutre sur l'employabilité des agents économiques. L'effet du lieu de vie sur le taux de chômage apparaît être surtout lié à la composition sociale du voisinage et dans une moindre mesure à l'accessibilité physique aux emplois. Toutefois, si certaines études témoignent de l'existence d'un effet de lieu de vie, d'un effet de quartier, il faut avoir à l'esprit que le lieu de résidence n'est pas une donnée exogène puisqu'il peut être choisi par les agents économiques. De ce fait, l'effet de quartier peut cacher les caractéristiques des agents économiques.

3.2 L'effet de quartier : un leurre qui cache les caractéristiques des agents économiques ?

Comme nous venons de le voir, des études ont mis en lumière le rôle joué par le quartier dans la détermination du niveau de vie de la population et par conséquent dans l'explication de la pauvreté. Toutefois, le résultat auquel ces études aboutissent est contestable puisque derrière l'effet de quartier est susceptible de se cacher les effets de caractéristiques individuelles ou familiales. En effet, les agents économiques ne sont pas totalement contraints lorsqu'ils choisissent leur lieu de résidence, ils disposent d'un certain degré de liberté même si le jeu du marché du logement peut venir restreindre leur choix. De ce fait, le quartier de résidence peut être le reflet des caractéristiques des individus qu'elles soient personnelles ou familiales. Par exemple, une famille qui accorde peu d'attention à la scolarité de ses enfants, peut être amenée à choisir de vivre dans un quartier où le niveau de l'enseignement est faible alors qu'une famille préoccupée par l'instruction de ses enfants choisira un lieu de vie où le milieu scolaire a bonne réputation. Si on étudie la réussite professionnelle des enfants originaires de ces deux quartiers, on peut être amené à penser que le quartier a influencé le devenir de ces enfants alors que ce sont leurs caractéristiques familiales. Afin d'appréhender plus précisément cette thématique, présentons l'étude de PLOTNICK et HOFFMAN (1996). Ces auteurs réalisent une étude empirique auprès de jeunes femmes adultes afin de déterminer les facteurs qui influencent :

- leur niveau de vie (par le biais d'un ratio représentant le revenu sur le montant des besoins),
- le fait qu'elles aient effectué des études supérieures,
- le fait qu'elles aient eu des enfants hors-mariage.

Ces auteurs, tout comme les études que nous avons présentées dans le paragraphe précédent, mettent en évidence deux facteurs qui permettraient d'expliquer le comportement des jeunes adultes interrogées : leurs caractéristiques personnelles et familiales et l'influence du quartier où elles ont passé leur enfance :

$$Y_i = \beta Z_i + \lambda N_i + \mu_i$$

Où Y_i est la variable expliquée, par exemple si la jeune femme a réalisé ou non des études supérieures,

Où Z_i est un vecteur représentant une série de variables familiales ou individuelles,

Où N_i est un vecteur composé de variables mesurant la qualité du quartier où la jeune femme a grandi,

Où μ_i représente le résidu.

Toutefois, selon ces auteurs, N_i peut être endogène car il reflète la décision de localisation des parents des personnes interrogées. Ainsi, N_i , le vecteur représentant l'effet de quartier, peut servir de *proxy* aux caractéristiques familiales. Afin de déterminer dans quelle mesure l'effet de quartier joue, PLOTNICK et HOFFMAN, construisent trois modèles :

le premier modèle est composé d'une constante à laquelle s'ajoutent les caractéristiques du quartier où la jeune femme a grandi (le pourcentage de familles ayant à sa tête une mère célibataire, le pourcentage de familles bénéficiant de l'assistance publique, le pourcentage de familles à faible niveau de revenu et le pourcentage de familles dont le niveau de revenu est moyen ou élevé). On obtient ainsi l'effet total de l'effet de quartier ;

- le second modèle regroupe le premier modèle auquel s'ajoutent les variables représentant les caractéristiques individuelles et familiales de la personne interrogée (diplôme des parents, origine ethnique, revenu des parents pendant l'adolescence, ...). Ce modèle permet de calculer l'effet de quartier net de l'influence des caractéristiques familiales observables ;
- le troisième modèle qui est un modèle à effets fixes compare les comportements et les situations de sœurs qui ont donc la même famille mais qui ont grandi dans des quartiers différents. En effet, il y a entre les sœurs de l'étude une différence d'âge assez importante. Cette différence d'âge associée au déménagement de leur famille explique qu'elles n'ont pas passé leur adolescence au sein du même quartier. Ce modèle permet alors de contrôler les caractéristiques non-observables des familles et d'aboutir à l'effet pur de l'effet de quartier.

Les résultats de ces modèles sont résumés dans le tableau suivant :

Variables explicatives	Caractéristiques du quartier où les jeunes femmes ont passé leur adolescence			
	% de familles conduite par une mère-célibataire	% de familles bénéficiant de l'aide publique	% de familles à bas revenus	% de familles dont le niveau de revenu est moyen ou élevé
Modèles				
Niveau de vie				
Prise en compte uniquement des caractéristiques du quartier (N=614 personnes)	-0,066**	-0,108**	-0,062**	0,060**
Prise en compte des caractéristiques du quartier et de celles de la famille (N=614 personnes)	-0,021**	-0,027*	-0,017**	0,028**
Effets fixes (N=265 familles)	0,031	-0,002	-0,005	0,005
Etude supérieure				
Prise en compte uniquement des caractéristiques du quartier (N=614 personnes)	-0,024**	-0,031**	-0,019**	0,032**
Prise en compte des caractéristiques du quartier et de celles de la famille (N=614 personnes)	-0,021**	-0,003	0,001	0,016**
Effets fixes (N=107 familles)	-0,005	0,008	0,010	0,004
Naissance hors-mariage				
Prise en compte	0,081**	0,100**	0,040**	-0,036**

uniquement des caractéristiques du quartier (N=614 personnes)				
Prise en compte des caractéristiques du quartier et de celles de la famille (N=614 personnes)	0,049**	0,040**	0,001	-0,003
Effets fixes (N=87 familles)	-0,013	0,006	-0,058**	0,102**

* significatif au seuil de 10% ; ** significatif au seuil de 5%.

A la lecture de ce tableau, on peut observer que quand on passe d'un modèle simple (sans contrôle), ne prenant pas en compte les caractéristiques familiales qu'elles soient observables ou non-observables, à un modèle intégrant ces caractéristiques familiales, l'effet de quartier perd de sa magnitude et de sa significativité. Par exemple, le modèle tenant uniquement compte des caractéristiques du quartier met en avant le fait qu'avoir passé son adolescence dans un quartier où le pourcentage de mères célibataires était élevé réduit la probabilité de réaliser des études supérieures et accroît celle d'avoir un enfant hors-mariage. Toutefois, conclure, au vu de ces résultats, à un effet de quartier serait incorrecte car lorsque l'on prend en compte les caractéristiques familiales, on observe que le coefficient attaché à chacun des effets de quartier diminue en valeur absolue (l'influence du pourcentage de famille recevant l'aide publique sur les naissances hors mariage passe par exemple de 0,1 à 0,040). De plus, quand on prend en considération les caractéristiques non-observables des familles, en se basant sur la différence de comportement de sœurs qui ont grandi dans des quartiers différents, on remarque que l'effet de quartier n'est plus significatif ou, lorsqu'il est significatif, la relation mise en exergue ne correspond pas à ce que les hypothèses théoriques laissent supposer. Par exemple, on peut remarquer dans la dernière ligne du tableau, que le fait de vivre dans un quartier où le pourcentage de famille aisé est élevé joue positivement sur la probabilité d'avoir des enfants hors-mariage. Donc, lorsque l'on tient compte des caractéristiques familiales, l'effet de quartier s'amenuise voire s'inverse. Le modèle à effets fixes de PLOTNICK et HOFFMAN permet de prendre en considération des variables familiales non-observables. Toutefois, comme le souligne MARPSAT (1999), si ce modèle « permet de tenir compte de ces « variables cachées », (il) présente au moins deux inconvénients : d'une part, on ne dispose pas toujours de fichiers comportant des frères et sœurs ; d'autre part, l'une des hypothèses est que les variables familiales agissent de la même façon sur toute la fratrie. De plus, ces variables cachées le restent, et on n'est pas plus éclairé sur les mécanismes en action : les parents font-ils preuve de comportements spécifiques (contrôle des sorties, appui scolaire) ou ont-ils des caractéristiques particulières non mesurées par l'enquête (origine sociale ou trajectoire, réseau de relations dense) ? »²⁶.

Nous pouvons conclure qu'il faut être très prudent en acceptant la significativité de l'effet de quartier mise en lumière notamment par l'étude de GOBILLON et SELOD (2002) ou bien encore celle de CASE et KATZ (1991). En effet, le quartier de résidence n'est pas une donnée totalement exogène puisqu'il peut être choisi par l'agent économique ou par son entourage. Le fait que la magnitude et la significativité de l'effet de quartier se réduisent lorsque l'on passe d'un modèle simple à un modèle plus complexe, endogénéisant ce choix, souligne que l'effet de quartier peut refléter des caractéristiques individuelles et/ou familiales. Il en est de même pour les problèmes d'accessibilité aux zones d'emplois (*spatial mismatch*) puisque vivre éloigné de ces zones peut être le résultat d'un comportement d'optimisation de la part des agents économiques. Derrière l'effet de quartier semble donc se cacher des décisions et des caractéristiques personnelles qui nuancent les conclusions des études aboutissant à l'existence d'un effet de quartier sur le niveau de vie des agents économiques.

²⁶ MARPSAT Maryse, 1999, « La modélisation des « effets de quartier » aux Etats-Unis : Une revue des travaux récents », *Population*, 54 (2), page 310.

Deux pans de la littérature économique, comme nous l'avons vu tout au long de la première partie de notre mémoire, s'opposent sur le sens de la relation entre lieu de résidence et niveau de vie des ménages. En effet, un pan de la théorie, dans lequel se situe le modèle d'ALONSO-MUTH-MILLS (1968), le modèle du vote avec les pieds de TIEBOUT (1956) ou encore le *flight-from-blight*, soutient l'idée selon laquelle le niveau de vie des ménages détermine leur lieu de résidence. Ainsi, selon le modèle d'ALONSO-MUTH-MILLS, ce sont les enchères émises par les ménages aisés sur le marché du logement, pour bénéficier de logements spacieux en périphérie, qui conduisent à la structuration du territoire selon le niveau de vie. Le modèle du vote avec les pieds et le *flight-from-blight* avancent une explication différente de celle du modèle AMM. En effet, selon ces deux modèles, ce n'est pas le marché du logement qui façonne la localisation des ménages, mais, ce sont les affinités et les externalités entre groupes sociaux-économiques.

Par opposition, un autre pan de la littérature économique, soutenu par des auteurs tel que KAIN (1968), PRESTON (1999) et CRANE (1991), met en lumière le fait que le lieu de résidence n'est pas neutre sur la détermination du niveau de vie des ménages. Pour certains de ces auteurs, c'est l'importance de la distance séparant certains quartiers résidentiels des zones d'emplois qui fait obstacle à l'accession de certains ménages à un niveau de vie satisfaisant. En revanche, selon d'autres auteurs ce sont les caractéristiques socio-économiques du lieu de résidence (réputation, mixité sociale, aménités ...) qui jouent sur le niveau de vie des ménages.

Aux Etats-Unis, de nombreuses études empiriques, comme nous l'avons vu, ont été réalisées afin de tester la pertinence de ces théories. Toutefois, les résultats auxquels elles ont aboutis sont contrastés. Nous ne pouvons donc pas conclure qu'une théorie l'emporte sur l'autre, il nous semble plutôt que le lieu de résidence et le niveau de vie des ménages interagissent. En France, peu d'études ont été réalisées afin d'observer et de comprendre comment la population se répartit sur le territoire en fonction du niveau de vie. Les études qui ont été menées, dans le passé, se situaient généralement à un niveau national ou régional. En effet, ces études se contentaient, dans la plupart des cas, de souligner l'existence d'un différentiel de niveau de vie entre les ménages de Province et d'Ile-De-France ou encore entre les ménages de différentes régions. Toutefois, depuis une dizaine d'années, les études empiriques qui traitent de la pauvreté cherchent de plus en plus à comprendre comment se répartit la population pauvre au sein d'un territoire restreint tel qu'une agglomération. Notre étude empirique s'inscrit dans la même optique que ces études. En effet, notre étude vise à observer s'il existe ou non des poches de pauvreté au sein des agglomérations lorraines et de tenter d'appréhender les causes de leur existence.

Partie 2 - Approche empirique de la géographie de la pauvreté : application à la région Lorraine

Dans cette partie, nous présenterons comment la population pauvre se répartit sur le territoire lorrain (chapitre I). Puis, à la lumière des enseignements théoriques présentés dans la partie précédente, nous essaierons de comprendre comment s'opère cette répartition (chapitre II). Mais, avant de présenter les résultats de notre étude, il est important de bien définir la notion de pauvreté et les différentes façons de l'appréhender (chapitre introductif).

Chapitre Introductif. Comment appréhender la notion de pauvreté ?

La notion de pauvreté est difficile à aborder car il est complexe de lui attribuer une définition précise. En effet, une personne ne sera pas toujours dénombrée parmi les pauvres selon le pays dans lequel elle vit ou bien encore selon l'époque à laquelle elle appartient. D'une façon générale, nous pouvons écrire que la pauvreté caractérise la situation d'individus ou de groupes démunis de ressources jugées essentielles. Cette définition est cependant trop large pour permettre aux statisticiens de dénombrer les agents économiques victimes de la pauvreté car, en particulier, qu'entend-on par ressources essentielles ? Il résulte de l'ambiguïté portant sur la définition de la pauvreté de forts écarts entre les études quantitatives qui souhaitent la dénombrer. Ainsi, comme le souligne HERPIN et VERGER (1997), alors qu'en 1993 l'institut statistique européen (Eurostat) estimait à 3,5 millions le nombre de ménages français victimes de la pauvreté, l'Insee dénombreait, pour 1994, 2,3 millions de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Ces écarts proviennent, non pas de sources statistiques différentes, mais d'une conception différente de la pauvreté. Dans une première section, nous présenterons les trois grandes approches qui permettent classiquement d'appréhender la pauvreté. Puis, dans une seconde section, nous mettrons en lumière les résultats de quelques études menées en France qui traitent de la géographie de la pauvreté.

Section 1. Trois grandes approches de la pauvreté qui aboutissent à des résultats différents

Il existe trois grandes façons d'aborder la notion de pauvreté selon que l'on se réfère aux conditions de vie (pauvreté d'existence), au sentiment de la population (pauvreté subjective) et au revenu (pauvreté monétaire). Nous développerons plus longuement le paragraphe portant sur l'approche monétaire relative de la pauvreté puisque c'est sous cet angle que nous avons analysé la pauvreté dans notre étude.

1. La pauvreté d'existence

La pauvreté d'existence se réfère à un niveau de consommation minimal. Ainsi, selon cette approche, **est considéré comme pauvre l'agent économique qui compte tenu de la faiblesse de ses ressources n'atteint pas le minimum vital**, minimum qui se définit par un panier de biens jugés essentiels. ROWNTREE²⁷, en 1901, est le premier à définir un niveau de consommation minimal couvrant les besoins physiologiques des agents économiques. Ce niveau de consommation minimal, qui permet de garder l'individu en bonne santé, est ensuite traduit en termes monétaires. En effet, une

²⁷ Source « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », Présentation générale, HERPIN Nicolas et VERGER Daniel, *Economie et Statistique*, n°308-309-310, pp. 3-23.

fois défini le panier de biens jugé nécessaire pour couvrir les besoins primaires de l'individu, le statisticien fixe un seuil monétaire. Ce seuil monétaire correspond au coût minimal pour se procurer ce panier compte tenu des biens offerts sur le marché et de leur prix à un moment donné. Toutefois, si dans le passé, ou actuellement dans les pays en développement, le minimum vital pouvait, et peut, se définir par un apport calorique nécessaire à la survie d'un individu, actuellement, dans les pays développés, cette conception semble trop restreinte. En effet, il est nécessaire de prendre en considération un champ plus vaste des conditions de vie, tel que les biens d'habillement, la possession de biens durables... Ainsi, à la notion de minimum vital, on tend à préférer celle des besoins sociaux, passant d'une conception d'existence absolue à une conception d'existence relative. La notion de pauvreté d'existence relative définit la pauvreté à **partir de ce qui est nécessaire en matière de revenu, de consommation ou de condition de vie, non pas pour survivre, mais pour mener une vie jugée décente dans une société donnée**²⁸. La notion de pauvreté d'existence relative suppose donc des jugements de valeurs sur ce que l'on entend par conditions de vie décentes. Cette approche a, par conséquent, pour inconvénient d'empêcher la réalisation de comparaisons à la fois temporelles et géographiques.

Notons, cependant, que le concept de pauvreté d'existence est utilisé dans de nombreux pays en développement afin de dénombrer les personnes victimes de la pauvreté. Par ailleurs, aux Etats-Unis, les organismes institutionnels utilisent le concept de pauvreté d'existence afin de calculer le montant des prestations qu'ils doivent allouer aux pauvres²⁹. Le montant de ces prestations doit permettre aux pauvres de bénéficier d'un niveau de ressources supérieur au seuil de pauvreté.

Pour conclure, l'approche de la pauvreté d'existence, qu'elle soit absolue ou relative, est basée sur ce que les institutions définissent comme étant le minimum social. Présentons, à présent l'approche subjective de la pauvreté qui se base sur la perception qu'ont les agents économiques de leur propre situation.

2. La pauvreté subjective

La pauvreté subjective n'est pas fondée sur l'état des conditions de vie. Mais, cette approche repose sur la perception qu'ont les ménages de l'aisance dans laquelle ils vivent ou de l'écart existant entre le revenu minimum qu'ils estiment nécessaire pour vivre correctement et le revenu qu'ils perçoivent effectivement. Ainsi, selon cette approche, le seuil de pauvreté est défini à partir d'enquêtes d'opinion où les personnes sont interrogées sur la somme d'argent qu'elles estiment nécessaire pour vivre correctement (pour arriver à « joindre les deux bouts »). L'approche subjective a l'avantage, par rapport aux autres conceptions de la pauvreté, de tenir compte de l'environnement dans lequel évolue, ou a évolué, la personne interrogée. En effet, lorsque le sondé se prononce sur sa situation, il a à l'esprit une référence, que ce soit le niveau de vie auquel il a été habitué durant son enfance ou le niveau de vie de son entourage (amis, voisins, ...). **L'approche subjective tient, par conséquent, compte du fait que deux personnes bénéficiant d'un même niveau de revenu peuvent avoir un rapport différent avec la pauvreté selon l'environnement dans lequel elles évoluent.** Toutefois, cette approche qui laisse les ménages s'autodésigner comme pauvres, a l'inconvénient d'induire un certain biais dans les réponses. En effet, les réponses sont susceptibles de dépendre de la manière dont la question est formulée. De plus, les réponses sont tributaires de l'état d'esprit ponctuel dans lequel se trouve le sondé au moment de l'enquête (optimiste ou pessimiste). Présentons, l'approche monétaire relative de la pauvreté.

3. La pauvreté monétaire relative

Dans ce paragraphe, nous définirons, tout d'abord, la notion de pauvreté monétaire relative, puis nous mettrons en exergue ses inconvénients, et, enfin, nous présenterons trois des principaux instruments qui permettent de la mesurer.

²⁸ Par exemple, on peut penser, compte tenu du mode de vie des français, que ne pas avoir la possibilité de partir en vacances est un signe de pauvreté.

²⁹ Source : « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », *Economie et Statistique*, n°308-309-310, page 5.

3.1 La notion de pauvreté monétaire relative

Tout comme la première approche que nous venons de présenter, il existe deux façons d'appréhender la pauvreté monétaire, soit sous un angle absolu soit sous un angle relatif. La pauvreté monétaire absolue considère comme pauvres les individus dont le revenu n'atteint pas un certain niveau qui est fixé arbitrairement. Par exemple, on peut considérer qu'en France, les individus qui ont une rémunération inférieure au revenu minimum d'insertion (RMI) souffrent de pauvreté. Si l'approche monétaire relative se fonde aussi sur la fixation d'un seuil monétaire pour définir la pauvreté, sa logique est toute autre. En effet, l'approche monétaire relative définit le seuil de pauvreté en étudiant la distribution des revenus d'une population. De ce fait, sont considérés comme pauvres les ménages dont le revenu est en bas de cette distribution, c'est-à-dire ceux qui disposent d'un moindre revenu par unité de consommation (RUC)³⁰. Cette méthode suppose donc la fixation d'un seuil en dessous duquel on considère que les ménages sont pauvres. Certaines études estiment, par exemple, que sont pauvres les ménages disposant d'un revenu par unité de consommation situé dans le premier décile³¹ de la distribution du RUC. D'autres études se basent sur l'idée selon laquelle un ménage est qualifié de pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à la moitié du niveau de vie moyen de la population.

Donc, selon cette approche de la pauvreté, le fait qu'un ménage soit considéré comme pauvre dépend uniquement du fait que son niveau de vie est inférieur à celui d'une grande majorité de ses compatriotes. De ce fait, il est plus juste de parler de pauvre relatif, ou bien encore de personne défavorisée voire de ménage à bas revenus plutôt que de pauvre.

L'approche monétaire relative a connu un grand succès pendant la période des Trente Glorieuses et ce au détriment de l'approche selon les conditions d'existence. En effet, en raison de l'optimisme régnant lors de cette période, lié à la croissance économique, les économistes prévoient l'extinction rapide de la pauvreté d'existence. Les économistes estimaient, en effet, que les fruits de la croissance permettraient de couvrir les besoins physiologiques de tous les individus. C'est la raison pour laquelle, les économistes ont accordé toute leur attention aux ménages qui ne profitaient pas pleinement de la croissance du niveau de vie, c'est-à-dire aux ménages dont le revenu par unité de consommation se situait dans la partie inférieure de la distribution des revenus. Remarquons, que l'Union européenne utilise l'approche monétaire relative pour rendre sa définition³² de la pauvreté opérationnelle. Toutefois, malgré son succès, cette approche souffre de plusieurs inconvénients.

3.2 Les inconvénients de l'approche monétaire relative

Les inconvénients de cette approche sont liés, d'une part à la définition que l'on attribue au revenu, et d'autre part, à la fixation du seuil de pauvreté.

³⁰ Le revenu par unité de consommation (RUC) permet de comparer les revenus des ménages de composition démographique différente et donc permet de définir la pauvreté. Le RUC se calcule de la façon suivante : revenu déclaré du ménage/nombre d'unités de consommation du ménage. Notons, que le nombre d'unités de consommation d'un ménage dépend de l'échelle d'équivalence retenue. Cette échelle permet de calculer un revenu par équivalent-adulte en tenant compte notamment des économies d'échelle que réalise un ménage de plusieurs personnes, principalement grâce au partage des biens à usage collectif (logement, automobile, équipement ménager,...). Dans notre étude, nous retenons l'échelle d'équivalence suivante : nombre d'unité de consommation : 1 pour le premier adulte, +0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou +, +0,3 par enfant de - de 14 ans, +0,2 pour une famille monoparentale.

³¹ C'est-à-dire les 10 % des ménages ayant le plus faible niveau de vie.

³² L'Union européenne considère comme pauvres « les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'état membre dans lequel ils vivent ». Source : Mesurer la pauvreté aujourd'hui, 1997, Economie et Statistique, n°308-309-310, 272 p.

Les inconvénients liés à la définition du revenu

Tout d'abord, le premier inconvénient de cette approche est qu'elle définit la pauvreté uniquement en fonction du revenu monétaire. Ainsi, elle omet certaines composantes du bien-être, comme le patrimoine. En effet, deux ménages dotés d'un niveau de vie monétaire identique seront classés de la même façon selon cette approche, alors que l'un peut disposer d'un patrimoine important lui permettant de subvenir à ses besoins, l'autre non. D'autres éléments jouant sur la situation financière des ménages sont aussi oubliés par cette approche. A titre d'exemple, nous pouvons citer le fait d'être propriétaire de son logement ou le fait d'avoir un réseau relationnel qui permet de surmonter certaines difficultés. Ensuite, puisque cette approche se base sur le revenu courant, elle omet de tenir compte du passé et du futur. Ainsi, pour appréhender plus justement la notion de pauvreté, il faudrait prendre en considération le revenu permanent, c'est-à-dire la somme actualisée de tous les revenus perçus tout au long du cycle de vie. Cependant, le revenu permanent est difficile à calculer et ne donne aucune information sur la pauvreté transitoire.

En conclusion, **il est possible que les ménages dont les revenus annuels sont les plus faibles ne soient pas toujours ceux qui sont en situation de pauvreté**. En effet, certains ménages déclarés comme pauvres peuvent être propriétaires de leur logement ou peuvent disposer d'un patrimoine important. Certaines études tentent de lever ces inconvénients. Par exemple, de nombreuses études ajoutent un loyer fictif au revenu monétaire de chaque ménage propriétaire de leur logement ou logé à titre gratuit. Ainsi, ces études ne classeront pas de la même façon deux ménages dont les revenus monétaires sont identiques mais dont l'un est propriétaire de son logement et l'autre locataire.

Les inconvénients liés à la fixation du seuil de pauvreté

L'approche monétaire relative a le désavantage d'être **arbitraire**. En effet, le choix du seuil de pauvreté relève de la seule décision du statisticien (demi-médiane, premier décile, ...). Ainsi, selon le seuil retenu, on aboutit à des conclusions différentes sur le nombre de ménages confrontés à la pauvreté et sur les caractéristiques propres à cette population. Par exemple, en 2000 en France, 11,3% des ménages sont considérés comme pauvres avec un seuil de pauvreté correspondant à la moitié du niveau de vie médian. En revanche, si l'on élève ce seuil à 60% du niveau de vie médian, 18% des ménages sont enregistrés comme pauvres³³. De plus, fonder une étude sur la fixation d'un seuil soulève un problème de **discontinuité**. En effet, un ménage gagnant un euro de plus que le seuil fixé ne sera pas considéré comme pauvre alors qu'il sera confronté à autant de difficultés financières qu'un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur d'un euro au seuil de pauvreté. Enfin, fixer un seuil de pauvreté unique revient à ignorer la diversité des besoins selon, par exemple, la zone géographique, l'âge ou l'état de santé de l'individu. Ainsi, disposer de 1 000 euro à Paris ne confère pas le même pouvoir d'achat à un ménage que de percevoir cette somme en Province. Certaines études tiennent compte de la différence de pouvoir d'achat entre zones géographiques et fixent, par conséquent, un seuil de pauvreté différent selon la zone étudiée.

Malgré ces inconvénients l'approche monétaire relative de la pauvreté est actuellement la façon d'aborder la pauvreté qui est la plus utilisée. En effet, comme le souligne COHEN-SOLAL et LOISY (2001, p. 7) : « dans la plupart des études et comparaisons internationales la définition de la pauvreté est relative et monétaire ». Présentons, à présent, brièvement, les outils qui permettent de quantifier la pauvreté monétaire relative.

3.3 Différentes mesures de la pauvreté monétaire relative

³³ Source : Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale année 2001-2002, La Documentation française, Paris 2002, page 24.

Trois outils principaux permettent de mesurer la pauvreté sous l'angle monétaire relatif : le taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté et enfin l'indice de SEN.

Le **taux de pauvreté** fournit une information qui nous permet de dénombrer la pauvreté. En effet, ce taux mesure la proportion d'individus vivant dans des ménages dont le niveau de vie (ou revenu par unité de consommation) est inférieur à un certain seuil. Remarquons que dans de nombreuses études menées par l'Insee, le seuil retenu correspond à la moitié du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté se calcule donc de la façon suivante :

$$T = P/N$$

Où **P** représente le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et **N** la population totale.

Le taux de pauvreté est facile à calculer et facilement compréhensible. Cependant, puisqu'il ne reflète que la proportion d'individus pauvres dans la population, il ne fournit **aucune information sur l'intensité de la pauvreté**. En effet, le taux de pauvreté ne nous donne aucune indication sur le niveau de vie de la population pauvre. Ainsi, nous ne pouvons pas déceler, lors de comparaisons géographiques, si les ménages qualifiés de pauvres dans une zone sont plus ou moins pauvres que ceux résidant dans une autre zone.

Le taux de pauvreté ne reflète donc pas la diversité des situations. En effet, à un même taux de pauvreté peuvent correspondre des situations sensiblement différentes selon que les ménages ont des revenus proches ou éloignés du seuil. Afin de tenir compte du degré de pauvreté, on peut calculer un indicateur d'intensité de la pauvreté.

L'**indicateur d'intensité de la pauvreté** se mesure par la différence entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté :

$$I = \frac{Z - M}{Z}$$

Où M représente le revenu moyen des pauvres et Z le seuil de pauvreté.

Notons, que l'indicateur d'intensité peut se calculer en pourcentage du seuil ($I = \frac{Z - M}{Z} \times 100$) ou bien en valeur absolue (Z-M). Lorsque l'indicateur est exprimé en valeur absolue, il indique le montant du transfert qu'il faudrait en moyenne verser à chaque individu vivant sous le seuil de pauvreté pour que tous atteignent le seuil de pauvreté. Toutefois, si l'indicateur d'intensité de la pauvreté permet de refléter le niveau de vie moyen des pauvres, par écart avec le seuil de pauvreté, il a l'inconvénient de ne pas nous éclairer sur la dispersion des revenus parmi les pauvres lorsque la moyenne du revenu reste inchangée.

Ainsi, si l'on souhaite obtenir de l'information sur la dispersion des revenus parmi la population pauvre, il convient de recourir au calcul de l'indice de SEN et non au taux de pauvreté ni à l'indicateur d'intensité de la pauvreté. L'indice de SEN est basé sur les deux axiomes suivants :

- toutes choses égales par ailleurs, la réduction de revenu d'un pauvre doit augmenter l'indice de pauvreté (*monotonicity axiom*) ;
- toutes choses égales par ailleurs, un transfert de revenu d'un pauvre vers un individu plus riche doit augmenter l'indice de pauvreté (*transfer axiom*).

L'indice de SEN ne se cantonne donc pas à quantifier le nombre d'individus victimes de la pauvreté. En effet, l'indice de SEN reflète également l'intensité de la pauvreté et la distribution des revenus parmi les pauvres. La prise en compte de la dispersion des revenus au sein de la population pauvre se fait grâce au calcul d'un indice de GINI³⁴. L'indice de SEN s'écrit de la façon suivante :

³⁴ L'indice de GINI vaut 0 si la répartition des revenus est parfaitement égalitaire, c'est-à-dire si tous les pauvres disposent du même revenu, et il vaut 1 si un seul individu possède un revenu positif, c'est-à-dire que tous les autres pauvres ne disposent pas de revenu.

$$S=T (1 + (1-I)G)$$

Où T est le taux de pauvreté, I est l'écart de pauvreté moyen mesuré relativement au seuil et G est l'indice de GINI mesuré sur la population pauvre.

Pour conclure sur les trois principales approches de la pauvreté, nous pouvons mettre en lumière que ces trois approches ne diagnostiquent pas comme pauvres les mêmes ménages. Ainsi, LOLLIVIER et VERGER (1997) constatent que moins de 2% des ménages apparaissent comme pauvres selon les trois approches simultanément, alors que si l'on cumule les résultats de chacune de ces approches, c'est plus de 17% des ménages qui sont déclarés comme pauvres.

Pourcentage de ménages confrontés à la pauvreté selon différentes approches	
	En % des ménages ordinaires
Aucun symptôme de pauvreté	74,8
Un symptôme et un seul	17,4
Dont :	
- conditions de vie	6,2
- pauvreté subjective	5,5
- pauvreté monétaire	5,7
Deux symptômes et deux seulement	6,3
Dont :	
- pauvreté de conditions de vie et subjective	2,0
- conditions de vie et monétaire	2,6
- pauvreté subjective et monétaire	1,7
Trois symptômes	1,7

Source : Panel européen, première vague novembre 1994.

Extrait : Mesurer la pauvreté aujourd'hui, 1997, Economie et Statistique, n°308-309-310, pa ge 132.

Donc, lors de l'étude que nous allons mener, il faudra toujours avoir à l'esprit que nous étudions un aspect de ce que recouvre la notion de pauvreté. Avant de présenter notre étude, il convient de faire un tour d'horizon des études menées en France sur le thème de la géographie de la pauvreté.

Section 2. Tour d'horizon des études menées en France sur le thème de la géographie de la pauvreté

Aux Etats-Unis, en écho à la littérature économique portant sur la répartition de la pauvreté au sein du territoire urbain, de nombreuses études empiriques ont été menées. Ces études ont permis de mettre en lumière, conformément aux modèles théoriques développés Outre-Atlantique, que la pauvreté ne se répartit pas de façon homogène sur le territoire urbain. En effet, lorsque l'on observe le paysage urbain aux Etats-Unis, on constate que le centre-ville est composé de quartiers où le taux de personnes souffrant de pauvreté est élevé, alors que dans la couronne périurbaine le niveau de vie des résidents est élevé. Si l'analyse géographique de la pauvreté est développée aux Etats-Unis, elle n'est apparue que récemment en France. En effet, en France, les études sur la pauvreté se limitaient généralement à dresser des portraits types des ménages pauvres, afin de déterminer les facteurs de risque susceptibles d'engendrer la pauvreté. De plus, lorsque ces études abordaient l'aspect territorial de la pauvreté, elles se contentaient, dans la plupart des cas, à souligner de grandes oppositions. Ainsi, elles mettaient par exemple en lumière le décalage de niveau de vie entre les habitants d'Ile-De-France et ceux du reste de la France. Elles expliquaient ce décalage par des effets de structure liés, notamment, à la composition sociale ou à la pyramide des âges de la population vivant sur ces

territoires³⁵. Toutefois, depuis quelques années, avec la montée en puissance des problèmes de banlieue et le développement de la politique de la ville, la thématique de la géographie de la pauvreté trouve un écho plus favorable. Cette thématique est en plein essor en France. Ainsi, on peut constater que l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale a consacré dans ses travaux, pour la première fois en 2002, une partie entière portant sur l'approche géographique de la pauvreté. L'INSEE a également mis en place des conventions avec les Caisses d'Allocations Familiales afin de pouvoir mesurer et cartographier la pauvreté à un niveau infra-communal. Nous présenterons dans un premier paragraphe quelques études descriptives, puis nous présenterons des études plus explicatives (§2).

1. Absence d'un modèle unique de structuration du territoire selon le niveau de vie

Les études statistiques réalisées en France ont mis en lumière le caractère de plus en plus urbain de la pauvreté, tout en observant que la population pauvre ne se répartit pas de façon homogène au sein des agglomérations.

1.1 Une localisation de la pauvreté de plus en plus urbaine

En France, comme le souligne CHAMBAZ (1997), un tiers des ménages pauvres réside en milieu rural. Toutefois, au cours de ces dix dernières années la pauvreté semble avoir progressé en milieu urbain, comme en témoigne le tableau suivant :

Evolution de la localisation des ménages pauvres				
Taille d'unité urbaine	Nombre de ménages (en %)		Nombre de ménages pauvres (en %)	
	1989	1994	1989	1994
Communes rurales	24	24	35	30
Moins de 20 000 habitants	16	16	15	13
20 000 à 100 000 habitants	14	13	13	13
100 000 à 2 000 000 habitants	28	29	28	34
Agglomération parisienne hors Paris	12	13	5	6
Ville de Paris	5	5	4	4
Ensemble	100	100	100	100

Source : Enquêtes Budget de famille 1989 et 1995, Insee

Extrait de : CHAMBAZ et LEGRIS (1997).

On peut observer sur ce tableau qu'en 1989, sur 100 ménages victimes de la pauvreté, 35 résidaient dans des communes rurales et 28 dans des villes dont le nombre d'habitants était compris entre 100 000 et 2 000 000. En 1994, la situation s'inverse. En effet, les ménages pauvres sont plus nombreux dans les grandes villes que dans les communes rurales. Cette évolution est liée à celle du profil de la population pauvre. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années la pauvreté a fortement diminué parmi les personnes âgées et les agriculteurs, généralement localisés en milieu rural. En revanche, elle touche de plein fouet les jeunes ménages, les ouvriers, les employés ainsi que les familles monoparentales, implantés généralement en ville.

De nombreuses études menées par les directions régionales de l'Insee ont mis en exergue ce caractère urbain de la pauvreté actuelle et ont tenté de donner des explications à ce phénomène. A

³⁵ CHAMBAZ Christine et LEGRIS Bernard, 1997, « La géographie du niveau de vie : évolutions récentes », INSEE première, n°548, division revenu et patrimoine des ménages.

titre d'exemple, nous présenterons ici les conclusions de deux études. Ensuite, nous exposerons les arguments que ces études mettent en avant afin d'explicitier le caractère urbain de la pauvreté.

La première étude que nous pouvons citer est celle menée par la direction régionale de l'Insee de Franche-Comté (2003). Celle-ci aborde la pauvreté sous un angle monétaire relatif en utilisant le fichier de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Besançon. Cette étude constate l'existence d'une **corrélation positive entre le taux de pauvreté et le nombre d'habitants des communes**. Le taux de pauvreté est, en effet, plus élevé dans les communes qui comptent plus de 3 000 habitants que dans celles qui regroupent une population moins importante. De plus, l'étude met en exergue le fait que la pauvreté semble se concentrer au sein des grandes villes. En effet, les villes de Besançon et de Pontarlier, qui regroupent 38% de la population de la zone étudiée³⁶, concentrent à elles-seules 64% de la population à bas revenus.

Une seconde étude menée sur le Vaucluse (2000) aboutit à une conclusion identique en dépit du fait qu'elle n'aborde pas la pauvreté sous le même angle. En effet, cette étude utilise une approche administrative de la pauvreté. Ainsi, elle considère comme pauvres les individus qui bénéficient de minima sociaux, à savoir le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation aux parents isolés (API). Les résultats de cette étude soulignent que **la population pauvre est sur-représentée sur le territoire urbain**. Ainsi, la ville d'Avignon, qui représente 18% de la population vivant dans le département, regroupe à elle-seule 28% des pauvres dénombrés dans le département.

Ces études aboutissent donc au même constat, à savoir une **sur-représentation de la population pauvre au sein des grandes agglomérations**. Ces études s'accordent également sur l'explication de cette concentration. En effet, **elles expliquent la concentration de la population pauvre au sein des agglomérations par les aménités qui sont offertes sur ce type de territoire**. Ainsi, l'étude de la direction régionale de l'Insee Limousin (1998)³⁷ explique l'attrait des villes pour la population pauvre par la présence, sur ces territoires, des institutions dont elles ont besoin. Par exemple, les allocataires du RMI ont plus de facilité en milieu urbain, par rapport au milieu rural, pour trouver des informations sur les démarches à suivre en vue de leur réinsertion. Les familles bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) habitent aussi généralement en ville, car les équipements dont elles ont besoin, comme les haltes-garderies, sont plus présents sur ce type de territoire.

Ces études constatent donc que la pauvreté est de nos jours un phénomène de plus en plus urbain. Toutefois, se limiter à une opposition espace urbain / espace rural est trop réducteur. En effet, cela reviendrait à considérer que la pauvreté se répartit de façon homogène au sein de ces territoires. Or, les études statistiques menées sur le territoire français témoignent d'une disparité des taux de pauvreté à un niveau infra-communal. Nous nous limiterons à étudier l'hétérogénéité du niveau de vie au sein des agglomérations. En effet, c'est au sein des agglomérations que les disparités de niveau de vie, constatées par les études, sont les plus importantes.

1.2 La population pauvre ne se répartit pas de façon homogène au sein d'une agglomération

Les études menées par les différentes directions régionales de l'Insee s'attachent à mettre en exergue qu'au sein des agglomérations la population pauvre ne se répartit pas de façon homogène. En effet, comme le précise les conclusions de l'étude menée en Franche-Comté (2003), les « personnes isolées, parfois âgées, sans emploi ou sans qualification, familles monoparentales ou nombreuses, ménages aux revenus modestes, toutes ces populations dont le risque de précarité est élevé ne se répartissent pas de façon aléatoire sur le territoire urbain ». Il semble que les populations en difficulté soient concentrées dans certains quartiers. Ainsi, l'étude menée par l'Insee Alsace (2001) constate que la précarité dans cette région est surtout présente dans les grandes agglomérations.

³⁶ La zone étudiée correspondant à la zone d'intervention de la CAF de Besançon.

³⁷ Cette étude aborde la pauvreté sous un angle administratif.

Toutefois, au sein des agglomérations, la population en difficulté tend généralement à se concentrer au sein des villes-centres, voire dans quelques communes proches. En revanche, l'étude constate que la population en difficulté est beaucoup moins présente dans les communes périphériques. L'élément évoqué afin d'expliquer la concentration de la population à bas revenus au sein des villes-centres, en Alsace et dans d'autres régions françaises, est lié au marché du logement. En effet, dans les communes périphériques, l'habitat est souvent récent et pavillonnaire ce qui ne permet pas aux ménages disposant d'un faible niveau de revenu de s'y installer. En revanche, dans les centres urbains, l'importance du parc de logements sociaux et l'offre de locations privées permettent à la population à bas revenus d'accéder plus facilement à un logement bon marché. De ce fait, certaines études, dont celle de l'Insee Alsace, mettent en lumière le fait que la population en difficulté est soumise à une ségrégation spatiale. En effet, alors que les ménages aisés peuvent choisir librement leur lieu d'habitation au sein d'une agglomération, les plus démunis ont un choix plus restreint. En effet, les plus démunis résident en majorité dans le parc locatif social, parc qui est susceptible d'être concentré dans certains quartiers. **Les quartiers où se concentre la population à bas revenus semblent donc être liés à l'offre de logements.** Par exemple, l'étude sur la région Alsace constate que les poches de pauvreté ne sont pas situées aux mêmes endroits dans l'agglomération de Strasbourg et de Mulhouse. En effet, à Strasbourg les quartiers défavorisés sont éloignés du centre-ville, alors qu'à Mulhouse ces quartiers se répartissent sur la quasi-totalité du territoire communal, centre-ville y compris. Cette différence dans la localisation de la population pauvre semble s'expliquer par l'histoire de l'urbanisation de ces deux agglomérations. En effet, les ménages victimes de la pauvreté souhaitent résider dans des logements à loyers modérés. Ils vont donc se concentrer dans les quartiers où la part des logements sociaux est importante, il s'agit des quartiers situés en banlieue pour Strasbourg, alors que dans le cas de Mulhouse ce type de quartiers est disséminé sur l'ensemble du territoire urbain.

Nous pouvons donc en conclure que, contrairement à ce que les études observent aux Etats-Unis, **l'opposition centre/périphérie ne se vérifie pas dans tous les cas en France. En effet, les bas revenus ne sont pas toujours localisés au sein des centres-villes.** Par exemple, MANSUY et PALLEZ (2002) concluent³⁸ que les villes-centres des agglomérations de Paris, Lyon et Grenoble connaissent un taux de pauvreté plus faible que leurs banlieues. **Les agglomérations semblent donc disposer de caractéristiques propres qui agissent sur la localisation résidentielle des agents économiques.** Dans le cas de Paris, le niveau et la qualité des aménités présentes au centre-ville (parc, monuments, théâtres, restaurants, musés, ...) incitent les ménages favorisés à enchérir sur le marché du logement afin de résider au centre-ville, excluant de ces zones d'habitation les ménages moins aisés.

Donc, en France, il semble que la répartition de la pauvreté au sein du territoire urbain soit moins dichotomique que ce que l'on observe aux Etats-Unis. En effet, en France, **la structuration du territoire urbain selon le niveau de vie n'obéit à aucune règle unique opposant le centre-ville à la périphérie.** Les agglomérations se structurent de différentes façons selon leurs particularités intrinsèques. Ainsi, comme le soulignent MANSUY et PALLEZ (2002) : « **L'éloignement des villes-centres ne s'avère pas un indicateur pertinent : zones urbaines, banlieues, zones rurales se fragmentent en espaces précaires, intermédiaires ou épargnés. La localisation des logements sociaux ou anciens, l'histoire industrielle, les réseaux de transport contribuent à expliquer ces fragmentations.** » Avant d'étudier comment se répartit la population à bas revenus en Lorraine présentons quelques études réalisées en France qui ont analysé avec plus de détail la localisation de la pauvreté.

2. Les études approfondies portant sur la localisation résidentielle des agents économiques

Dans ce paragraphe nous présenterons brièvement deux études qui ont été réalisées sur le territoire français abordant le thème de la structuration du territoire selon le niveau de vie. Il est intéressant de présenter ces deux études car elles rejoignent l'enseignement des théories présentées dans la partie précédente. En effet, la typologie socio-économique de l'espace de TABARD (1993), abonde principalement dans le sens de la littérature économique qui soutient l'idée selon laquelle le

³⁸ MANSUY et PALLEZ présentent une synthèse des travaux réalisés par l'Insee sur le thème de la pauvreté.

niveau de vie détermine le lieu de résidence des ménages. En revanche, l'étude menée par DELL'ERA et al (1996) adhère aux modèles qui prônent la non neutralité du quartier de résidence sur le niveau de vie des ménages.

2.1 Une typologie socio-économique de l'espace

TABARD (1993) observe que les territoires, en l'occurrence les communes et les quartiers, sont très différents les uns des autres à tel point que l'on est en mesure de les caractériser. Ainsi, « on parle de quartiers riches, de quartiers pauvres, de quartiers d'affaires, de banlieues résidentielles, de banlieues pauvres, de villes en déclin, d'autres dynamiques, de villes ouvrières, de villes de retraités »³⁹. Ces distinctions que l'on peut opérer entre les territoires semblent introduire une certaine hiérarchie spatiale. En effet, certains territoires regroupent des populations aisées alors que d'autres regroupent des populations moins fortunées. Selon, TABARD **la hiérarchie spatiale est principalement déterminée par la hiérarchie sociale**, c'est-à-dire par la hiérarchie qui prévaut au sein des entreprises. Ainsi, il semble que les agents économiques se répartissent sur le territoire selon la fonction et la position qu'ils exercent ou occupent dans le monde de l'entreprise. Par exemple, TABARD constate que le personnel de direction et le personnel d'exécution d'une même entreprise ne partagent pas un lieu de vie commun. L'auteur constate, en effet, que le personnel de direction et d'exécution ne résident pas dans le même quartier ni, parfois, dans la même commune. TABARD sur ce point rejoint la théorie du vote avec les pieds et celle du *flight-from-blight* puisqu'elle émet l'idée selon laquelle **les agents économiques souhaitent vivre avec les personnes qui appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle** : « Pour le lieu de résidence en effet, les logiques du marché du logement l'emportent largement : elles sont liées à des affinités ou, à l'inverse, aux oppositions entre catégories, quelle que soit l'activité économique. »⁴⁰. Toutefois, TABARD remarque que la hiérarchie spatiale ne coïncide pas toujours avec la hiérarchie sociale. En effet, certaines catégories d'agents résident dans des quartiers situés à un niveau de la hiérarchie spatiale nettement supérieur au niveau qu'elles occupent dans l'échelle professionnelle. C'est typiquement le cas des employés du secteur tertiaire qui exercent une activité destinée à une clientèle aisée. Ainsi, comme le souligne l'auteur, dans les quartiers aisés, on rencontre des ouvriers ou des employés, mais ce sont des chauffeurs de taxi, des concierges ou des gardiens. **Donc, le territoire est certes structuré par la hiérarchie sociale, c'est-à-dire par les catégories socioprofessionnelles, mais aussi par le jeu d'externalités et d'interactions entre les groupes sociaux**. Par exemple, les prestataires de services auprès des catégories aisées ont besoin de se localiser auprès de leur clientèle afin de gagner des parts de marché. Ainsi, comme le souligne TABARD, « à l'échelon local, l'activité quotidienne rapproche des catégories extrêmes : les gardiens d'immeubles et les dirigeants des sièges sociaux, les femmes de ménage et leurs employeurs, les serveurs et leurs clients, etc. »⁴¹.

Bien que l'opposition entre catégories socioprofessionnelles structure de façon importante le territoire résidentiel, elle n'est pas la seule opposition à jouer sur la localisation des ménages puisque le type d'activité et le fait d'être ou non au chômage interviennent également.

Tout d'abord, TABARD constate que les agents économiques exerçant une activité de service ne résident pas aux mêmes endroits que les agents exerçant une activité de production industrielle. Ainsi, les ouvriers relevant du secteur artisanal (tel que les maçons, les garagistes, ...) vivent généralement dans des communes de petites tailles ou dans des zones rurales, alors que les ouvriers de l'industrie résident dans des petites villes ou dans les banlieues des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

³⁹ TABARD Nicole, 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et statistique*, n° 270, page 5.

⁴⁰ TABARD Nicole, 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et statistique*, n° 270, page 6.

⁴¹ TABARD Nicole, 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et statistique*, n° 270, page 9.

Ensuite, MARTIN-HOUSSARD et TABARD (2002) mettent en exergue qu'en 1999 l'opposition entre chômage et emploi constitue un critère de structuration du territoire⁴². En effet, les auteurs constatent que quelle que soit la profession qu'exerçaient auparavant les demandeurs d'emploi, **les chômeurs ont une forte tendance à se concentrer dans les villes-centres**. Les auteurs avancent, pour expliquer cette concentration, deux facteurs explicatifs. D'une part, le chômage est susceptible de reléguer les agents économiques vers les quartiers les plus pauvres. D'autre part, le fait d'habiter ces quartiers augmente la probabilité qu'ont les agents de devenir chômeur (*neighborhood effect*). C'est la seconde explication, c'est-à-dire l'effet de quartier, qui est privilégiée par les auteurs de l'étude portant sur les quartiers sensibles de Metz et de Nancy.

2.2 Un effet de quartier rend difficile l'accès à l'emploi dans les quartiers en difficulté de l'agglomération de Nancy et de Metz

La direction régionale de l'Insee Lorraine (DELL'ERA et al., 1996) a mené une étude en 1996 afin d'expliquer la différence de taux de chômage entre divers quartiers situés au sein des agglomérations nancéenne et messine. Cette étude compare ainsi trois catégories de quartier :

- les deux premières catégories de quartier, soit 17 quartiers de ces deux agglomérations, regroupent les **quartiers dits en difficulté**. Ce sont les quartiers qui ont été proposés pour faire partie de la géographie prioritaire du XI^e Plan⁴³. Parmi ces quartiers, DELL'ERA et al. réalisent une distinction entre :
 - ❖ les **quartiers prioritaires** qui concentrent les problèmes les plus aigus. Ces quartiers se distinguent, sur le plan statistique, par des indicateurs plus élevés que la moyenne dans les trois domaines suivants : taux de chômage, importance de la population jeune et de la population d'origine étrangère. Les quartiers prioritaires regroupent 9 quartiers ;
 - ❖ les **quartiers sensibles** soit 8 quartiers. Les actions entreprises par la politique de la ville dans ces quartiers ont essentiellement un objectif préventif : empêcher la dégradation de la situation socioéconomique et un renforcement des déséquilibres avec le reste de l'agglomération. Ces quartiers cumulent donc moins de handicaps que les quartiers prioritaires ;
- la troisième catégorie de quartier correspond **aux quartiers hors politique de la ville** de l'agglomération messine et nancéenne.

Selon le type de quartiers, on peut remarquer que le taux de chômage est très différent. Par exemple, sur l'agglomération nancéenne, le taux de chômage moyen dans les quartiers prioritaires s'élevait, en 1990, à 19,3% contre 9,6% pour les quartiers hors politique de la ville⁴⁴. On peut observer sur le tableau suivant que les quartiers d'une même agglomération connaissent de fortes disparités quant à l'importance du taux de chômage :

Taux de chômage par type de quartiers				
	Quartiers prioritaires	Quartiers sensibles	Moyenne des quartiers en difficulté	Agglomération
Agglomération de Nancy				
Chômeurs (% de la population active)	19,3	14,4	18,4	10,6
Agglomération de Metz				
Chômeurs (% de la population active)	24,6	15,3	19,9	12,8

Source : Insee, recensement de 1990, exploitation exhaustive.

Extrait : DELL'ERA, FLOREMONT, LEFEBVRE et ROUSSELL (1996).

⁴² Notons que précédemment l'opposition en chômage et emploi ne constituait pas un critère de structuration du territoire.

⁴³ Le XI^e plan énonce que les contrats de ville, qui ont pour objet de réduire les déséquilibres économiques et sociaux au sein des agglomérations, doivent définir des actions qui portent sur des quartiers bien définis. Ainsi, chaque agglomération candidate à un contrat de ville doit désigner des quartiers en difficulté sur lesquels les partenaires (Etat, villes) souhaitent faire porter en priorité les efforts. Ces quartiers constituent la géographie prioritaire du XI^e plan.

⁴⁴ Source : Insee, recensement de 1990, exploitation exhaustive.

Les auteurs expliquent, en premier lieu, la disparité du taux de chômage entre les différents quartiers d'une même agglomération par un **effet de structure**. Ainsi, le plus fort taux de chômage dans les quartiers en difficulté par rapport aux quartiers hors politique de la ville semble provenir d'une différence dans la composition sociale des quartiers. En effet, au sein des quartiers en difficulté, les jeunes, les étrangers et les familles monoparentales sont fortement implantés. Il n'est donc pas surprenant que ces quartiers connaissent un taux de chômage plus élevé, comparativement aux autres quartiers. En effet, la population résidant au sein des quartiers en difficulté a des caractéristiques qui font qu'elle est plus sujette au risque de chômage. Par exemple, les auteurs remarquent que les demandeurs d'emploi des quartiers en difficulté éprouvent plus de difficultés, comparativement aux chômeurs des quartiers hors politique de la ville, pour se réinsérer sur le marché du travail, car leur niveau de formation est moins élevé (environ les deux tiers déclarent au plus un certificat d'étude).

Donc, l'hétérogénéité, selon le quartier, du taux de chômage dans les agglomérations messine et nancéenne peut s'expliquer par un effet de structure. **Toutefois, cette explication n'est que partielle. En effet, lorsque l'on tient compte des caractéristiques individuelles, on observe toujours une différence dans le taux de chômage**⁴⁵. Ainsi, « à sexe, âge, niveau de diplôme, nationalité et catégorie sociale égaux, la probabilité d'être au chômage est significativement plus forte dans les quartiers en difficulté que dans les autres quartiers »⁴⁶, comme en témoigne le tableau suivant :

Caractéristiques individuelles	Effet sur le risque de chômage
Sexe	
Homme	réf.
Femme	+
Âge	
Moins de 25 ans	+
De 25 à 34 ans	ns.
De 35 à 44 ans	réf.
De 45 à 54 ans	ns.
55 ans et plus	+
Diplôme	
Pas de diplôme	+
Diplôme inférieur au baccalauréat	+
Baccalauréat et plus	réf.
Nationalité	
Français	réf.
Etranger	+
Catégorie socioprofessionnelle	
Artisan	ns.
Cadre	-
Profession intermédiaire	-
Employé	réf.
Ouvrier qualifié	+
Ouvrier non qualifié	+
Quartier	
Quartier prioritaire	+
Quartier sensible	ns.
Quartier hors politique de la ville	réf.

Lecture : pour une modalité donnée d'une variable, on cherche à isoler l'effet sur le risque de chômage. Cet effet « toutes choses égales par ailleurs » peut être positif (risque de chômage supérieur : signe +), négatif (risque inférieur : signe -) ou non significatif (ns), par rapport à la modalité de référence (réf.).

Source : DELL'ERA, FLOREMONT, LEFEBVRE et ROUSSELL (1996, page 73).

⁴⁵ L'effet de quartier est surtout significatif pour quatre ou cinq quartiers à Metz comme à Nancy, même s'il semble plus marqué dans l'agglomération nancéenne que messine.

⁴⁶ DELL'ERA D., FLOREMONT M., LEFEBVRE O. et ROUSSELL D., 1996, « Le défi de l'emploi à Metz et à Nancy », *Economie et Statistique*, n° 294-295, page 72.

Nous pouvons observer, grâce à ce tableau, que **les caractéristiques individuelles jouent sur la probabilité d'être chômeur**. Par exemple, les agents économiques ayant un diplôme inférieur au baccalauréat ont une probabilité plus grande d'être confrontés au chômage que les agents diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur. **Toutefois, on remarque aussi que les caractéristiques individuelles ne sont pas les seules à intervenir puisque le lieu de résidence importe également. En effet, les habitants des quartiers prioritaires ont plus de chance de se retrouver au chômage que les personnes résidant dans les quartiers hors politique de la ville.** Les auteurs de cette étude ne se prononcent pas sur les mécanismes à l'origine de cet effet de quartier, ils proposent seulement quatre grandes explications que nous avons abordées dans la partie précédente, à savoir :

- un mécanisme lié au **jeu du marché du logement** : les chômeurs sont attirés par les quartiers en difficulté car ils ne trouvent pas ailleurs de logements compatibles avec leurs contraintes financières,
- un mécanisme lié au **flight-from-bligh** : la population favorisée quitte les quartiers en difficulté pour échapper aux problèmes sociaux, ...
- un mécanisme lié aux **difficultés d'accès à l'emploi** : difficulté de transport, réseau de transport inadapté, mauvaise réputation du quartier de résidence qui restreint les chances d'être employé,
- un mécanisme lié à **l'environnement social** : le fait que de nombreux habitants soient au chômage depuis longtemps démotive les autres agents à effectuer des recherches pour trouver un emploi.

Notons, toutefois, que les deux premières explications ne sont pas imputables à l'effet de quartier, mais sont plutôt liées au jeu du marché du logement et à la composition sociale du quartier.

L'étude menée par DELL'ERA et al. (1996) met en exergue l'existence d'un effet de quartier qui handicape la recherche d'emploi des agents économiques résidant dans les quartiers qualifiés de prioritaires par la politique de la ville. Toutefois, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, il faut se méfier de la signification de l'effet de quartier puisque celui-ci peut rendre compte de caractéristiques individuelles ou familiales non-observables.

Pour conclure sur ce chapitre introductif, nous pouvons dire que les études portant sur l'analyse géographique de la pauvreté et s'appliquant au territoire français se limitent bien souvent à une approche purement descriptive. En effet, peu d'éléments explicatifs ont été mis en avant afin de cerner les causes de la structuration du territoire urbain selon le niveau de vie. Dans notre étude, relative à la géographie de la pauvreté en Lorraine, nous recourrons certes à une approche statistique afin de quantifier la pauvreté et de mettre en exergue la façon dont elle se répartit sur le territoire (chapitre I), mais, nous tenterons également d'identifier certains des déterminants qui expliquent le différentiel du taux de pauvreté d'un quartier à l'autre ou d'une commune à l'autre (chapitre II).

Chapitre I. La pauvreté en Lorraine

Après avoir, dans le chapitre introductif, défini la notion de pauvreté en présentant ses différentes approches et réalisé un rapide tour d'horizon des études menées en France sur le thème de la géographie de la pauvreté, il convient de présenter l'étude que nous avons menée sur la Lorraine. La première section de ce chapitre sera consacrée à la présentation du cadre de notre étude. Ce sera, ainsi, l'occasion d'aborder la méthodologie que nous avons employée et les sources de données statistiques sur lesquelles repose notre étude. Quant à la seconde section, elle entrera dans le vif du sujet en décrivant la situation de la pauvreté en Lorraine et en insistant sur la localisation résidentielle des ménages disposant d'un faible niveau de vie.

Section 1. Le cadre méthodologique de notre étude

Notre étude s'inscrit dans le cadre d'un partenariat passé entre la direction régionale de l'Insee Lorraine et divers organismes : services d'Etat (DRASS, préfecture, ...), collectivités locales (conseils généraux, agglomération) et les Caisses d'Allocations Familiales de la région. L'objectif de ce partenariat est d'appréhender la pauvreté sous un angle géographique afin d'aboutir à une cartographie de la pauvreté en Lorraine. Cette cartographie est susceptible de permettre aux différents partenaires institutionnels de mettre en place des actions ciblées à destination des publics en difficulté. Notre contribution à ce projet vise à étudier la répartition de la population victime de la pauvreté sur le territoire régional et à fournir quelques éléments d'explications permettant de comprendre comment s'opère cette répartition. Mais pour parvenir à ces résultats, il convient de définir une méthode de travail : qui considérons-nous comme pauvre ? Comment appréhender les pauvres et leur localisation géographique grâce aux données statistiques que nous avons à notre disposition ? Nous répondrons à ces questions en définissant, tout d'abord, la population pauvre, puis en présentant la population couverte par notre étude, et enfin, en insistant sur la méthode de travail que nous avons adoptée pour aborder la problématique de la localisation résidentielle.

1. Une conception monétaire relative de la pauvreté, complétée par une approche institutionnelle

Comme nous l'avons vu dans le chapitre introductif, la pauvreté recouvre différentes situations. Ainsi, selon l'approche de la pauvreté à laquelle on adhère, une personne ne sera pas toujours qualifiée de pauvre. De ce fait, les résultats auxquels parviennent les études statistiques représentent seulement une facette de la pauvreté puisqu'ils n'appréhendent pas la population pauvre dans sa totalité. C'est la raison pour laquelle, **lorsque l'on étudie la pauvreté, il faut toujours avoir à l'esprit que les résultats obtenus⁴⁷ sont toujours tributaires de la conception de la pauvreté retenue.** Dans la phase descriptive de notre étude, nous avons souhaité juxtaposer deux approches de la pauvreté : une approche monétaire relative et une approche institutionnelle. Notre choix, d'utiliser ces deux approches, repose sur deux motivations. D'une part, nous souhaitons aborder plus largement le concept de pauvreté. D'autre part, nous voulons mettre en exergue le fait que la population qualifiée de pauvre est susceptible de différer selon l'approche retenue. Présentons, plus en détail les raisons pour lesquelles nous avons retenu l'approche monétaire relative et l'approche institutionnelle.

1.1 L'approche monétaire relative

Dans notre étude, nous considérons **comme pauvres les individus appartenant à un ménage dont le revenu⁴⁸ mensuel par unité de consommation est inférieur à 621,38 euro⁴⁹** (soit 4 076 francs). Le seuil de pauvreté retenu par l'Insee et les CAF correspond à la demi-médiane des revenus par unité de consommation avant impôts des ménages français telle qu'elle ressort de l'enquête Budget des familles⁵⁰ réalisée par l'Insee.

⁴⁷ Que les résultats portent sur la part de la population victime de la pauvreté dans la population totale ou sur les caractéristiques propres à cette population telle sa localisation géographique.

⁴⁸ Le revenu mensuel retenu est le revenu total des ménages, il est composé du revenu brut déclaré aux impôts augmenté des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, à l'exclusion de celles qui ne sont pas mensuelles (AGED, ARS, ...)

⁴⁹ Seuil de pauvreté pour l'année 1998. Les fichiers CAF de 1999 sur lesquels nous travaillons, nous donnent des informations sur le niveau de vie des ménages lorrains en 1998. De ce fait, toutes les données sont exprimées en franc.

⁵⁰ L'enquête budget des familles est réalisée tous les 5 ans mais le seuil de pauvreté est actualisé annuellement à partir des données de la comptabilité nationale.

Nous avons choisi d'adopter une approche monétaire relative de la pauvreté pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette conception de la pauvreté répond plus aux attentes de notre étude que l'approche subjective de la pauvreté. En effet, notre souhait est de mettre en exergue les différences objectives de niveau de vie entre les ménages résidant dans différents quartiers. Or, l'approche subjective a l'inconvénient de rendre la définition de la pauvreté des agents tributaire de l'environnement dans lequel ils évoluent. Ainsi, un agent peut estimer qu'il souffre de pauvreté s'il vit parmi des personnes aisées alors qu'il n'éprouverait pas ce sentiment s'il vivait dans un quartier défavorisé. De ce fait, en utilisant l'approche subjective de la pauvreté, nous ne sommes pas en mesure de discerner si la part plus importante de pauvres dans un quartier, comparativement à un autre :

- provient du fait que les habitants de celui-ci sont objectivement plus défavorisés,
- ou bien si ce sont les caractéristiques de leur quartier qui jouent sur le sentiment des ménages d'être confrontés à la pauvreté.

Ensuite, l'approche monétaire relative de la pauvreté a l'avantage d'être très utilisée, ce qui permet de comparer la situation de la Lorraine avec celle d'autres régions. Enfin, les fichiers statistiques sur lesquels nous avons travaillé se prêtent parfaitement à cette approche. En effet, ces fichiers nous informent sur le niveau de vie des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales. Cependant, il ne faut pas omettre que cette méthode a l'inconvénient majeur d'induire un effet de seuil. Ainsi, un individu issu d'un ménage dont le niveau de vie s'élève à 622 euro n'est pas considéré dans notre étude comme pauvre. En revanche, un autre individu appartenant à un ménage dont le revenu par unité de consommation s'élève à 621 euro est dénombré parmi les pauvres. Afin de prendre en considération, ce problème d'effet de seuil, dans notre approche descriptive, nous montrerons dans quelle mesure, le taux de pauvreté varie en fonction du seuil retenu.

L'approche monétaire relative de la pauvreté correspond au cœur de notre étude. En effet, dans notre analyse typologique et dans notre modélisation, nous avons qualifié de pauvres uniquement les individus issus de ménages disposant d'un faible niveau de vie. Toutefois, dans notre approche purement descriptive, nous avons souhaité compléter cette approche par une conception institutionnelle de la pauvreté.

1.2 Approche institutionnelle de la pauvreté

Nous avons souhaité, afin d'aboutir à une appréhension plus large de la pauvreté que celle déduite des bas revenus, adjoindre à l'approche monétaire relative une approche institutionnelle. Ainsi, dans notre approche descriptive, nous considérons comme pauvres, d'une part, les bas revenus et, d'autre part, les bénéficiaires de certains minima sociaux. Les minima sociaux⁵¹ qui visent à garantir un revenu minimum aux personnes disposant de très peu de ressources peuvent être des signes de reconnaissance de la situation de pauvreté ou de fragilité à laquelle se trouvent confrontés certains ménages. En effet, la société accepte d'attribuer une source de revenu supplémentaire aux ménages dont elle estime qu'ils en ont besoin afin de pouvoir vivre dans des conditions décentes. Toutefois, si l'approche institutionnelle permet, à notre sens, de cerner une partie de la population souffrant de pauvreté, elle a l'inconvénient d'être **fortement tributaire de la législation** qui est mise en place. En effet, en cas de modification des conditions à remplir pour bénéficier, par exemple, du revenu minimum d'insertion (RMI) le nombre de ménages bénéficiant du RMI peut varier fortement et, avec lui, le nombre d'individus dénombrés parmi les pauvres. La dépendance de cette approche à la législation rend difficile la réalisation de comparaisons temporelles. En effet, une modification dans la législation est synonyme d'un changement dans la définition de la pauvreté. Malgré cet inconvénient, nous avons toutefois choisi d'utiliser cette approche de la pauvreté afin de compléter et de nuancer les résultats de l'approche monétaire relative. Ainsi, dans notre étude nous considérons comme

⁵¹ Le système de protection sociale français comprend huit dispositifs distincts visant à garantir un revenu minimum aux personnes disposant de très peu de ressources. Il y a huit minima sociaux : le minimum vieillesse, le minimum invalidité, l'allocation veuvage, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation parent isolé, l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique et le revenu minimum d'insertion.

pauvres les bénéficiaires des trois minima sociaux suivants : le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation aux parents isolés (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Nous avons choisi de définir la population pauvre à partir de ces trois minima car ceux-ci sont versés par les CAF et figurent donc dans notre base de données. Présentons brièvement ces trois minima :

- Le revenu minimum d'insertion :

Le revenu minimal d'insertion (RMI) est destiné aux personnes âgées d'au moins 25 ans disposant de peu ou pas de ressources. Toutefois, les individus âgés de moins de 25 ans peuvent prétendre à cette prestation s'ils attendent un enfant ou s'ils ont au moins un enfant à charge. Cette prestation est donc soumise à condition de ressources mais aussi à un engagement de souscription à un contrat d'insertion. Le montant mensuel de cette prestation est égal à la différence entre le montant maximum du RMI et le montant total des ressources mensuelles de l'allocataire (y compris certaines prestations). Ce montant dépend du nombre d'enfants à charge. A titre d'exemple, le montant actuel du RMI s'élève à 411,70 euro pour un célibataire :

Montant de l'allocation du RMI		
<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Célibataire</i>	<i>Couple</i>
0	411,70 euro	617,55 euro
1	617,55 euro	741,06 euro
2	741,06 euro	864,57 euro
Par enfant supplémentaire	164,68 euro	164,68 euro

Source : *www.caf.fr*

Après accord du préfet, le RMI est versé dès le mois de la demande pendant trois mois. Ensuite, un nouveau calcul est effectué tous les trois mois.

- L'allocation aux adultes handicapés :

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est destinée aux adultes résidant en France dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80% ou, s'il est inférieur à ce seuil aux adultes reconnus dans l'impossibilité de travailler. L'AAH est soumise à condition de ressources, comme en témoigne le tableau suivant. Par exemple, un célibataire pour pouvoir prétendre à l'AAH ne doit pas avoir déclaré un niveau de revenu supérieur à 6847,10 euro en 2001 :

<i>Plafond des revenus pour prétendre à l'AAH</i>	
<i>Situation</i>	<i>Revenus 2001</i>
Célibataire sans enfant	6 847,10 euro
Ménage sans enfant	13 694,20 euro
Célibataire avec 1 enfant	10 270,65 euro
Ménage avec 1 enfant	17 117,75 euro
Par enfant supplémentaire	3 423,55 euro

Source : *www.caf.fr*

Notons, qu'actuellement le montant maximal de l'AAH s'élève à 577,92 euro par mois. L'allocation étant différentielle la somme perçue peut être inférieure si l'individu perçoit des revenus par ailleurs.

- L'allocation de parent isolé :

L'Allocation de Parent Isolé (API) est destinée aux célibataires, séparées, divorcées, veuves attendant un enfant ou aux personnes veuves, séparées, divorcées depuis moins de 18 mois ayant un ou plusieurs enfants à charge.

L'API est soumise à condition de ressources : la moyenne des ressources mensuelles des 3 derniers mois doit être inférieure au montant maximal de l'API. Le montant mensuel maximum de l'API dépend du nombre d'enfants à charge. Le montant versé est égal à la différence entre le montant maximal de l'API et le total des ressources (salaires, pension alimentaire, certaines prestations, ...).

Par exemple, le montant mensuel maximum de l'API, s'élève jusqu'en juin 2003, à 521,52 euro si l'allocataire attend un enfant⁵².

Si l'allocataire dépose sa demande dans les 6 mois qui suivent son isolement, il bénéficie de l'API pendant 12 mois consécutifs. Si l'allocataire a un enfant de moins de 3 ans, le droit sera prolongé jusqu'au mois précédent son 3^{ème} anniversaire.

On pourrait penser que l'approche institutionnelle n'apporte pas d'information supplémentaire, par rapport à l'approche monétaire relative, quant à l'importance des ménages touchés par la pauvreté. En effet, on peut émettre l'idée que tous les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté bénéficient d'un de ces trois minima. Mais, nous observons dans notre étude qu'un peu moins de 3 ménages sur 10 bénéficiant d'un de ces minima ne sont pas dénombrés parmi les pauvres par l'approche monétaire relative (leur niveau de vie étant supérieur au seuil de pauvreté retenu). Donc, si nous nous limitons à une approche monétaire relative, nous évinçons de notre étude une partie des ménages qui sont considérés comme pauvres par la société.

Donc, dans notre étude statistique nous mènerons deux séries d'analyse. D'une part, nous considérerons comme pauvres les individus appartenant à des ménages vivant sous le seuil de pauvreté. D'autre part, nous considérerons comme pauvres les individus qui vivent dans un ménage où l'un des membres perçoit soit le RMI, soit l'AAH ou soit l'API. Toutefois, il faut souligner que notre étude ne couvre pas toute la population de Lorraine.

2. La population couverte par notre étude

Notre étude a pour objectif d'étudier la répartition de la population pauvre, à savoir les bas revenus et les bénéficiaires du RMI, de l'AAH et de l'API, sur le territoire lorrain. Pour étudier cette répartition nous avons principalement utilisé les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales de 1999 des quatre départements de la région. Ces fichiers nous ont permis d'aboutir à une base de données pour l'ensemble de la Lorraine. Cette base, composée d'un enregistrement par allocataire, l'allocataire étant la personne qui remplit les conditions pour ouvrir droit à une prestation (familiale, sociale ou liée au logement), nous donne des informations, notamment, sur le niveau de vie de l'allocataire et sur son lieu de résidence.

Notre base de données ne nous permet pas de disposer d'information sur l'ensemble de la population résidant en Lorraine. En effet, figurent seulement dans cette base les allocataires des prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales. De ce fait, dans notre base, certaines catégories de la population sont sur-représentées alors que d'autres sont sous-représentées. Par exemple, les allocataires ayant à charge au moins deux enfants sont sur-représentés car ils ont droit systématiquement aux allocations familiales. En revanche, les allocataires sans enfant ou avec un enfant unique ne sont connus des CAF :

- que si leurs ressources sont très faibles au point d'ouvrir droit à un minima social,
- ou si la combinaison de leurs ressources modestes et de leur mode de logement leur permettent de bénéficier de prestations logements.

De plus, nous avons exclu certaines catégories d'allocataires CAF de notre base de données. Il s'agit des catégories d'allocataires pour lesquelles **la reconstitution du revenu disponible**, à partir des fichiers des CAF (ressources propres plus prestations perçues), **est impossible ou soumise à une forte incertitude**. Pour cette raison, sont ainsi exclus du champ de notre étude :

❖ **les étudiants bénéficiant que d'une allocation logement**. En effet, dans les fichiers CAF, il est difficile de déterminer la véritable situation des étudiants. Les étudiants apparaissent très souvent avec des revenus nuls, alors qu'un nombre important d'entre eux semble bénéficier d'une aide régulière de la part de leurs parents. En effet, comme le souligne ROBERT-BOBEE (2002), le taux de pauvreté des ménages étudiants est très sensible à la prise en compte des aides versées par la famille : « si l'on ne tenait

⁵² Source : Caisse d'Allocations Familiales, www.caf.fr

compte que de leurs seuls revenus, 90% d'entre eux (*c'est-à-dire les ménages étudiants*) seraient en dessous du seuil de pauvreté⁵³ ; mais ils ne sont plus que 20% quand l'on inclut l'ensemble des aides apportées par la famille, occasionnelles ou régulières, financières ou en nature » ;

❖ **les personnes âgées de 65 ans ou plus** car elles sont sous-représentées dans les fichiers CAF et car certains éléments de leurs revenus ne figurent pas dans ces fichiers (tel le minimum vieillesse non imposable) ;

❖ **les personnes soumises à des régimes spéciaux de sécurité sociale** (tels que les fonctionnaires). Ces personnes figurent dans les fichiers CAF puisque certaines prestations ne sont versées que par les CAF et les caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA), par exemple l'aide personnalisée au logement ou l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. Toutefois, ces personnes, qui ne relèvent pas du régime général, perçoivent les autres prestations, telles que les allocations familiales, d'un organisme autre que la CAF. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer, à partir des fichiers CAF, le revenu réellement disponible de l'allocataire soumis à un régime spécial, et ce avec une fiabilité suffisante. En effet, certains éléments composant son revenu ne sont pas connus. La note produite par les concepteurs de la base de données (1999) souligne qu'une vérification par sondage sur les allocataires relevant des régimes spéciaux semble indiquer que leur appartenance à la catégorie des bas revenus est marginale.

Une fois prises en compte ces exclusions, notre base comporte **295 158 allocataires**, soit **une population couverte par les prestations CAF de 908 731 individus⁵⁴ âgés de moins de 65 ans**. Notre étude n'est donc pas exhaustive puisqu'elle couvre moins d'une personne sur deux⁵⁵ âgées de moins de 65 ans résidant en Lorraine.

Taux de couverture de notre étude par département			
	Population bénéficiaire des prestations CAF	Population âgée de moins de 65 ans*	Taux de couverture du champ de notre étude
Meurthe-et-Moselle	287 365	601 226	47,79%
Meuse	73 686	156 935	46,95%
Moselle	388 840	870 139	44,69%
Vosges	158 840	312 169	50,88%
Lorraine	908 731	1 940 469	46,83%

*source RP 1999.

Calculé par nos soins.

Toutefois, nous postulons, tout comme les études réalisées par d'autres directions régionales de l'Insee, que les personnes non répertoriées dans les fichiers CAF ne sont pas pour l'essentiel des bas revenus. En effet, nous estimons que les CAF par les aides qu'elles accordent sont des

⁵³ Le seuil de pauvreté retenu correspond à la moitié du revenu médian par unité de consommation, soit 6 403 euro par an lorsque l'étude a été réalisée.

⁵⁴ Le fichier CAF nous permet de chiffrer la population totale concernée par les prestations versées par les CAF à savoir les bénéficiaires. Les bénéficiaires sont les membres du foyer de l'allocataire, ils comprennent donc, outre l'allocataire, son conjoint éventuel et, s'il y a lieu, ses enfants à charge ainsi que les autres personnes éventuellement à charge.

⁵⁵ Grâce au calcul du nombre de bénéficiaires des aides versées par les CAF, nous pouvons calculer le taux de couverture du champ de notre étude, en établissant le rapport entre le nombre de bénéficiaires des prestations CAF et le nombre d'individus résidant en Lorraine âgés de moins de 65 ans.

Le taux de couverture de notre étude, pour l'ensemble de la Lorraine, s'élève alors à 46,83% :
 $(908\ 731 / 1\ 940\ 469) * 100 = 46,83\%$.

intermédiaires privilégiés de la population disposant d'un faible niveau de vie⁵⁶. **Donc, bien que notre population ne soit pas exhaustive, nous avons fait le choix de considérer que la grande majorité de la population pauvre est couverte par le champ des CAF, même si le problème du non-recours⁵⁷ reste possible.** Il faut donc souligner que notre étude minore sans doute un peu l'importance de la population à bas revenus.

Donc, notre étude est essentiellement basée sur le fichier des Caisses d'Allocations Familiales. En effet, c'est à partir de cette base de données que nous qualifions de pauvres les individus issus de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Il faut rappeler que notre étude repose sur l'hypothèse selon laquelle les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ont recours aux prestations versées par les CAF. Avant de présenter les résultats auxquels nous sommes parvenus (section 2) nous présentons dans le paragraphe suivant les méthodes de travail que nous avons utilisées.

3. Les sources de données utilisées pour appréhender la géographie de la pauvreté

Comme nous venons de le voir, notre étude se base, pour qualifier un individu de pauvre, sur les fichiers fournis par les Caisses d'Allocations Familiales de la région. Toutefois, l'exploitation de ces seuls fichiers n'est pas suffisante pour réaliser une analyse géographique de la pauvreté. En effet, nous avons dû, d'une part, procéder à certaines transformations sur ces fichiers et, d'autre part, recourir à d'autres sources de données.

3.1 Les transformations opérées sur le fichier CAF

Le fichier des Caisses d'Allocations Familiales est composé d'une ligne par allocataire. Ainsi, pour chaque allocataire nous disposons d'une liste de variables nous informant sur ses caractéristiques, dont son lieu de résidence. Ce fichier relègue donc au second plan l'aspect géographique puisque l'unité d'observation est l'allocataire et non la commune ou l'Iris⁵⁸ de résidence. Or, l'objectif de notre étude n'est pas de décrire les caractéristiques de la population touchée par la pauvreté⁵⁹, mais d'étudier la façon dont cette population se répartit sur le territoire lorrain. Nous avons donc dû transformer ce fichier afin que les observations ne soient plus les allocataires mais les communes ou Iris. Cette transformation a été rendue possible grâce à la présence dans le fichier CAF de deux variables : l'une nous renseignant sur la commune de résidence de l'allocataire et l'autre, le cas échéant, sur l'Iris de résidence. A partir du fichier CAF, nous avons donc pu agréger les informations disponibles par commune ou Iris. Notre nouvelle base nous donne ainsi pour chaque commune ou Iris des indications, par exemple, sur :

- le nombre d'allocataires CAF,
- la population pauvre couverte par les CAF,
- l'âge moyen des allocataires,
- le nombre d'individus bénéficiant des minima sociaux,
- le nombre d'individus issus d'un ménage vivant sous le seuil de pauvreté,

⁵⁶ De plus, nous observons que dans notre fichier sont recensées des populations particulières tel que les tziganes, ce qui met en lumière que notre base bien que non-exhaustive couvre des populations diverses.

⁵⁷ Un ménage pauvre peut ne pas recourir aux prestations versées par les CAF bien qu'il puisse en bénéficier car il peut, par exemple, penser que sa situation ne lui donne pas droit à ces aides ou bien parce qu'il ne souhaite pas, par crainte d'être stigmatisé, de recourir aux dispositifs gérés par les CAF.

⁵⁸IRIS : îlots (pâté de maisons) regroupés selon les indicateurs statistiques. Les IRIS constituent un nouveau découpage du territoire urbain, défini au recensement de la population de 1999. Ce zonage a été élaboré pour toutes les communes atteignant 10 000 habitants en 1990 ou 1999. La CNIL a fixé la taille des Iris entre 1800 et 4000 habitants.

⁵⁹ Notons que les fichiers sur lesquels nous avons travaillé ne nous permettent pas de dresser le profil de la population pauvre. En effet, le fichier CAF ne nous fournit que peu d'informations sur les allocataires. De plus, ces informations ne peuvent pas être complétées par les données du recensement de la population puisque l'on est dans l'incapacité de fusionner, en l'état, ces deux fichiers.

Toutefois, les transformations apportées au fichier des CAF ne sont pas suffisantes pour nous permettre de mener notre analyse. D'une part, les données fournies par ce fichier ne nous permettent pas de calculer le taux de pauvreté par commune ou Iris. D'autre part, ces données ne nous donnent pas assez d'information sur les caractéristiques des communes ou Iris. Or, ces informations sont susceptibles de nous aider à comprendre les raisons pour lesquelles la population pauvre est concentrée à un endroit plutôt qu'à un autre. C'est pourquoi nous avons utilisé d'autres fichiers afin de pouvoir compléter notre base de données.

3.2 Présentation des fichiers utilisés dans notre étude

Le premier fichier que nous avons utilisé, à savoir, **le fichier du recensement de la population de 1999** nous a, tout d'abord, été indispensable afin de calculer le taux de pauvreté par commune ou Iris. En effet, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle les ménages vivant sous le seuil de pauvreté recourent aux prestations versées par les CAF. De ce fait, nous considérons que le fichier CAF nous permet de recenser l'ensemble de la population victime de la pauvreté. Sous cette hypothèse, nous avons donc procédé au calcul du taux de pauvreté par commune ou Iris. Le taux de pauvreté utilisé est égal au rapport entre le nombre d'individus bénéficiant des prestations CAF vivant sous le seuil de pauvreté et le nombre d'individus âgés de moins de 65 ans. Nous avons utilisé le fichier du recensement de la population de 1999 afin de pouvoir quantifier la population âgée de moins de 65 ans⁶⁰ et de calculer le taux de pauvreté. Toutefois, ce fichier ne nous a pas seulement servi à quantifier la population de moins de 65 ans résidant dans une commune ou un Iris. Ce fichier nous a également permis de créer des variables afin de mieux caractériser les communes ou Iris. Ainsi, nous avons pu calculer des indicateurs reflétant par exemple :

- le parc de logements de la commune ou de l'Iris : part des ménages vivant dans des logements sociaux⁶¹, taux de résidences principales surpeuplées⁶², ...
- l'attractivité de la commune ou de l'Iris : part des logements vacants⁶³, variation de la population entre 1990 et 1999⁶⁴, ...
- la composition sociale de la commune : indice de mixité sociale⁶⁵, taux de chômage⁶⁶.

⁶⁰ Nous excluons de notre étude les personnes âgées de 65 ans ou plus car le fichier CAF ne nous donne pas d'information suffisamment précise sur le montant de leur revenu, il nous est donc difficile de savoir si ces personnes vivent ou non en dessous du seuil de pauvreté.

⁶¹ Exprimé en pourcentage : (nombre de ménages ayant pour résidence principale une HLM)/(nombre de résidences principales) *100.

⁶² (Nombre de résidences principales surpeuplées/nombre de résidences principales)*100.

⁶³ (Nombre de logements vacants/nombre de logements)*100.

⁶⁴ (Nombre d'individus résidant dans la commune ou Iris en 1999 – Nombre d'individus résidant dans la commune ou Iris en 1990) / (Nombre d'individus résidant dans la commune ou Iris en 1990) *100.

⁶⁵ Construction d'un indice d'entropie (source HANNOUN Michel, 2002, *Analyse spatiale de la mixité sociale*, document fourni par l'Insee) qui est une mesure directe de la diversification sociale d'un territoire en ce sens qu'une augmentation de la diversité sociale produit un accroissement de la valeur de l'indice. Cet indice d'entropie est de la forme suivante, pour un découpage en huit catégories socioprofessionnelles et pour une commune i :

$$IE_i = -\sum_{k=1}^8 P_k * \log P_k$$

$$\text{Avec } P_k = \frac{N_k}{N}$$

N_k représente l'effectif de la catégorie socioprofessionnelle k dans la population active de la commune,

N représente la population active totale de la commune. Une commune hypothétique dont la population active ne serait composée que d'une seule catégorie socioprofessionnelle aurait un indice égal à zéro. A l'autre extrême, une commune où le poids de chaque CS est identique aurait un indice égal à Log8 soit 2,08.

⁶⁶ Taux de chômage : (population recherchant un emploi)/(population active)*100.

Le second fichier que nous avons utilisé pour réaliser notre étude est le **fichier de l'inventaire communal de 1997**. Ce fichier nous a permis de caractériser les communes par certaines infrastructures⁶⁷ qu'elles offrent à leur population. Ainsi, nous avons pu tester dans notre modèle l'impact de ces infrastructures sur le taux de pauvreté des communes ou des Iris. Ce fichier nous a également permis d'intégrer dans notre modèle une variable sur l'accessibilité des communes aux zones d'emplois : le nombre de kilomètres qu'un agent doit parcourir afin de rejoindre l'autoroute la plus proche.

L'inconvénient de ce fichier est qu'il ne nous fournit aucune information sur les infrastructures et aménités présentes dans les Iris. De ce fait, l'utilisation des variables issues de ce fichier impose une analyse au niveau communal et non pas à un niveau infra-communal.

Enfin, des données reflétant les **coordonnées géographiques** de chaque commune et Iris (longitude et latitude) nous ont été transmises par les membres de l'Insee. Ces données nous ont permis de calculer la distance moyenne⁶⁸ que parcourent les habitants d'une commune ou d'un Iris pour se rendre de leur commune de résidence à la commune où ils exercent leur activité professionnelle.

Grâce à l'ensemble de ces fichiers, nous avons pu constituer une base de données où chaque observation représente une commune ou un Iris. Nous avons ensuite travaillé sur cette base afin d'appréhender la situation de la Lorraine vis-à-vis de la pauvreté et d'observer la façon dont la population se répartit sur le territoire lorrain.

Section 2. Une approche descriptive de la pauvreté en Lorraine

Au 31 décembre 1999, en Lorraine, un peu plus de 203 000 individus âgés de moins de 65 ans vivaient avec un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté, seuil qui s'élevait à 621,38 euro (soit 4 076 francs). Rapportée à la population âgée de moins de 65 ans de la région, c'est donc **10,5% de la population qui est diagnostiquée comme pauvre**⁶⁹.

Notons que les résultats de notre étude auraient été différents si nous avions retenu un autre seuil de pauvreté. En effet, si nous abaïssons le niveau du seuil de pauvreté de 20%, le taux de pauvreté en Lorraine recule de plus de 48%. Ainsi, ce ne serait plus dix individus sur cent qui seraient touchés par la pauvreté, mais seulement cinq individus sur cent.

Les résultats sont tributaires du seuil de pauvreté retenu

⁶⁷ Desserte de la commune par une ligne régulière d'autocar, présence d'une crèche, présence d'une structure d'aide à l'emploi autre que l'ANPE.

⁶⁸ Nous avons calculé la distance euclidienne entre la commune du lieu de travail et la commune du lieu de résidence de chaque individu. Nous avons donc utilisé la formule suivante :

$$\sqrt{(X_r - X_t)^2 + (Y_r - Y_t)^2}$$

Où X et Y représentent les coordonnées longitudinales et latitudinales des communes et non pas des Iris.

L'indice r représente la commune de résidence et l'indice t la commune du lieu de travail.

Une fois calculée la distance euclidienne pour chaque individu, nous les agrégeons par lieu de résidence (commune ou Iris) afin de calculer la distance moyenne que les habitants de chaque commune ou Iris parcourent pour se rendre à leur travail. Notons que, par soucis de simplification, nous excluons de notre étude les individus qui travaillent dans une autre région que la Lorraine, ce qui pose problème pour les communes frontalières.

⁶⁹ Ce taux minore le taux de pauvreté réel car il est basé sur l'hypothèse que tous les ménages vivant sous le seuil de pauvreté bénéficient au moins d'une prestation CAF.

Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté
621,38 euro	10,5%
497,1 euro	5,43%
745,65 euro	16,64%

Source : fichier CAF. (calculé par nos soins)

De même, les résultats auxquels nous parvenons, diffèrent lorsque nous adoptons une autre approche que celle en terme de pauvreté monétaire relative. Ainsi, si nous définissons les pauvres comme les personnes vivant dans un ménage qui perçoit l'API, l'AAH ou le RMI⁷⁰, ce ne sont plus 10,5% de la population lorraine âgée de moins de 65 ans qui sont considérés comme pauvres, mais seulement 5,7%.

Donc, la population touchée par la pauvreté dans la région varie fortement selon l'approche de la pauvreté utilisée et selon le seuil de pauvreté retenu.

Dans cette section, nous adopterons une approche descriptive de la pauvreté pour étudier comment la population pauvre se répartit sur le territoire lorrain. Ce sera l'occasion de constater que les départements lorrains se trouvent dans une situation relativement similaire du point de vue de la pauvreté (§1). En revanche, si la population pauvre se répartit assez uniformément entre les départements, on constate qu'elle est fortement localisée au sein des agglomérations (§2) et qu'elle se concentre dans certains quartiers (§3).

1. Une population pauvre qui semble se répartir de façon uniforme entre les départements lorrains

Comme nous l'observons, dans le tableau ci-dessous, la population pauvre se répartit de façon assez uniforme entre les quatre départements de la région. En effet, nous constatons qu'il y a moins d'un point d'écart de taux de pauvreté entre le département de la Moselle, qui a le plus faible taux de pauvreté de la région, et le département des Vosges qui a le taux le plus élevé :

Taux de pauvreté par département			
	Population vivant sous le seuil de pauvreté ⁷¹	Population âgée de moins de 65 ans ⁷²	Taux de pauvreté
Meurthe-et-Moselle	64 542	599 273	10,77%
Meuse	16 898	156 908	10,77%
Moselle	87 550	869 972	10,06%
Vosges	34 285	312 164	10,98%
Lorraine	203 275	1 938 317	10,48%

Source : CAF et RP 99 (calculé par nos soins).

La population pauvre ne semble donc pas être concentrée sur un département lorrain en particulier. De plus, lorsque l'on s'intéresse à l'intensité de la pauvreté on remarque que la situation financière des pauvres n'est pas très différente d'un département à l'autre. Ce résultat peut être à première vue surprenant puisque l'on constate une différence assez forte de niveau de vie selon le département :

⁷⁰ Approche institutionnelle ou administrative de la pauvreté.

⁷¹ Source fichier des caisses d'allocations familiales.

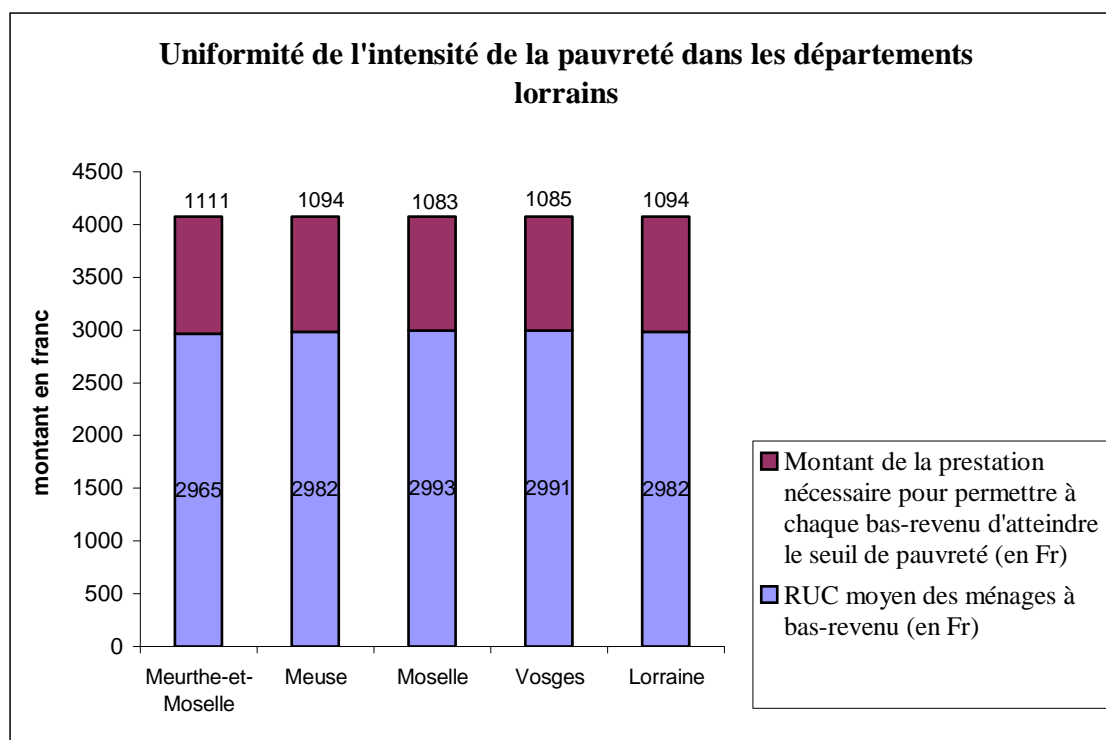
⁷² Source recensement de la population 1999.

Niveau de vie moyen des ménages par département				
	Revenu moyen par unité De consommation		Ecart type	
	En franc	En euro	En franc	En euro
Meurthe-et-Moselle	6 076 fr	956,28	4 873 fr	742,88
Meuse	5 721 fr	872,16	3 375 fr	514,52
Moselle	6 157 fr	938,63	6 107 fr	931,01
Vosges	5 965 fr	909,36	4 062 fr	619,25
Lorraine	6 063 fr	924,30	5 226 fr	796,70

Source : CAF. (calculé par nos soins).

En effet, les habitants des départements les plus urbains de la région, Moselle et Meurthe-et-Moselle, ont en moyenne un niveau de vie plus élevé que les habitants des départements les plus ruraux de la région.

Malgré des différences départementales de niveau de vie moyen, la population victime de la pauvreté ne semble pas, en moyenne, être confrontée à une situation financière plus difficile dans un département en particulier. En effet, l'intensité de la pauvreté est à peu près identique dans les quatre départements lorrains.



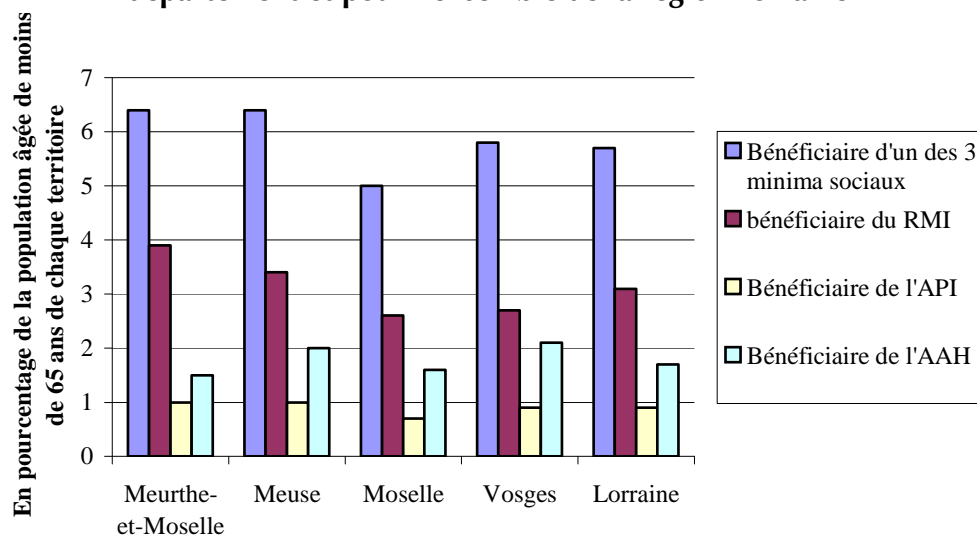
Source : CAF et RP 99 (calculé par nos soins).

Comme on l'observe sur le graphique ci-dessus, il faudrait en moyenne fournir à chaque lorrain vivant sous le seuil de pauvreté une prestation s'élevant à 167 euro (1 094 francs) pour qu'ils atteignent le seuil de pauvreté. Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, où la pauvreté est la plus intense de la région, la prestation versée devrait s'élever à 170 euro (1 111 francs) soit seulement 3 euro de plus qu'en Moselle où le niveau de vie moyen des pauvres est le plus élevé de la région.

Donc, lorsque l'on adopte une approche monétaire relative, on observe une assez grande uniformité dans la distribution de la pauvreté selon les départements. Ce résultat semble être confirmé par l'approche institutionnelle. Toutefois, l'approche institutionnelle révèle des écarts de taux de

pauvreté, entre départements, un peu plus importants que ceux mis en évidence par l'approche monétaire relative. En effet, selon l'approche institutionnelle, 5% de la population mosellane âgée de moins de 65 ans est considérée comme pauvre, alors qu'en Meurthe-et-Moselle le taux de pauvreté atteint 6,4%.

Part des bénéficiaires des minima sociaux dans la population âgée de moins de 65 ans pour chaque département et pour l'ensemble de la région Lorraine



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

Pour conclure, les quatre départements lorrains semblent être égaux devant la pauvreté. En effet, la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ainsi que l'intensité de la pauvreté sont à peu près similaires dans ces départements. Ainsi, on peut être amené à penser :

- qu'aucun département ne semble inciter, de par ses caractéristiques, la population à bas revenus à résider sur son territoire,
- et/ou qu'aucun département ne semble accroître la probabilité qu'a un individu d'être confronté à la pauvreté.

Donc, les départements ne semblent pas être, en Lorraine, l'unité géographique appropriée pour constater une certaine hétérogénéité dans la répartition de la population pauvre. En revanche, une distinction fine au sein des territoires urbains et ruraux met en exergue une distribution hétérogène de la population pauvre.

2. La population pauvre fortement implantée au cœur des villes

La population à bas revenus, c'est-à-dire les individus issus d'un ménage disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, semble se concentrer au cœur des grandes villes de la région. En effet, c'est dans les pôles urbains⁷³ que le taux de pauvreté est en moyenne le plus élevé, comme on peut l'observer sur le tableau ci-dessous :

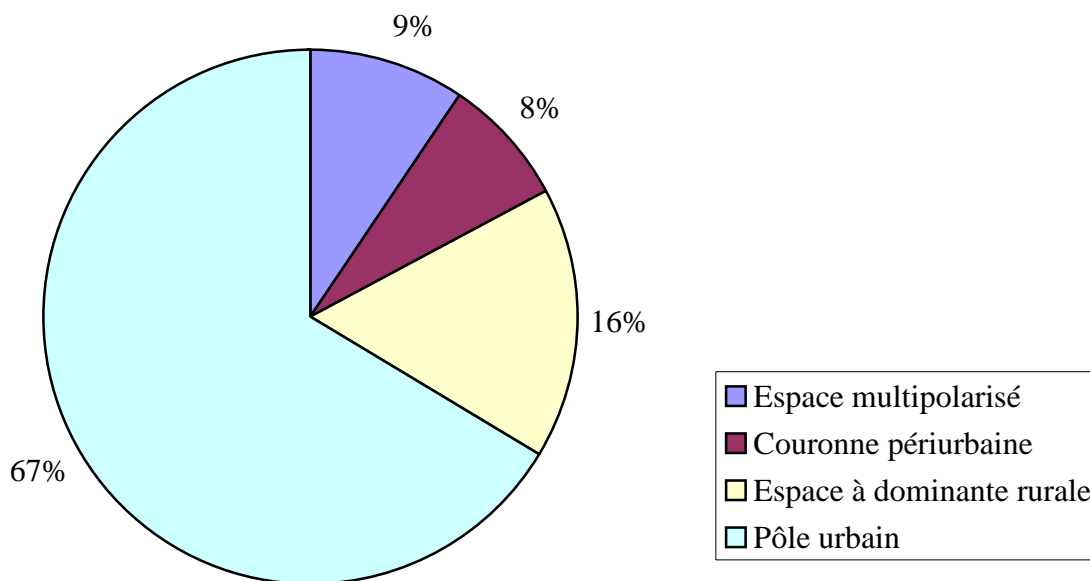
⁷³ Un pôle urbain étant une ville qui offre au moins 5 000 emplois.

Taux de pauvreté par type d'espace			
	Population vivant sous le seuil de pauvreté	Population âgée de moins de 65 ans	Taux de pauvreté
Pôle urbain	134 740	1 085 092	12,42%
Couronne périurbaine ⁷⁴	15 939	282 776	5,64%
Espace multipolarisé ⁷⁵	19 109	254 105	7,52%
Espace à dominante rurale ⁷⁶	33 487	316 344	10,58%

Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

Il y a, en effet, une sur-représentation de la population pauvre au sein des pôles urbains. Les pôles urbains qui regroupent 56% de la population lorraine âgée de moins de 65 ans concentrent 67% de la population pauvre de cette classe d'âge. Par opposition, on observe que la population pauvre est sous-représentée dans les couronnes périurbaines. En effet, 14% des lorrains âgés de moins de 65 ans résident dans ces zones alors qu'elles ne regroupent que 8% de la population à bas revenus. Nous observons également sur le tableau ci-dessus que l'espace à dominante rurale est confronté à un taux de pauvreté élevé. En effet, plus d'un individu sur dix résidant dans l'espace à dominante rural vivent sous le seuil de pauvreté.

Répartition de la population vivant sous le seuil de pauvreté en Lorraine selon le type de territoire



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

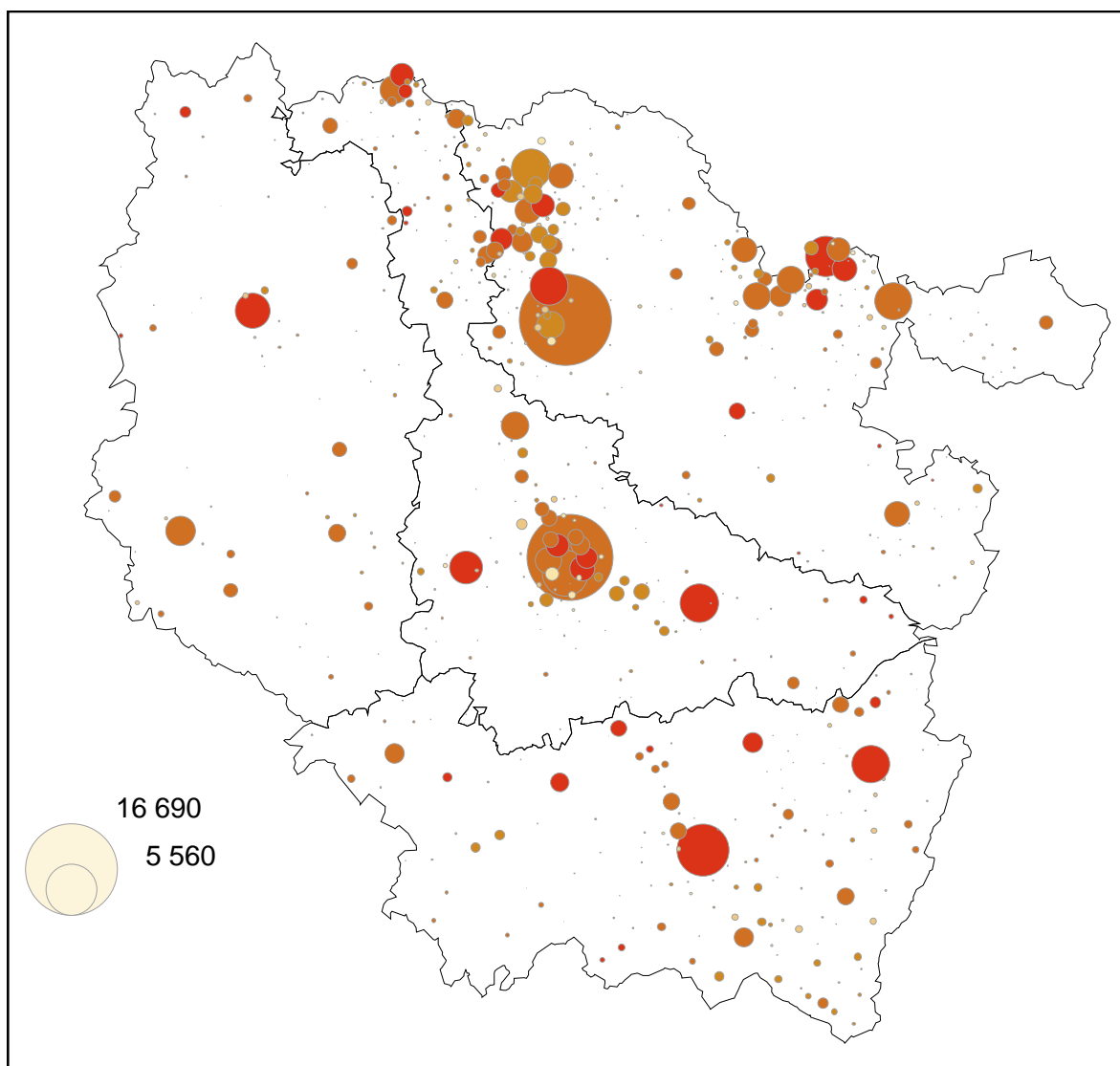
⁷⁴ Une couronne périurbaine est un ensemble de communes ou petites communes dont au moins 40 % des actifs travaillent dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

⁷⁵ Un espace multipolarisé est formé de communes qui envoient au moins 40 % de leurs actifs travailler dans des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine) sans en envoyer plus de 40 % vers une seule en particulier.

⁷⁶ Un espace à dominante rurale se définit comme l'ensemble des communes rurales et unités urbaines (villes) appartenant ni à une aire urbaine ni un à espace multipolarisé.

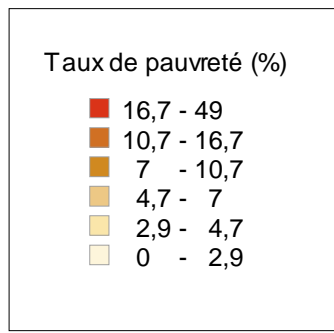
On observe sur la carte suivante que le taux de pauvreté est élevé dans les agglomérations de la région :

Nombre de pauvres et de taux de pauvreté par commune



©Insee - Ign

Source : Insee - RP99, CAF au 31/12/1999



L'approche institutionnelle met également en avant, une plus forte présence de la population pauvre dans les pôles urbains. En effet, un peu plus d'un individu sur quatorze, âgé de moins de 65 ans et résidant dans les pôles urbains de la région, bénéficient soit du RMI, de l'AAH ou de l'API. En revanche, au sein des couronnes périurbaines un peu plus d'une personne sur cinquante bénéficie de ce type de prestations :

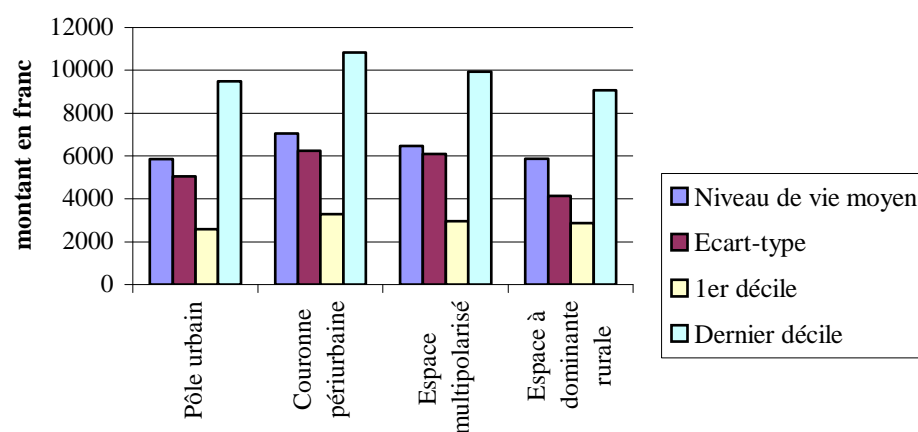
Part des bénéficiaires des minima sociaux par type d'espace				
	Part des bénéficiaires du RMI*	Part des bénéficiaires de l'API*	Part des bénéficiaires de l'AAH*	Part des bénéficiaires d'un des trois minima*
Pôle urbain	4,15%	1,13%	1,9%	7,21%
Couronne périurbaine	1,19%	0,36%	1,26%	2,82%
Espace multipolarisé	1,55%	0,50%	1,19%	3,25%
Espace à dominante rurale	2,53%	0,82%	1,78%	5,16%

* dans la population âgée de moins de 65 ans.

Source : CAF et RP99. (calculé par nos soins)

La raison souvent évoquée pour expliquer la concentration de la population pauvre au sein des pôles urbains est l'attrait que représentent ces zones pour cette frange de la population. En effet, la population pauvre trouve, plus facilement, au sein des pôles urbains, comparativement aux autres zones, tous les services et toutes les infrastructures dont elle a besoin. Quant à la faible présence de la population pauvre, dans les couronnes périurbaines, elle trouve sa justification, selon de nombreuses études⁷⁷, dans les caractéristiques du marché du logement. En effet, les parcs de logements locatifs et sociaux sont beaucoup moins développés dans les communes périurbaines comparativement aux pôles urbains ce qui empêche les ménages disposant d'un faible niveau de vie de s'y installer.

Niveau de vie et type d'espace



Source : CAF. (calculé par nos soins).

En effet, on remarque, sur ce graphique, que le niveau de vie moyen des allocataires CAF des pôles urbains est inférieur de 17% à celui des résidents des couronnes périurbaines. On observe aussi que parmi les ménages de chaque territoire, ayant le plus faible niveau de vie (1^{er} décile), ce sont les ménages résidant au sein des pôles urbains qui disposent du plus faible revenu par unité de

⁷⁷ Confère : chapitre introductif, section 2, paragraphe 1.

consommation. En effet, le niveau de vie moyen des résidents les plus pauvres de l'espace rural est 10% plus élevé comparativement à celui des résidents les plus pauvres des pôles urbains. Le niveau de vie moyen des résidents les plus pauvres de l'espace multipolarisé et de la couronne périurbaine sont respectivement plus élevés de 15% et de 26% par rapport à celui des pôles urbains.

Les différences constatées, quant au niveau de vie moyen et au taux de pauvreté, entre les pôles urbains et les couronnes périurbaines, soulignent qu'au sein d'un même territoire, à savoir l'aire urbaine, la population pauvre, en Lorraine, ne se répartit pas de façon homogène. En effet, la population pauvre se concentre dans les pôles urbains alors qu'elle est peu représentée dans la périphérie des aires urbaines. Les aires urbaines de Nancy et de Metz illustrent parfaitement ce schéma, comme nous pouvons le constater sur le tableau suivant :

Données sur les aires urbaines de Nancy et Metz				
	Pôle urbain de Nancy	Couronne périurbaine de Nancy	Pôle urbain de Metz	Couronne périurbaine de Metz
Niveau de vie moyen	6 120 fr	7 286 fr	5 866 fr	7 258 fr
Taux de pauvreté	11,41 %	5,90 %	12,43 %	5,25 %
Part des bénéficiaires du RMI	4,19 %	1,45 %	3,70 %	1,08 %
Part des bénéficiaires de l'AAH	1,52 %	1,33 %	1,93 %	1,17 %
Part des bénéficiaires de l'API	1,1 %	0,39 %	1,02 %	0,32 %
Intensité de la pauvreté	1 121 fr	1 130 fr	1 087 fr	1 146 fr
Taux de chômage	12,03 %	7,76 %	13,36 %	7,85 %
Pourcentage de ménages résidant en HLM	21,25 %	4,1 %	23,51 %	4,59 %
Taux de logements vacants	8,13 %	5,11 %	5,99 %	3,93 %

Source : CAF et RP99. (calculé par nos soins).

En effet, à Nancy comme à Metz, plus d'un habitant sur dix du pôle urbain vivent en dessous du seuil de pauvreté. En revanche, la pauvreté touche moins de six personnes sur cent dans la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Metz ou de Nancy. Parallèlement, nous remarquons que le parc de logements sociaux est également plus développé dans les pôles urbains comparativement aux couronnes. Par exemple, à peu près 20% des ménages résidant au sein du pôle urbain de Nancy ont pour résidence principale une HLM, alors que ce taux s'élève à 4% pour les ménages vivant en couronne périurbaine. Ce constate donne du crédit, aux études qui expliquent la répartition de la population pauvre au sein d'une aire urbaine par le jeu du marché du logement. Mais, si les pauvres représentent une plus forte part de la population, âgée de moins de 65 ans, dans les pôles urbains de Nancy et de Metz, comparativement à la périphérie, l'intensité de la pauvreté est identique, voire légèrement plus élevée en périphérie. En effet, il faudrait verser à chaque individu vivant sous le seuil de pauvreté une allocation d'un montant de 175 euro (1 146 francs) pour qu'ils sortent de la pauvreté s'ils résident dans la couronne périurbaine de Metz, alors qu'une allocation de 166 euro (1 087 francs) serait suffisante pour les pauvres demeurant dans le pôle urbain.

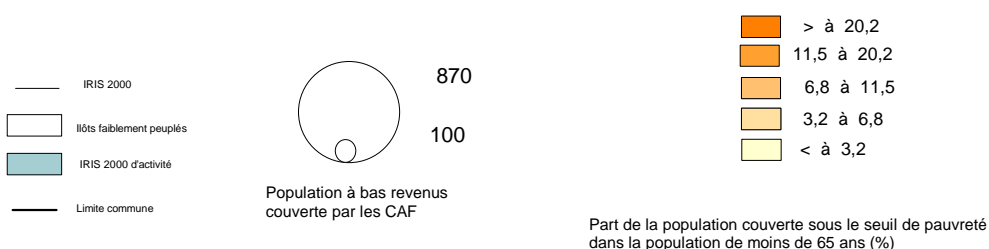
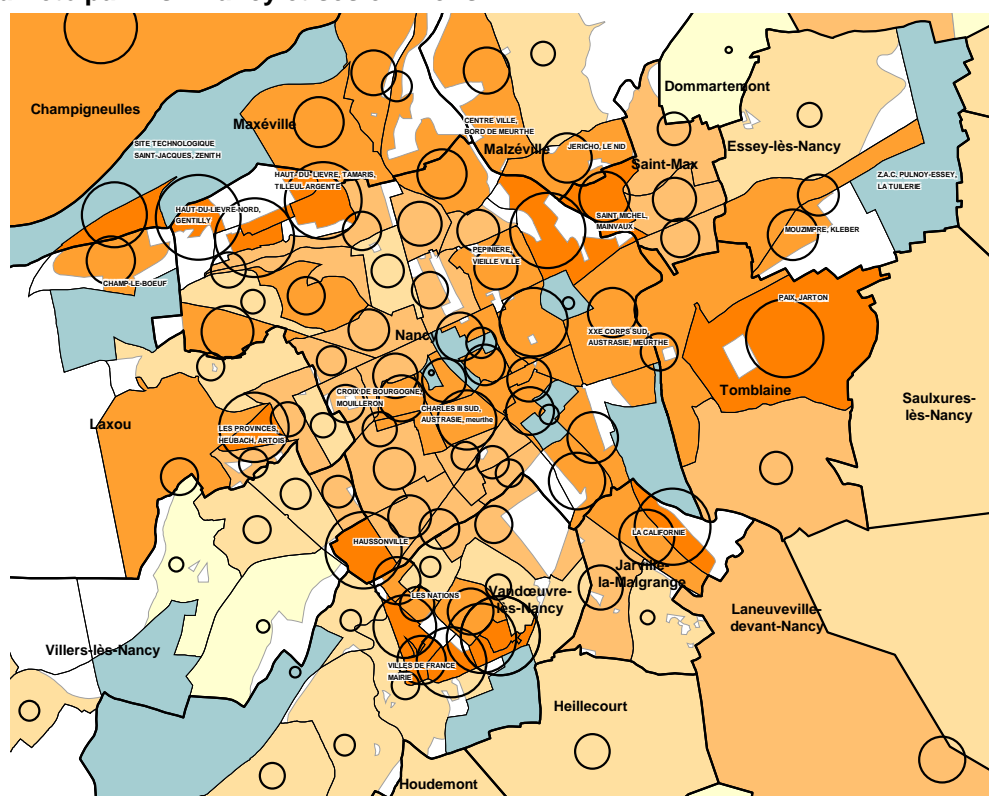
Donc, la population pauvre en Lorraine ne se répartit pas de façon uniforme au sein des aires urbaines. En effet, la population pauvre se concentre dans les pôles urbains. Toutefois, à l'intérieur des pôles urbains, des quartiers aisés côtoient des poches de pauvreté, c'est ce que nous allons étudier dans le paragraphe suivant.

3. La population pauvre se concentre dans certains quartiers des agglomérations

Nous venons de voir, dans le paragraphe précédent, que la population pauvre n'est pas répartie de manière uniforme au sein des aires urbaines. En effet, les bas revenus et les bénéficiaires

des minima sociaux sont plus présents dans les pôles urbains que dans les couronnes périurbaines. Toutefois, au sein des pôles urbains, la population victime de la pauvreté n'est pas distribuée aléatoirement sur le territoire puisque certains Iris concentrent la population en difficulté. Afin d'étudier la disparité du niveau de vie moyen entre les Iris d'une même ville nous prendrons l'exemple des villes de Nancy et de Metz. A Nancy, une personne âgée de moins de 65 ans sur six vit en dessous du seuil de pauvreté. Toutefois, ce taux diffère largement d'un quartier à l'autre de la ville. En effet, dans le secteur composé du boulevard Albert 1^{er}, de la rue de Verdun et de la rue Isabey, moins de cinq personnes âgées de moins de 65 ans sur cent souffrent de pauvreté, alors que ce taux est multiplié par dix dans le secteur de Gentilly et du nord du Haut-Du-Lièvre, comme l'illustre la carte suivante :

Taux de pauvreté par Iris : Nancy et ses environs



© IGN-INSEE

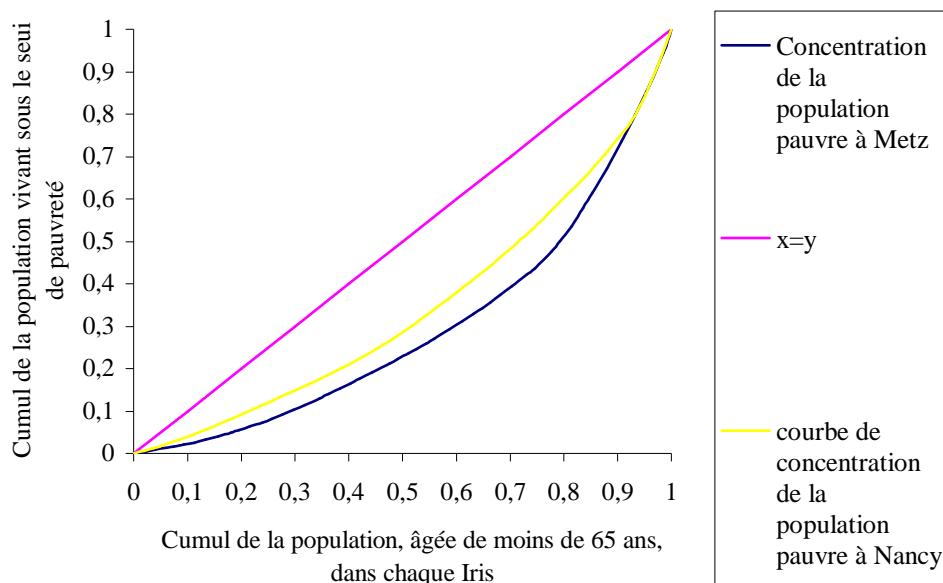
Source : CAF-INSEE 1999

Taux de pauvreté par IRIS 2000 : zoom sur Nancy et ses environs



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

Courbes de concentration de la population pauvre à Metz et à Nancy



Nous pouvons observer sur cette courbe de concentration, **une sur-représentation de la population pauvre dans certains quartiers nancéiens**. En effet, dix Iris de Nancy au sein desquels résident 20% de la population de la ville regroupent 40% de la population pauvre. Et cinq Iris, parmi lesquels se trouvent le Haut-Du-Lièvre, le boulevard d'Haussonville, la rue Oberlin et la rue Mac-Mahon, où résident 8% de la population âgée de moins de 65 ans regroupent 26% de la population pauvre de Nancy.

A Metz, on retrouve également une forte concentration de la pauvreté dans certains quartiers. En effet, cinq Iris, regroupant 10% de la population âgée de moins de 65 ans, concentrent 26% de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Il s'agit, par exemple, des secteurs Bellecroix, Fournel et Dassenoy.

La concentration de la population pauvre est même plus élevée à Metz qu'à Nancy. En effet, comme nous l'observons sur le graphique ci-dessus, la courbe de LORENZ représentant la concentration de la population pauvre à Nancy est plus proche de la diagonale que celle de Metz, ce qui témoigne d'une répartition plus uniforme de la population pauvre⁷⁸.

Pour conclure, notre étude statistique descriptive met en lumière une répartition non-homogène de la population pauvre au sein du territoire régional. En effet, **la population pauvre est beaucoup plus présente dans les villes de la région et dans les communes fortement rurales que dans les couronnes des aires urbaines**. Toutefois, les pauvres ne semblent pas faire face à une situation financière plus défavorable lorsqu'ils résident dans les villes. En effet, l'intensité de la pauvreté est comparable selon les zones étudiées, voire légèrement plus élevée dans la périphérie des aires urbaines. Au cœur même des villes, nous constatons une structuration du territoire selon le niveau de vie. Ainsi, les quartiers où les habitants disposent d'un niveau de vie élevé côtoient les quartiers où une grande partie de la population souffre de la pauvreté.

⁷⁸ L'indice de GINI s'élève à 0,4 pour la ville de Metz et à 0,3 pour la ville de Nancy. L'indice de GINI vaut zéro lorsqu'il y a une distribution uniforme de la population pauvre sur les différents Iris et est égal à l'unité quand un seul Iris regroupe la totalité de la population pauvre.

Dans le chapitre suivant, nous poursuivrons notre analyse de la géographie de la pauvreté en Lorraine en tentant de dépasser un stade purement descriptif. Ainsi, dans une première section, nous mettrons en exergue les facteurs permettant de distinguer les Iris ou les communes les unes par rapport aux autres. Puis, dans une seconde section, nous présenterons quelques facteurs permettant d'expliquer le différentiel de taux de pauvreté entre les communes ou Iris.

CHAPITRE II. La géographie de la pauvreté en Lorraine

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en lumière, par le biais d'une étude descriptive, le fait que la population pauvre n'est pas répartie de façon uniforme sur le territoire lorrain. En effet, la population pauvre est plus présente au sein des pôles urbains de la région et dans les espaces à dominante rurales que dans la périphérie des villes. Nous avons souhaité, dans ce chapitre, mener une analyse plus fine en analysant certains des facteurs qui structurent le territoire lorrain et en réalisant une typologie des communes et Iris de Lorraine (section 1). Puis, nous avons quitté le domaine de la description pour entrer dans celui de l'explication en tentant de discerner les facteurs qui permettent d'expliquer le taux de pauvreté des communes ou Iris (section 2).

Section 1. Les communes ou Iris lorraines se distinguent les unes des autres par le niveau de vie de leurs habitants

Dans cette section, nous resterons dans une logique descriptive afin d'appréhender les éléments qui structurent le territoire lorrain. Ce sera, ainsi, l'occasion de vérifier si les communes ou Iris de Lorraine se distinguent, les unes des autres, par le niveau de vie de leurs habitants. Nous présenterons, dans un premier paragraphe, les principales oppositions que nous avons été en mesure de déceler entre les communes ou Iris de Lorraine. Puis, dans un second paragraphe, nous mettrons en exergue que du point de vue de la pauvreté, de l'attractivité, du parc de logements et de la composition socio-économique, six grands groupes de communes ou d'Iris coexistent sur le territoire régional.

1. Le territoire lorrain structuré par trois grandes oppositions

Afin de synthétiser les informations contenues dans notre base de données, composée de nombreuses variables, nous avons réalisé une analyse en composantes principales (ACP). L'ACP⁷⁹ nous a permis de faire ressortir de notre base de données les ressemblances entre les communes ou Iris de Lorraine et les liaisons entre nos variables. Ainsi, nous avons pu appréhender, grâce à l'ACP, la façon dont le territoire régional se structure et déceler les facteurs qui différencient le plus les communes ou Iris de Lorraine les unes des autres.

Notre analyse en composantes principales souligne trois grandes oppositions entre les communes ou Iris lorraines, ce qui nous permet de distinguer trois catégories de lieux de vie sur l'ensemble de la région.

⁷⁹ Les principaux résultats de l'ACP sont présentés dans l'annexe n°1.

Afin de comprendre la façon dont le territoire régional se structure et de déceler les facteurs qui différencient les communes ou Iris de Lorraine, les unes des autres, nous avons réalisé une ACP sur plus de 2 600 communes ou Iris. Dans notre analyse, nous avons utilisé quarante variables quantitatives, dont vingt et une variables actives. Ces variables relèvent des quatre champs suivants : le niveau de vie des ménages, les caractéristiques des logements, la composition socio-économique ainsi que l'attractivité des communes ou Iris. Puisque ces variables ne sont pas toutes exprimées dans la même unité, nous les avons « centrées-réduites » pour mener notre analyse⁸⁰. Notre étude basée sur 21 variables actives, comporte donc au total 21 axes, soit une part au hasard qui s'élève approximativement à 5%⁸¹. Les quatre premiers axes de notre analyse ont un pouvoir d'explication supérieur à cette part au hasard. Toutefois, nous avons choisi de retenir uniquement les trois premiers axes, le quatrième axe étant difficilement interprétable. Ainsi, pour réaliser notre ACP, nous gardons les trois premiers axes qui représentent, à eux seuls, un peu moins de 60% de l'inertie totale. Notons, que le premier plan factoriel, composé de l'axe un et deux, représente déjà plus de 51% de l'inertie totale.

Liste des variables actives utilisées dans l'analyse en composantes principales

➤ **Indicateur de niveau de vie dans les communes ou Iris :**

- taux de pauvreté : nombre d'individus vivant sous le seuil de pauvreté/population âgée de moins de 65 ans ;
- part des bénéficiaires du RMI dans la population âgée de moins de 65 ans ;
- part des bénéficiaires de l'API dans la population âgée de moins de 65 ans ;
- moyenne du revenu par unité de consommation des ménages ;
- montant moyen des prestations CAF versées aux allocataires ;
- part des allocataires dont le revenu est composé à plus de 80% des prestations versées par les CAF (en %) ;

➤ **Attractivité des Iris ou communes :**

- taux de logements vacants : (nombre de logements vacants/nombre de logements) x 100 ;
- taux de croissance de la population entre 1990 et 1999 ;

➤ **Caractéristiques du parc de logements dans les Iris ou communes :**

- nombre moyen de pièces des résidences principales ;
- part des résidences principales ne disposant pas du confort sanitaire (en %) ;

⁸⁰ Ces variables n'étant pas au départ exprimées dans la même unité, la comparaison de leurs variances aurait été dépourvue de sens.

⁸¹ La part au hasard est égal à $1/N$, N étant le nombre de variables actives utilisées en Analyse en Composantes Principales. Dans notre cas, la part au hasard s'élève à $1/21 = 0,047$ soit 4,7 %.

- part des résidences principales précaires (chambre d'hôtel, logement de fortune, pièce indépendante, logement dans un immeuble à usage autre qu'habitation) (en %) ;
- part des résidences principales surpeuplées⁸² (en %) ;
- part des ménages ayant pour résidence principale un logement HLM (en %) ;
- part des ménages propriétaires de leur résidence principale (en %) ;

➤ **Composition socio-économique des communes ou Iris :**

- part des inactifs ;
- taux de chômage ;
- indice de mixité sociale⁸³ ;
- part des couples avec enfant (en %) ;
- part des couples sans enfant (en %) ;
- part des familles monoparentales (en %) ;
- part des familles nombreuses (en %) ;

⁸² Un logement est en état de surpeuplement s'il compte moins de deux pièces que la norme établie, comme suit, par l'Insee. Un logement doit disposer d'une pièce à vivre pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence de la famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataire ou les célibataires âgés de 19 ans ou plus et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour 2 enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

⁸³ Confère note de bas de page n°19, page 121.

1.1 Le niveau de vie, la structure familiale et le parc de logements structurent le territoire lorrain

Dans ce paragraphe, nous présenterons les trois principaux facteurs, issus de notre analyse, qui permettent de distinguer les communes ou Iris de la région. Ainsi, nous verrons que le territoire régional est structuré de façon importante par le niveau de vie des ménages, puis par la structure familiale des ménages et enfin dans une moindre mesure par le marché du logement.

Les Iris ou communes lorraines s'opposent quant au niveau de vie des ménages

Le premier axe, qui représente 40% de l'inertie, oppose principalement les communes ou Iris où le taux de pauvreté est élevé, aux communes ou Iris au sein desquelles la part des ménages propriétaires de leur logement est élevée et dans une moindre mesure les communes ou Iris où le niveau de vie moyen des ménages est élevé.

1 ^{er} axe de l'ACP : opposition des communes et Iris quant au niveau de vie					
Côté négatif			Côté positif		
Variable	Qualité	Contribution	Contribution	Qualité	Variable
			10	84,3	Taux de pauvreté
			9,5	80,1	Part des bénéficiaires du RMI
Taux de ménages propriétaires de leur résidence principale	69,1	8,2			
			7,8	66	Taux de chômage
			7,4	62,2	Taux d'allocataire fortement tributaire des prestations CAF
			7,4	62,1	Part des ménages ayant pour résidence principale un HLM
Moyenne du revenu par unité de consommation des ménages	52,1	6,2			

Du côté négatif de l'axe, nous observons que deux variables tirent l'axe, d'une part, la part des ménages propriétaires de leur logement et, d'autre part, le revenu par unité de consommation moyen. Si nous formulons l'hypothèse selon laquelle le fait d'être propriétaire de son logement peut être le signe d'un niveau de vie relativement favorisé, alors les deux variables tirant le premier axe traduisent l'idée d'un niveau de vie élevé. Notons que la corrélation entre le taux de pauvreté et la part des ménages propriétaires de leur logement est de $-0,67$. Que l'on adhère ou non à cette hypothèse, le premier axe oppose les communes ou Iris en fonction du niveau de vie des ménages. Ainsi, du côté positif de l'axe, se situent les communes ou Iris dont le niveau de vie moyen des ménages est faible et, du côté négatif, les communes ou Iris où résident les ménages plus favorisés.

Si le niveau de vie des ménages est la variable qui différencie le plus, dans notre analyse, les communes ou Iris entre-elles, d'autres variables ayant une moindre importance interviennent aussi.

Les Iris ou communes lorraines s'opposent quant à la structure familiale des ménages

Le second axe, qui représente 11% de l'inertie, oppose les communes ou Iris où la part des familles nombreuses est élevée et, dans une moindre mesure, celles où la part des couples avec enfant est importante, aux communes ou Iris où le taux de logements vacants est important et, dans une moindre mesure, celles où le taux de résidences principales précaires est élevé.

2^{ème} axe de l'ACP : opposition des communes ou Iris selon la structure familiale des ménages					
Côté négatif			Côté positif		
Variable	Qualité	Contribution	Contribution	Qualité	Variable
			20,4	49,5	Part des familles nombreuses
Taux de logements vacants	29,3	12,1			
			11,3	27,4	Part des couples avec enfant
Taux de résidences principales précaires	24,6	10,1			
			9,4	22,9	Nombre moyen de pièce des résidences principales

Le second axe semble, donc, opposer les communes ou Iris au sein desquelles réside une population familiale aux communes peu attractives (part importante de logements vacants et taux de résidences principales précaires plus élevé que sur le reste du territoire). Nous avons pu constater que dans les communes ou quartiers peu attractifs, la part des allocataires CAF vivant seul était plus élevée que sur le reste de la Lorraine. Par conséquent, du côté positif de l'axe, on trouve des communes ou quartiers où réside une population familiale et, du côté négatif, des communes où la part des isolés dans la population est plus forte qu'ailleurs.

Les communes ou Iris lorraines s'opposent quant à leur parc de logements

Le troisième axe, qui représente près de 8% de l'inertie, oppose les communes ou Iris où la part des logements ne disposant pas du confort sanitaire est élevée, aux communes ou Iris où le parc de logements sociaux est développé. Cet axe oppose donc les communes ou Iris lorraines quant aux conditions de logements de leurs habitants. D'une part, on distingue une catégorie de communes ou d'Iris où les ménages sont, en moyenne, confrontés à des conditions de logements difficiles et par conséquent à des conditions d'existence plus pénibles que sur le reste du territoire régional. D'autre part, on discerne une catégorie de communes ou d'Iris où les ménages bénéficient de logements confortables. C'est notamment le cas, des communes ou des Iris où la part des ménages résidant dans une HLM est élevée.

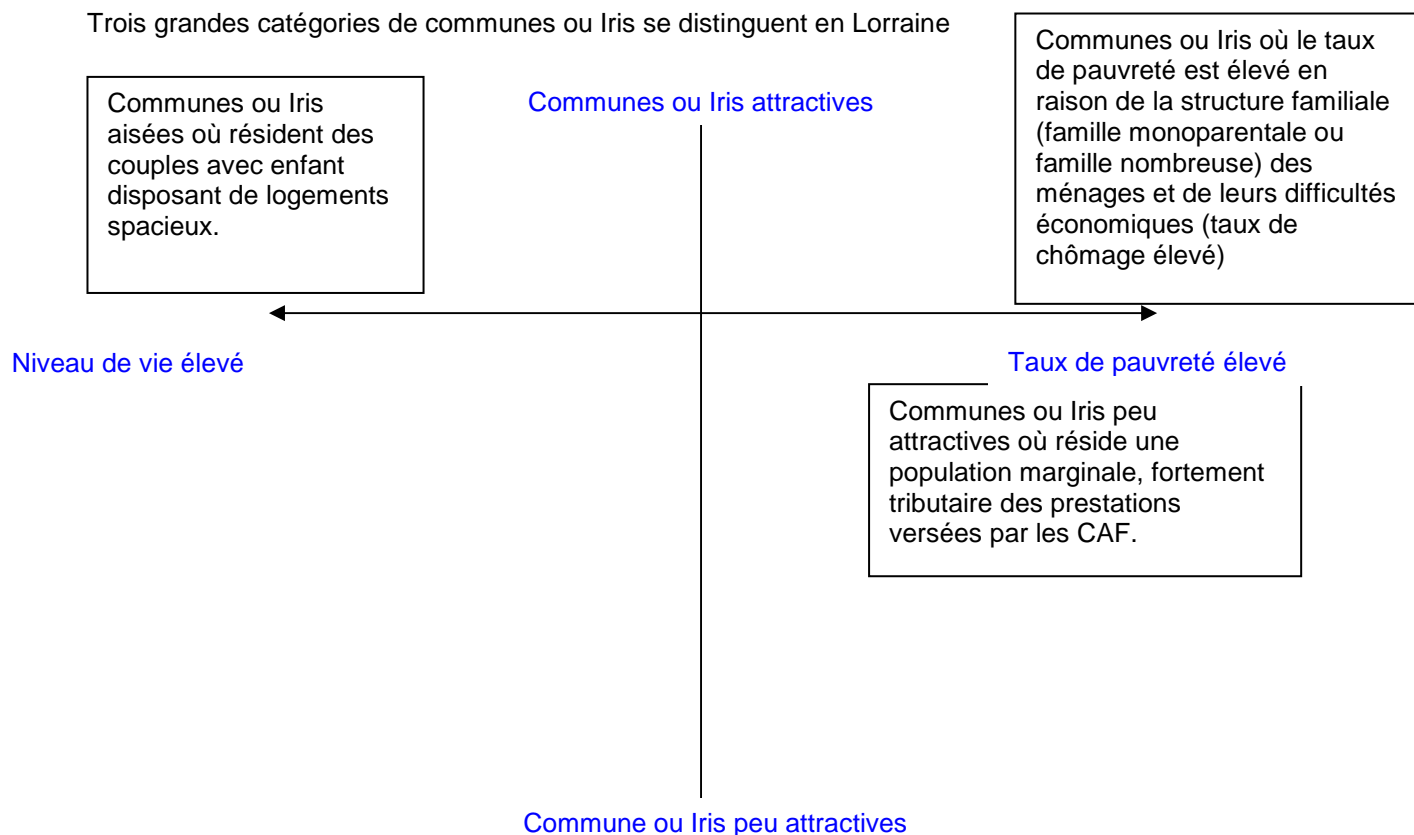
3^{ème} axe de l'ACP : opposition quant au parc de logements					
Variable	Qualité	Contribution	Contribution	Qualité	Variable
			27,2	45,4	Taux de résidences principales sans confort sanitaire
			19,1	32	Part des inactifs
			7,4	12,4	Taux de résidences principales précaires
Part des ménages ayant pour résidence principale une HLM	8,9	5,3			

Ces trois oppositions entre les communes ou Iris situées en Lorraine, nous permettent de distinguer de façon sommaire trois types de lieux de résidence. Remarquons que nous aboutissons à des résultats identiques lorsque nous réalisons une analyse en composantes principales portant uniquement sur le niveau communal et ne traitant pas des Iris.

1.2 Distinction sommaire des communes et Iris en trois types de lieux de résidence

Grâce à notre analyse en composantes principales, et particulièrement grâce aux trois premiers axes, nous avons pu classer les communes ou Iris lorraines en trois grandes catégories, comme, l'illustre le schéma ci-dessous :

Trois grandes catégories de communes ou Iris se distinguent en Lorraine



La première catégorie de communes ou d'Iris, située au nord-ouest du schéma, se distingue des autres catégories par le **niveau de vie relativement élevé** des ménages qui y résident. En effet, les ménages habitant sur ces territoires disposent, en moyenne, d'un niveau de revenu par unité de consommation supérieur à celui des autres ménages lorrains. De ce fait, il n'est pas surprenant, d'une part, que ces communes ou Iris ont un taux de pauvreté relativement faible par rapport à la moyenne régionale et, d'autre part, que les ménages bénéficiant de minima sociaux y soient peu implantés. Les ménages de cette zone bénéficient, toutefois, d'aides versées par les Caisses d'Allocations Familiales, mais, dans l'ensemble, ils sont très peu tributaires de ces prestations. En effet, le montant de ces prestations, en moyenne, ne dépasse pas la moitié du montant du revenu des allocataires. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle les prestations versées par les CAF aux ménages résidant dans cette zone sont plutôt des prestations familiales que des aides versées au titre du logement ou des minima sociaux. En effet, les couples avec enfant représentent une forte part des ménages demeurant dans ce type de communes. A l'inverse, on peut estimer que les aides liées au logement y sont peu développées. Les ménages de cette zone disposent, en effet, en moyenne d'un niveau de vie relativement élevé ainsi que de logements spacieux dont ils sont propriétaires pour une part importante d'entre eux.

Donc, ces communes ou Iris regroupent des ménages qui ont, en moyenne, un niveau de vie assez élevé, ce n'est pas le cas des deux autres catégories de communes ou d'Iris que notre analyse a révélées.

La seconde catégorie de communes ou d'Iris, située au nord-est du schéma, **concentre une part importante de la population pauvre** résidant en Lorraine. En effet, au sein de cette zone, la part des individus vivant sous le seuil de pauvreté et la part des bénéficiaires de minima sociaux, dans la population âgée de moins de 65 ans, sont élevées. De nombreux ménages résidant sur ces

territoires semblent être confrontés à une situation économique difficile du fait de leur activité et/ou de leur situation familiale. En effet, le **taux de chômage est très élevé** dans ces territoires. De plus, de nombreuses personnes ne peuvent prétendre à un niveau de revenu élevé en raison de leur catégorie socioprofessionnelle (la part des ouvriers dans la population active est élevée au sein de cette zone). La situation économique plus ou moins difficile de certains ménages, couplée avec une structure familiale où dominent les familles monoparentales et les familles nombreuses, semble plonger certains de ces ménages dans la pauvreté. Afin de compléter leurs ressources, ces ménages bénéficient de prestations versées par les CAF, celles-ci représentent, généralement, 50 à 80% du total de leur revenu. Ces aides semblent prendre trois formes principales. Tout d'abord, les aides versées le sont au titre des minima sociaux car, comme nous l'avons vu, la part des ménages bénéficiant de minima sociaux est élevée. Ensuite, on peut penser, compte tenu du nombre important de familles nombreuses et de familles monoparentales dans la zone, que les prestations familiales sont assez répandues. Enfin, une part importante des ménages est susceptible de bénéficier de prestations versées au titre du logement du fait qu'ils sont locataires, pour la plupart, de logements à loyers modérés.

Donc, cette catégorie de communes ou d'Iris semble regrouper **une part importante de familles fragilisées par la situation économique à laquelle elles sont confrontées.**

La dernière catégorie de communes et d'Iris, située au sud-est du schéma, se distingue de la catégorie précédente par la situation de détresse et de marginalité d'une partie de ses habitants. En effet, alors que la seconde catégorie de communes regroupe des ménages éprouvant des difficultés financières liées au contexte économique et à leur structure familiale⁸⁴, cette troisième catégorie concentre une part importante **de ménages en grande difficulté**. Il semble, en effet, qu'un niveau de pauvreté est franchi lorsque l'on passe de la deuxième à la troisième catégorie de communes ou d'Iris. Cette accentuation de la pauvreté et des difficultés d'existence s'observe principalement à la lumière de deux éléments. Tout d'abord, l'accentuation des difficultés se constate lorsque l'on étudie la nature des revenus perçus. En effet, une part plus importante des ménages vivant dans ces communes ou Iris, comparativement au reste du territoire régional, a un revenu qui est tributaire à plus de 80% des prestations versées par les CAF. Cette forte dépendance d'une partie de la population aux allocations CAF peut être le signe de leur faible insertion sur le marché du travail. Ensuite, l'accentuation des difficultés s'observe quant on s'intéresse aux conditions d'existence et plus particulièrement aux conditions de logements. En effet, une part plus importante des ménages sur ces territoires, par rapport au reste de la Lorraine, réside dans un logement précaire c'est-à-dire dans une chambre d'hôtel, dans une pièce indépendante ou dans un immeuble à usage autre que d'habitation. **La présence de la population en grande difficulté semble nuire à l'attractivité de cette catégorie de communes. En effet, on remarque que la part de logements vacants y est plus élevée que dans les autres communes ou Iris de Lorraine.**

Notre analyse en composantes principales nous a donc permis d'observer que le territoire régional se structure, pour partie, **en fonction du niveau de vie des ménages, du parc de logements et de l'attractivité des territoires**. En effet, il paraît possible de distinguer les communes ou Iris en trois grandes catégories : **les zones aisées, les zones où réside une population familiale confrontée à des difficultés économiques et les zones peu attractives où habite une population en grande difficulté**. Toutefois, l'ACP, compte tenu du nombre important de nos observations, ne nous permet pas de réaliser une typologie plus fine des communes ou Iris de Lorraine. C'est pourquoi afin de compléter notre analyse nous avons effectué une classification ascendante hiérarchique (CAH).

2. Six grands groupes de communes ou d'Iris coexistent sur le territoire lorrain

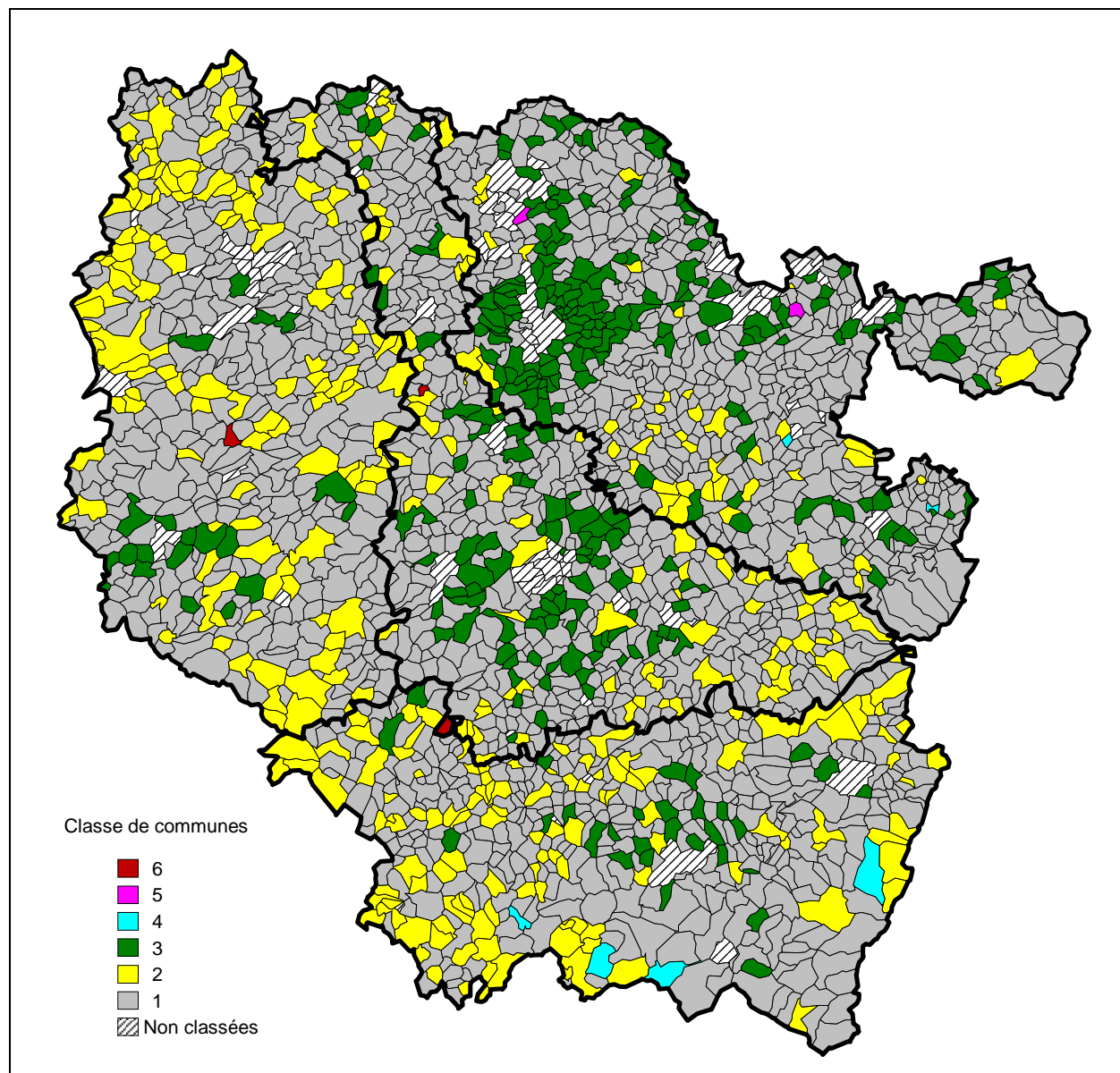
Dans l'objectif d'aboutir à une classification plus fine des communes ou Iris de Lorraine, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique⁸⁵ (CAH). Cette classification nous a permis

⁸⁴ Les familles monoparentales et les familles nombreuses semblent être plus sujettes au problème de garde des enfants, comparativement aux autres types de famille, ce qui peut les contraindre à l'inactivité.

⁸⁵ Les principaux résultats de la CAH sont présentés dans l'annexe n°3.

de discerner six grands groupes de communes ou d'Iris, dont nous allons présenter les principales caractéristiques.

Typologie des communes lorraines



Source : Insee - RP99, CAF au 31/12/1999

Légende :

Classe 1 : communes où le niveau de vie est moyen

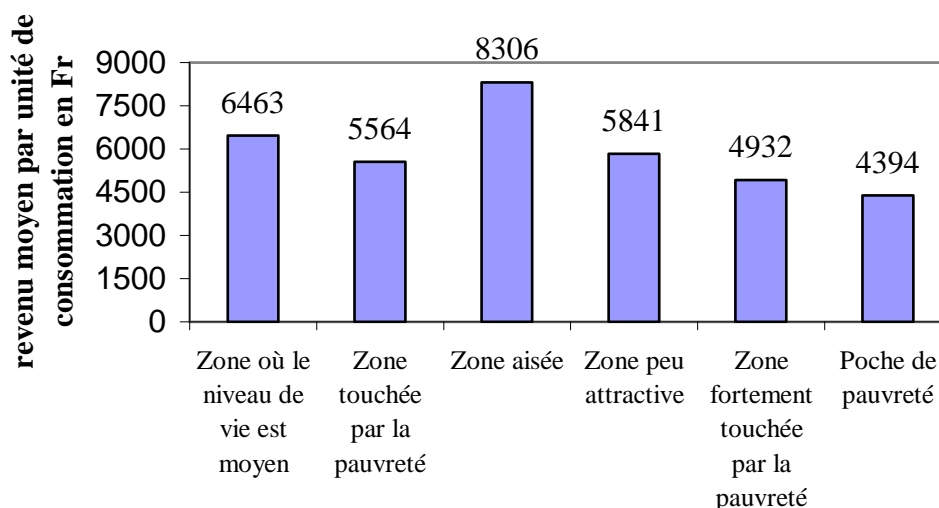
- Classe 2 : communes touchées par la pauvreté
- Classe 3 : communes aisées
- Classe 4 : communes peu attractives
- Classe 5 : communes fortement touchées par la pauvreté
- Classe 6 : communes qualifiées de poches de pauvreté.

Remarque : les classes 5 et 6 n'apparaissent pas sur cette carte, représentant les communes de la région, car elles sont principalement situées dans les Iris des grandes agglomérations.

2.1 Des communes ou Iris où réside une population aisée

12% des communes ou Iris de la région, soit 1 710 communes ou Iris, peuvent être qualifiées de **territoires favorisés** du fait qu'elles abritent, en moyenne, des ménages dotés d'un niveau de vie élevé. En effet, sur ces territoires, le revenu par unité de consommation est, en moyenne, supérieur de plus de 30% à celui observé sur l'ensemble de la Lorraine.

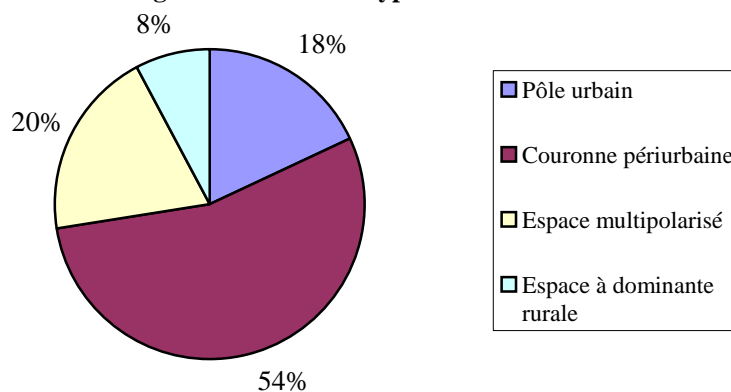
Niveau de vie moyen des ménages selon 6 grandes catégories de communes ou Iris



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

De plus, la population pauvre est sous-représentée au sein de cette zone. En effet, approximativement 1 habitant de moins de 65 ans sur 30 vit en dessous du seuil de pauvreté et moins de 1 sur 130 bénéficie du RMI. La sous-représentation de la population pauvre au sein de cette zone peut s'expliquer par les caractéristiques du marché du logement. En effet, le parc de logements sociaux est beaucoup moins développé sur ce territoire que dans les autres communes ou Iris de Lorraine. On note, ainsi qu'en moyenne seulement 4% des ménages résidant dans les communes ou Iris de cette zone vivent dans une HLM contre plus de 16% des ménages pour l'ensemble de la Lorraine. Une forte majorité des ménages résidant dans cette zone est d'ailleurs propriétaire de son logement (en moyenne 80%). Ces communes ou Iris favorisées, dans lesquelles les cadres sont sur-représentés, sont **en majorité situées dans les couronnes périurbaines des grandes agglomérations lorraines.**

Répartition des communes ou Iris appartenant à la catégorie aisée selon le type de territoire



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

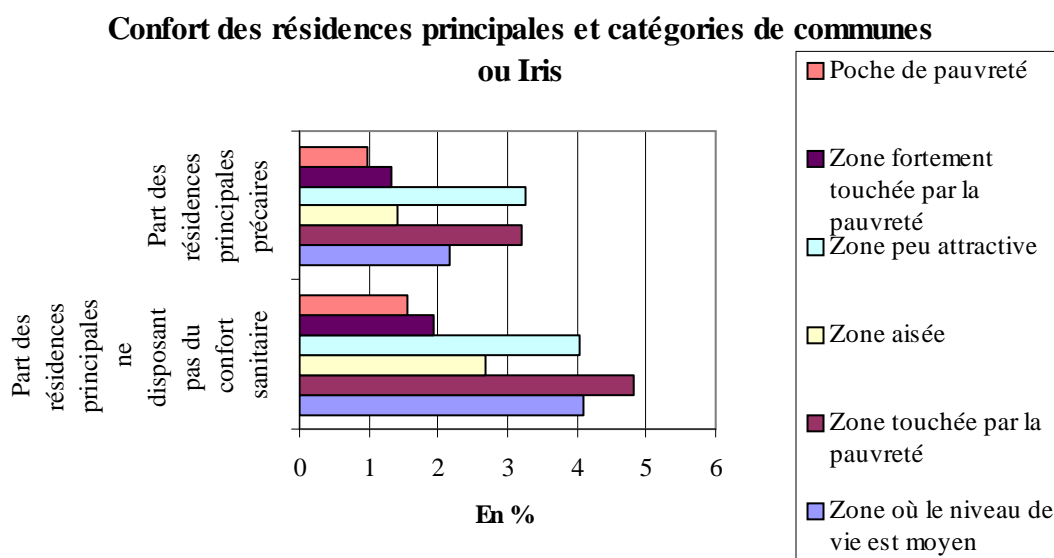
La localisation de ces communes ou Iris n'est guère surprenante. En effet, elle correspond au phénomène de suburbanisation : les actifs cherchent à quitter les pôles urbains où ils exercent leur activité afin de bénéficier de meilleures conditions de vie.

2.2 Des communes ou Iris où réside une population dotée d'un niveau de vie moyen

Cette catégorie de communes ou d'Iris est très répandue sur le territoire régional puisqu'elle couvre 64% des communes ou Iris de Lorraine. La population qu'elle abrite est essentiellement composée de couples avec ou sans enfant bénéficiant d'un revenu par unité de consommation de l'ordre de 991 euro (6 500 francs) ce qui correspond approximativement au niveau de vie moyen des lorrains. Malgré un niveau de vie se situant dans la moyenne régionale, on observe une sous-représentation de la population pauvre sur ce type de territoire. En effet, un peu plus de sept individus sur cent sont pauvres dans cette zone contre onze sur cent pour l'ensemble de la Lorraine. De plus, la population résidant sur cette zone est, en moyenne, peu dépendante des prestations versées par les CAF. On constate, en effet, une faible présence, sur ce territoire, des bénéficiaires des minima sociaux. Ces communes ou Iris regroupent donc une population, essentiellement, familiale dotée d'un niveau de vie moyen qui permet à ces ménages de vivre dans un logement spacieux dont ils sont, majoritairement, propriétaires.

2.2 Des communes ou Iris touchées par la pauvreté

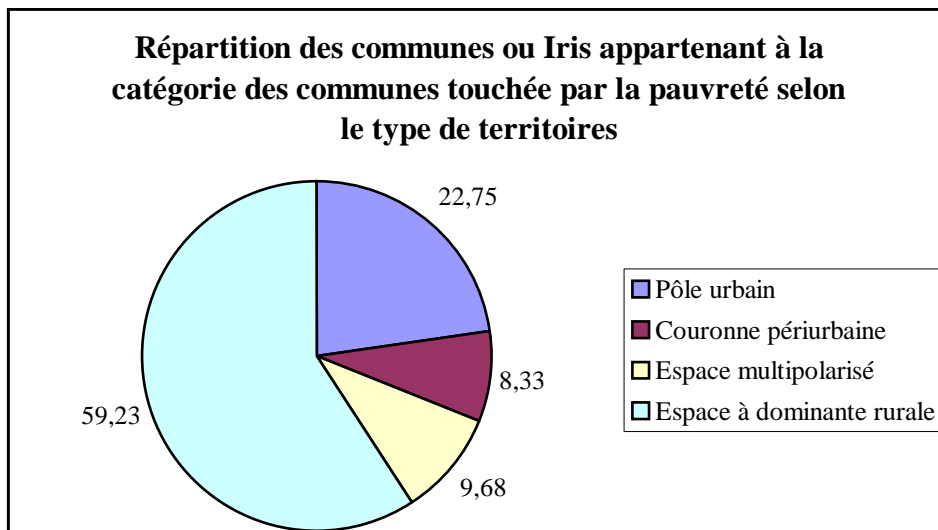
Cette troisième catégorie composée de 444 communes ou Iris, soit 17% de la population étudiée, se distingue principalement des autres catégories par la situation de précarité financière à laquelle est confrontée une partie de sa population. En effet, au sein de cette zone, plus d'un allocataire CAF sur six voit leur revenu dépendre à plus de 80% des aides versées par les CAF. Les difficultés financières auxquelles est confrontée une partie de cette population ont une incidence sur leurs conditions d'existence. En effet, on constate que les ménages résidant dans des logements précaires⁸⁶ sont sur-représentés dans ces communes ou Iris. En effet, le taux de ménages résidant dans un logement précaire au sein de cette zone s'élève à 3,2% contre 2,3% pour l'ensemble de la Lorraine. De plus, on observe que la part des logements ne disposant pas du confort sanitaire est plus élevé que sur les autres territoires.



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

⁸⁶ On entend par logement précaire : une chambre d'hôtel, une construction provisoire, un logement dans un immeuble à usage autre qu'habitation ou une pièce indépendante.

Géographiquement, ce type de communes est fortement implanté dans l'espace à dominante rurale. En effet, 6 Iris ou communes sur 10 appartenant à cette catégorie sont situées dans l'espace à dominante rurale.



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

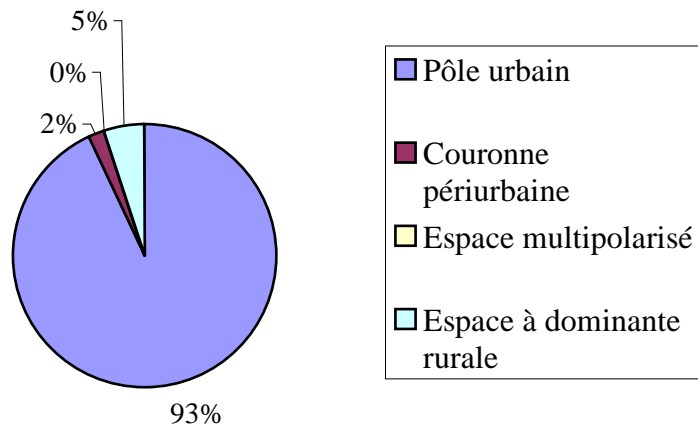
2.4 Des communes ou Iris peu attractives où la population isolée est sur-représentée

La quatrième catégorie de communes ou d'Iris regroupe approximativement 4% de la population étudiée. Elle se distingue principalement des autres catégories par des considérations relatives au logement. En effet, alors que le taux de pauvreté de ces communes est un peu plus élevé que ce que l'on constate sur le territoire régional (de deux points), une part plus importante de la population, par rapport à l'ensemble de la Lorraine, est confrontée à des conditions de logements difficiles. Ainsi, c'est au sein de cette zone que la part des ménages résidant dans un logement précaire est la plus élevée : 3,3% contre 2,3% pour l'ensemble de la Lorraine. On note également que les ménages résidant dans cette zone ont une taille plus restreinte que ceux vivant sur les autres territoires de la région. En effet, la part des allocataires des CAF vivant seul y est plus élevée que dans le reste de la Lorraine.

La précarité des logements explique peut être la composition de la population résidant dans cette zone et le manque d'attractivité de ces communes ou Iris où le taux de logements vacants est plus élevé que sur les autres territoires.

Géographiquement, ces communes ou Iris sont essentiellement situées dans les pôles urbains des agglomérations lorraines. En effet, plus de 90% de ces communes ou Iris sont implantées au sein des pôles urbains comme en témoigne le graphique suivant.

Répartition des communes ou Iris appartenant à la catégorie de communes peu attractives selon le type de territoires

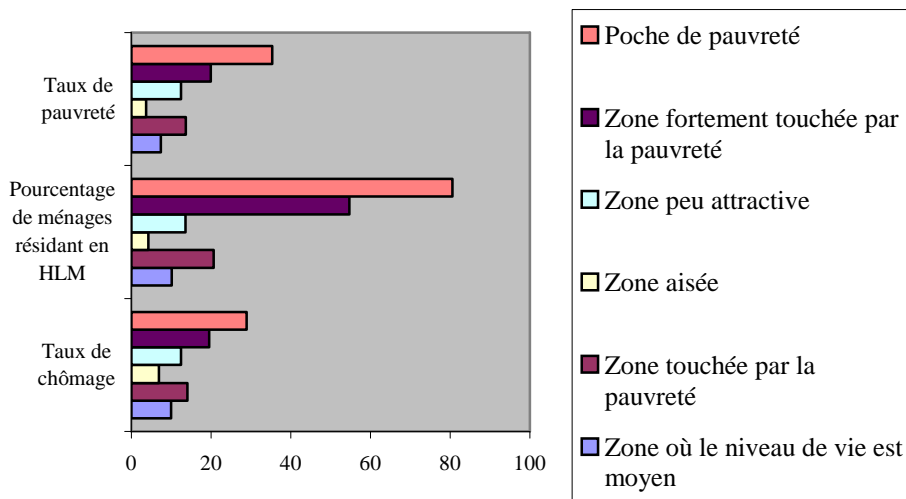


Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

2.5 Des communes ou Iris fortement touchées par la pauvreté

Les deux dernières catégories, principalement composées d'Iris, qui couvrent respectivement 1,6% et 1,55% des communes ou Iris de Lorraine, peuvent être qualifiées de zones fortement touchées par la pauvreté. En effet, alors qu'en moyenne le taux de pauvreté en Lorraine s'élève à 10,45%, il atteint respectivement 19,9% et 35,4% dans ces zones, comme l'illustre le graphique suivant :

Six grandes catégories de communes ou Iris en Lorraine



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

De plus, la population bénéficiant de minima sociaux est fortement implantée sur ces deux territoires. Par exemple, dans les communes ou Iris appartenant à la sixième catégorie, celle où le taux de pauvreté est le plus élevé de la région, plus d'un individu âgé de moins de 65 ans sur huit bénéficie du RMI. Cette concentration de la population pauvre au sein de ces deux zones peut s'expliquer, d'une part, par les caractéristiques du marché du logement et, d'autre part, par le statut des résidents de ces deux zones sur le marché du travail.

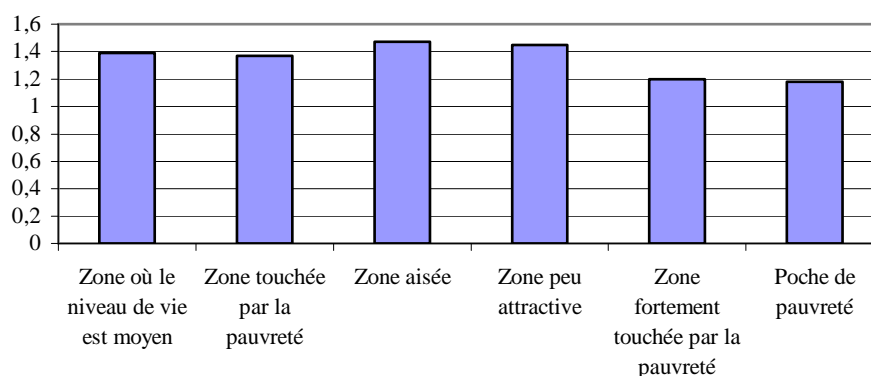
Tout d'abord, on remarque qu'au sein de ces zones, le parc de logements sociaux est très développé. Ainsi, dans la sixième catégorie de communes ou d'Iris, huit ménages sur dix vivent dans

une HLM. Face à ce constat, on peut formuler deux hypothèses. D'une part, on peut penser que l'offre de logements s'est adaptée à la demande de la population résidant sur ces territoires. D'autre part, on peut émettre l'idée selon laquelle la population pauvre est incitée à s'installer dans ces zones puisque le parc de logements correspond à ses besoins.

Ensuite, on constate que dans ces zones où la population pauvre est fortement implantée le taux de chômage ainsi que la part des inactifs dans la population âgée de moins de 65 ans sont élevées. Ainsi, approximativement deux actifs sur dix et trois actifs sur dix sont respectivement au chômage dans la cinquième et dans la sixième catégorie. Notons, que la littérature économique, comme nous l'avons vu dans la partie théorique, est partagée quant au sens de causalité entre lieu de vie et chômage : est-ce que le lieu de résidence accentue le risque d'être confronté au chômage ou est-ce que le fait d'être au chômage contraint les ménages à résider dans une catégorie de communes ou d'Iris particulière ?

Compte tenu de la forte concentration de la population pauvre sur ces territoires, il n'est pas surprenant de remarquer une plus grande homogénéité dans les caractéristiques socio-économiques des habitants par rapport aux autres catégories de communes ou d'Iris. Tout d'abord, on remarque que les catégories de familles plus sujettes au risque de pauvreté, à savoir les familles monoparentales et les familles nombreuses, sont sur-représentées dans ces zones. Enfin, on constate que l'indice de mixité sociale a une valeur plus faible sur ces territoires que sur le reste du territoire régional.

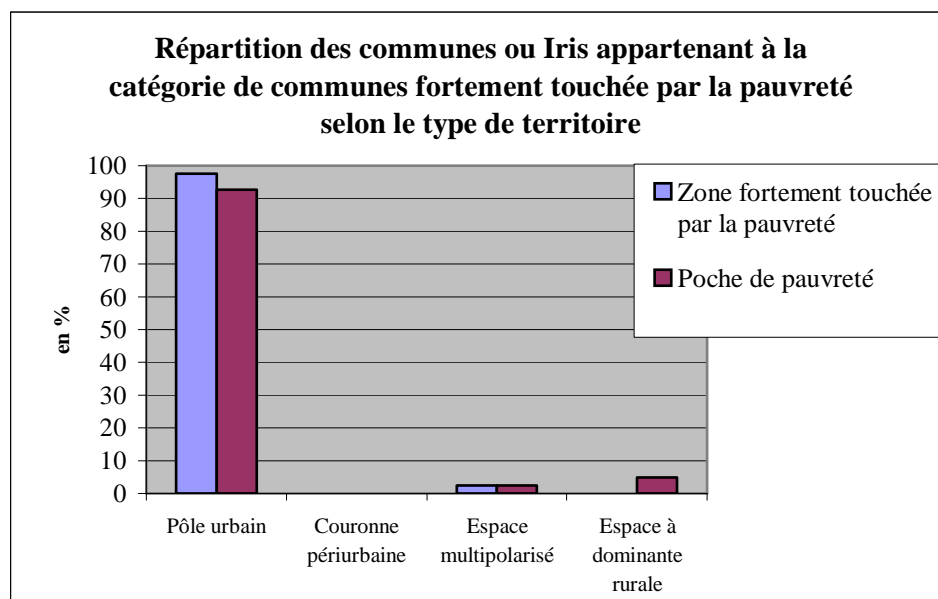
Moyenne de l'indice de mixité selon les 6 catégories de communes ou Iris de Lorraine



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

Sur ces zones le brassage socio-économique de la population est donc moins accentué que sur l'ensemble de la Lorraine. Précisons que les ouvriers et les employés sont très implantés sur ces territoires alors que les autres catégories socioprofessionnelles y sont beaucoup moins représentées. Ce manque de mixité sociale peut avoir des répercussions négatives sur les opportunités d'emplois des résidents et par conséquent sur leur chance de vaincre la pauvreté. Cette hypothèse explique peut-être la faible attractivité de ces territoires, la population qui ne réside pas dans ces zones ne souhaite pas s'y établir et celle qui y demeure souhaite avoir la possibilité de les quitter. Par exemple, on observe que dans les communes ou Iris appartenant à la sixième catégorie le taux de logements vacants atteint, en moyenne, plus de 8% et que la population a baissé de plus de 8% entre 1990 et 1999.

Pour conclure, ces deux dernières catégories d'Iris ou de communes concentrent une part plus importante de pauvres que les autres communes ou Iris de Lorraine. Ces Iris ou communes sont essentiellement localisées au sein des pôles urbains de la région. En effet, plus de 90% des communes ou Iris de ces deux zones sont situées au sein des pôles urbains.



Source : CAF et RP.99. (calculé par nos soins).

Ces deux zones ont donc des caractéristiques semblables, y compris au niveau géographique. Toutefois, ces deux catégories se distinguent, l'une de l'autre, de par l'importance de la population touchée par la pauvreté. En effet, la sixième catégorie concentre proportionnellement plus de pauvres que la cinquième, au point que l'on peut parler de poches de pauvreté pour qualifier les communes ou Iris de la sixième catégorie.

Pour conclure, on peut dire que la population pauvre n'est pas répartie de façon uniforme sur le territoire lorrain. En effet, dans la région coexistent des communes ou quartiers aisés, des territoires où se concentre une population dotée d'un niveau de vie moyen et des territoires où résident des ménages fortement confrontés aux difficultés économiques. Tout comme aux Etats-Unis, les ménages aisés semblent se regrouper dans la périphérie des agglomérations tandis que les poches de pauvreté sont localisées au sein de certains quartiers des grandes villes. Le territoire lorrain apparaît donc structuré par le niveau de vie des ménages et par l'attractivité des communes. Dans la section suivante, à la lumière de la littérature économique, nous tenterons d'expliquer cette structuration.

Section 2. Une modélisation du taux de pauvreté des communes ou Iris lorraines

Dans la section précédente, nous avons montré que les communes ou quartiers de Lorraine se distinguent les uns des autres en fonction du niveau de vie moyen des ménages. Il a ainsi été possible de réaliser une typologie des communes ou des quartiers en six grandes classes. Cette typologie se hiérarchise en partant des zones aisées, en passant notamment par les zones où réside une population marginale jusqu'aux zones fortement touchées par la pauvreté. La littérature économique, développée pour l'essentiel aux Etats-Unis, nous fournit des éléments d'explication qui nous permettent d'aborder la question de la structuration du territoire selon le niveau de vie des ménages. Deux grandes hypothèses se dégagent de cette littérature. La première hypothèse soutient l'idée selon laquelle le niveau de vie des ménages détermine leur lieu de résidence, alors que la seconde met en lumière l'existence d'un effet de quartier sur le niveau de vie. Ces deux théories ont fait l'objet d'études empiriques sur le sol américain, les résultats auxquels ces études ont aboutis sont contrastés. Dans cette section, nous allons tenter d'expliquer, à la lumière des enseignements apportés par la littérature économique, la structuration du territoire lorrain selon le taux de pauvreté. Toutefois, compte tenu de la nature des données utilisées, notre démarche ne peut pas être identique en tout point à celle des études réalisées aux Etats-Unis. En effet, notre étude se distingue des études américaines sur deux principaux points. Tout d'abord, dans notre modèle, nous ne prêtons pas attention à la composition ethnique des communes ou Iris, les données issues du recensement de la

population ne nous fournissant aucune information sur la race des individus, alors que les études américaines portent une attention particulière à l'appartenance ethnique. Ensuite, notre étude empirique n'est pas construite de la même façon que la plupart des études américaines du fait des données statistiques que nous avons utilisées. En effet, nous aurions souhaité mettre en lumière, comme le font les études américaines, le degré d'influence du lieu de résidence, à côté des caractéristiques intrinsèques des agents, sur le niveau de vie des ménages. Mais, la réalisation d'un tel modèle ne s'est pas révélée possible car, travaillant sur plusieurs fichiers, nous n'avons pas été en mesure de regrouper les informations disponibles sur un même individu. Par exemple, les fichiers CAF nous fournissent des informations sur chaque allocataire, tel que son âge, son sexe ou la composition du ménage auquel il appartient. Toutefois, les fichiers CAF ne nous informent pas sur certains facteurs jouant un rôle précieux dans l'explication du niveau de vie de l'allocataire, tel son niveau d'éducation, sa catégorie socioprofessionnelle. De ce fait, notre modèle ne se situe pas à un niveau individuel mais à un échelon supérieur, celui des quartiers ou des communes. En effet, notre modèle cherche à expliquer le taux de pauvreté des communes ou quartiers lorrains à la lumière de leurs caractéristiques (attractivité, mixité sociale, infrastructures, ...), et non la probabilité qu'un individu particulier soit pauvre.

Dans cette section, nous effectuerons une analyse exploratoire en testant quelques hypothèses mises en exergue par la théorie économique. Ce sera, ainsi, l'occasion d'étudier l'influence de certaines caractéristiques propres aux communes ou aux quartiers sur le taux de pauvreté qui est observé dans ces zones géographiques. Nous verrons ainsi comment leur attractivité (§1), leurs infrastructures (§2), leur accessibilité aux zones d'emplois (§3) et la composition socio-économique de leur population (§4) sont liés à leur taux de pauvreté. Notons que nous aurions pu étudier l'influence de la fiscalité sur le taux de pauvreté afin de tester la pertinence du modèle de vote avec les pieds de TIEBOUT (1956) sur le territoire lorrain, cependant faute de temps nous n'avons pas eu la possibilité de le faire.

Les résultats que nous présentons sont issus d'une série de régressions réalisées, d'une part, sur l'ensemble des communes ou Iris de Lorraine et, d'autre part, sur les communes ou Iris des aires urbaines de Metz et de Nancy. La réalisation de modèles au niveau des aires urbaines de Nancy et de Metz, nous a permis de tester l'hypothèse du modèle AMM, formulé par ALONSO (1964) et MUTH (1968), selon laquelle le taux de pauvreté devrait être plus faible dans les communes ou quartiers éloignés du centre-ville de l'aire urbaine.

Notons que pour chaque zone géographique étudiée (ensemble de la Lorraine, aire urbaine de Nancy et de Metz) nous avons réalisé deux modèles. Le premier modèle étudie les communes ou les Iris lorsque la commune est de taille suffisante pour être divisée en Iris. Le second modèle porte uniquement sur les communes, il ne traite pas du niveau infra-communal. Nous avons, en effet, été contraint de réaliser un modèle traitant uniquement du niveau communal afin de tester l'influence de certaines infrastructures sur le taux de pauvreté car l'information relative à ces infrastructures existe qu'au niveau communal. Toutefois, comme on le constate sur le tableau suivant, les modèles réalisés au niveau communal sont beaucoup moins pertinents que ceux portant sur les Iris et communes. En effet, les R^2 , dans nos régressions, sont toujours plus élevés lorsque nos modèles portent sur les Iris ou communes que lorsqu'ils sont construits, uniquement, à partir de données communales. De plus, les variables qui justifiaient la réalisation de modèles au niveau communal, à savoir les variables d'infrastructures et certaines variables d'accessibilité⁸⁷, ne sont pas significatives à l'exception de la variable mesurant la distance à l'autoroute. Cependant, nous avons choisi de conserver les modèles portant au niveau communal afin d'étudier l'influence de la distance à l'autoroute la plus proche sur le taux de pauvreté local.

Les résultats auxquels nous avons aboutis sont présentés dans le tableau suivant⁸⁸. Ces résultats nous ont permis d'étudier l'influence, à la fois, de l'attractivité des lieux de vie, de leurs

⁸⁷ Distance à l'autoroute la plus proche et desserte par une ligne d'autocar.

⁸⁸ Note de Lecture : on cherche à isoler pour chaque variable l'effet sur le taux de pauvreté. Cet effet « toutes choses égales par ailleurs » peut être positif (taux de pauvreté plus élevé : signe +), négatif (taux de chômage plus faible : signe -) ou non significatif (ns.). Le lecteur intéressé par la valeur des coefficients estimés se rapportera à l'annexe n°3.

infrastructures, de leur accessibilité aux zones d'emplois et de leur composition socio-économique sur le taux de pauvreté local.

Explication du taux de pauvreté local						
	Communes et Iris			Communes		
	Aire urbaine de Nancy	Aire urbaine de Metz	Ensemble Lorraine	Aire urbaine de Nancy	Aire urbaine de Metz	Ensemble Lorraine
R ²	0,6858	0,7403	0,5445	0,4065	0,4676	0,3369
Constante	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	+ **	<i>ns.</i>	+ **
Composition socio-économique :						
Indice de mixité sociale	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>
Part des cadres	- **	<i>ns.</i>	- **	- **	<i>ns.</i>	- **
Taux de chômage	+ **	+ **	+ **	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	+ **
Age moyen des allocataires	+ *	+ **	+ **	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	+ **
Caractéristiques du parc de logements :						
Moyenne du nombre de pièces des logements	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	- **	<i>ns.</i>	- **
Taux de logements sans confort sanitaire	+ *	<i>ns.</i>	+ **	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	+ **
Taux de logements HLM	+ **	+ **	+ **	<i>ns.</i>	+ **	+ **
Taux de ménages propriétaires de leur logement	- **	<i>ns.</i>	- **	- **	<i>ns.</i>	- **
Taux de logements surpeuplés	+ **	+ **	+ **	+ **	<i>ns.</i>	+ **
Attractivité :						
Taux de logements vacants	+ **	+ **	+ **	+ **	<i>ns.</i>	+ **
Taux de croissance de la population	<i>ns.</i>	- **	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	- *	- *
Accessibilité :						
Distance moyenne au lieu de travail	+ *	- **	- *	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	- **
Distance au centre de l'aire urbaine	<i>ns.</i>	+ *		+ **	+ **	
Couronne périurbaine ⁸⁹	<i>ns.</i>	+ *	+ **	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>
Espace multipolarisé			+ **			+ **
Espace à dominante rurale			+ **			+ **
Distance à l'autoroute la plus proche				+ **	<i>ns.</i>	+ **
Desserte par une ligne d'autocar ⁹⁰				<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>
Infrastructures :						
Présence d'une crèche ⁹¹				<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>
Présence d'une structure d'aide à l'emploi ⁹²				<i>ns.</i>	<i>ns.</i>	<i>ns.</i>

1. L'attractivité des communes lorraines influe négativement sur le taux de pauvreté

⁸⁹ L'effet sur le taux de pauvreté que la localité soit située en couronne périurbaine, dans l'espace multipolarisé ou dans l'espace à dominante rurale s'interprète par rapport à la situation où la localité est située dans le pôle urbain. Ainsi, si est associé à la couronne périurbaine un signe positif, alors le fait que la localité soit située dans la couronne accroît le taux de pauvreté par rapport à une situation où elle serait située dans le pôle urbain.

⁹⁰ S'interprète par rapport à une situation où la localité n'est pas desservie par une ligne d'autocar.

⁹¹ S'interprète par rapport à une situation où il n'y aurait pas de crèche dans la localité.

⁹² S'interprète par rapport à la situation où la localité serait dépourvue de structure d'aide à l'emploi.

Comme nous l'avons observé dans la partie théorique, tout un pan de la littérature économique, parmi lequel se situe le modèle AMM (1968) et le modèle du vote avec les pieds (1956), soutient l'idée selon laquelle le niveau de vie des ménages détermine leur lieu d'habitation. En effet, tous les ménages n'ont pas accès aux mêmes lieux de vie du fait de la contrainte qu'exerce leur budget lorsqu'ils choisissent leur zone de résidence. Ainsi, la population défavorisée est susceptible d'être exclue de certains quartiers ou de certaines communes. Cela semble être notamment le cas au sein des territoires où la demande de logements excède les capacités de l'offre. En effet, seule la population capable financièrement de surenchérir sur le marché du logement a la possibilité de s'installer sur ce type de territoires. De ce fait, l'attractivité⁹³ des communes ou des quartiers est susceptible d'expliquer la répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie. Les communes ou les quartiers attractifs regrouperont, ainsi, une population disposant d'un niveau de vie relativement élevé et seront, par conséquent, confrontés à un faible taux de pauvreté. En revanche, les quartiers peu attractifs regrouperont une population défavorisée ne disposant pas d'autres choix que celui de résider au sein de ces zones.

Afin de rendre compte dans notre modèle de l'attractivité des communes ou Iris de Lorraine, nous avons utilisé deux variables. La première variable mesure le taux de logements vacants⁹⁴ dans les communes ou Iris, un taux élevé de logements vacants étant le signe d'une faible attractivité de la zone. La seconde variable est le taux de croissance⁹⁵ de la population du quartier ou de la commune entre les deux derniers recensements de la population (1990-1999), une fuite de population étant le signal d'une faible attractivité.

Lorsque l'on étudie la relation de ces variables avec celle mesurant le taux de pauvreté, les résultats qui en découlent semblent confirmer le fait que l'attractivité d'une zone joue négativement sur son taux de pauvreté. En effet, le taux de logements vacants est corrélé⁹⁶ positivement avec le taux de pauvreté, ces deux variables évoluent donc dans le même sens. Toutefois, en ce qui concerne la liaison entre le taux de croissance de la population et le taux de pauvreté, la conclusion est un peu plus ambiguë. Nous constatons, certes, une relation allant dans le sens de notre hypothèse de départ : lorsque la population croît le taux de pauvreté diminue, mais la corrélation⁹⁷ entre ces deux variables est faible. Afin de déterminer l'influence de chacune de ces variables sur le taux de pauvreté des communes ou des quartiers nous avons réalisé une régression. Les résultats auxquels nous sommes parvenus tendent à confirmer l'influence de l'attractivité des communes sur leur taux de pauvreté. En effet, **dans la région, toutes choses égales par ailleurs, le taux de pauvreté est plus élevé dans les communes peu attractives**. Ainsi, une croissance d'un point du taux de logements vacants dans une commune de Lorraine fait augmenter le taux de pauvreté de cette commune, toutes choses égales par ailleurs, de 0,21 point. En revanche, lorsque la commune enregistre une progression d'un point dans le taux de croissance de sa population, toutes choses égales par ailleurs, le taux de pauvreté connaît une très légère baisse (0,013 point).

Remarquons que sur les aires urbaines de Metz et de Nancy, une augmentation du taux de logements vacants dans les communes ou dans les quartiers accentue également le niveau du taux de pauvreté. Toutefois, si au sein de l'aire urbaine de Metz le taux de croissance de la population est corrélé négativement au taux de pauvreté, ce n'est pas le cas à Nancy où la croissance de la population n'influence pas de façon significative le taux de pauvreté.

Au vu de ces résultats, il apparaît que l'attractivité des communes ou des quartiers influence le taux de pauvreté. Par conséquent, il semble que le jeu du marché du logement explique, pour partie, la structuration du territoire selon le niveau de vie. Les zones attractives, où les ménages souhaitent pouvoir s'installer, se trouvent hors de la portée financière des plus défavorisés. Les plus défavorisés sont, ainsi, relégués par le jeu du marché du logement sur d'autres zones. En particulier, dans les zones où le parc de logements sociaux est développé. Ainsi, toutes choses égales par

⁹³ L'attractivité est, ici, étudiée sous l'angle des aménités présentes au sein de la commune ou du quartier et qui incitent les ménages à y résider.

⁹⁴ Taux de logements vacants : (nombre de logements vacants / nombre total de logements) x 100.
Source recensement de la population 1999.

⁹⁵ Taux de croissance de la population : ((nombre d'individus en 1999 – nombre d'individus en 1990) / nombre d'individus en 1990) *100.

Source recensement de la population 1990 et 1999.

⁹⁶ On observe une corrélation de 0,377 entre le taux de logements vacants et le taux de pauvreté.

⁹⁷ On observe une corrélation de – 0,085 entre le taux de croissance de la population et le taux de pauvreté.

ailleurs, une augmentation d'un point dans le pourcentage de logements HLM au sein des communes ou des quartiers de l'aire urbaine de Nancy fait croître le taux de pauvreté de ces zones de 0,18 point. Le jeu du marché du logement semble conduire les ménages lorrains à se répartir différemment sur le territoire en fonction de leur niveau de vie.

2. Les infrastructures d'aide à la recherche d'emploi et les crèches n'influencent pas le taux de pauvreté des communes lorraines

La littérature économique confère aux infrastructures, et notamment aux services publics, un rôle actif dans l'explication de la structuration du territoire selon le niveau de vie des ménages. Dans notre modèle, nous avons souhaité appréhender le lien existant entre le niveau de vie des ménages et la présence de certaines infrastructures au sein de leur localité de résidence. Lorsque l'on se rapporte aux enseignements de la théorie économique, ce lien paraît être indéterminé. En effet, deux théories s'opposent sur la relation entre infrastructures et niveau de vie des ménages. D'une part, les théoriciens prônant l'existence d'un effet de quartier arguent que la présence de certaines infrastructures joue positivement sur le niveau de vie moyen des ménages. Par exemple, la présence, dans une commune, d'un organisme d'aide à la recherche d'emploi peut favoriser le retour sur le marché du travail des habitants confrontés au chômage. La réinsertion sur le marché du travail, d'une partie de la population, améliore le niveau de vie moyen des ménages de la localité et est susceptible de réduire le taux de pauvreté. D'autre part, certains économistes, comme TIEBOUT (1956) avec le modèle du vote avec les pieds, soulignent que les ménages choisissent leur lieu de résidence en fonction de la fiscalité locale et par conséquent du programme de services publics proposé. Ainsi, si l'on reprend le même exemple, la présence d'une structure d'aide à la recherche d'emploi dans une commune a pour effet d'inciter les ménages confrontés au chômage à venir s'y installer. L'afflux des ménages victimes du chômage jouera négativement sur le niveau de vie moyen des ménages résidant dans la commune.

Donc, pour une partie des économistes, certaines infrastructures jouent négativement sur le taux de pauvreté, en facilitant l'accès des agents au marché du travail, alors que pour d'autres, les infrastructures, en attirant la population en difficulté, augmentent le taux de pauvreté.

Dans notre modèle, nous avons voulu connaître l'impact de la présence de certaines infrastructures⁹⁸ sur le taux de pauvreté. Nous avons ainsi étudié si, toutes choses égales par ailleurs, la présence d'une crèche et la présence d'une structure d'aide à la recherche d'emploi (autre que l'ANPE⁹⁹) influencent de façon significative le taux de pauvreté des communes lorraines. Notre régression est basée uniquement sur les communes et non pas sur les Iris car nous ne disposons pas de fichiers nous informant sur les infrastructures disponibles au niveau quartier. **La présence d'une crèche et la présence d'une structure d'aide à la recherche d'emploi ne jouent pas, toutes choses égales par ailleurs, sur le taux de pauvreté des communes lorraines.** En effet, ces deux variables ne sont pas significatives. Il en est de même pour les communes appartenant à l'aire urbaine de Metz ou à celle de Nancy. En effet, la présence d'une crèche et la présence d'une structure d'aide à la recherche d'emploi n'influencent pas significativement le taux de pauvreté des communes de l'aire urbaine de Nancy et de Metz.

En conclusion, il semble que la présence d'une crèche et d'une structure d'aide à la recherche d'emploi ne permettent pas d'expliquer le taux de pauvreté des communes lorraines.

3. L'accessibilité aux zones d'emplois réduit le taux de pauvreté des communes de l'aire urbaine de Nancy

⁹⁸ Les données dont nous disposons nous permettaient de tester l'influence sur le taux de pauvreté local de d'autres infrastructures mais faute de temps nous n'avons pas été en mesure de le faire.

⁹⁹ Donnée disponible dans l'inventaire communal.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, la distance séparant le lieu de résidence des ménages des zones d'emplois n'apparaît pas être neutre sur le niveau de vie des ménages. Toutefois, il est difficile de se prononcer sur le lien existant entre distance et niveau de vie. En effet, certains économistes¹⁰⁰ soutiennent que le niveau de vie moyen des ménages est plus élevé dans la périphérie des agglomérations. En revanche, d'autres économistes¹⁰¹ arguent que l'allongement de la distance entre lieu de résidence et zones d'emplois handicape les ménages dans leur quête d'un meilleur niveau de vie. Dans notre modèle, nous avons souhaité tester le lien existant entre accessibilité aux zones d'emplois et taux de pauvreté. Dans ce but, nous avons utilisé deux séries de variables permettant d'appréhender la problématique de l'accessibilité aux zones d'emplois. La première série de variables est liée à la notion de distance aux zones d'emplois et la seconde série repose sur l'enclavement des communes.

3.1 Influence de l'allongement de la distance aux zones d'emplois sur le taux de pauvreté des communes ou des quartiers

Dans un premier temps, nous avons approximé la distance aux zones d'emplois à l'aide d'une variable mesurant la distance qui sépare les communes ou quartiers d'une aire urbaine au centre-ville de cette aire urbaine. L'utilisation de cette variable se réfère au modèle AMM (1968) selon lequel le centre de l'aire urbaine correspond à l'unique zone d'emploi de cette aire. Le modèle AMM explique la répartition géographique des ménages selon leur niveau de vie à la lumière de la distance séparant leur lieu de résidence du centre de l'aire urbaine. Ainsi, selon le modèle AMM appliqué aux Etats-Unis, les ménages aisés sont sensés établir leur lieu de résidence en banlieue alors que les ménages moins fortunés vivent au centre de l'aire urbaine. En effet, les ménages aisés enchérissent sur le marché du logement afin de pouvoir habiter les logements spacieux situés en périphérie, reléguant ainsi les ménages moins fortunés dans le centre de l'aire urbaine. Donc, selon le modèle AMM, le taux de pauvreté devrait être faible dans les zones résidentielles éloignées des centres-villes.

En ce qui concerne l'aire urbaine de Nancy, lorsque nous raisonnons au niveau communal, nous observons, toutes choses égales par ailleurs, une influence significative de la distance au centre-ville sur le taux de pauvreté des communes. Toutefois, cette influence ne va pas dans le sens que nous laissait supposer le modèle AMM. En effet, la distance au centre joue positivement sur le taux de pauvreté. **Ainsi, plus une commune appartenant à l'aire urbaine de Nancy est éloignée du centre de Nancy plus le taux de pauvreté auquel elle est confrontée est élevé.** Nous aboutissons à une conclusion similaire lorsque nous étudions l'aire urbaine de Metz. En effet, l'éloignement d'une commune ou d'un Iris au centre de l'aire urbaine de Metz accroît le taux de pauvreté. Ainsi, sur l'aire urbaine de Metz, le taux de pauvreté augmente de 1,4 points lorsque la commune ou le quartier est situé dans la couronne périurbaine par rapport à une situation où il serait implanté au sein du pôle urbain.

De ce fait, si nous faisons abstractions de tous les autres facteurs pouvant influencer le taux de pauvreté d'une commune, dont la composition socio-économique de sa population qui est notamment la base du modèle AMM, on remarque que l'allongement de la distance au centre-ville accroît le taux de pauvreté. Ce résultat semble confirmer l'hypothèse du *spatial mismatch* formulée par KAIN (1968). En effet, selon l'hypothèse du *spatial mismatch*, la distance aux zones d'emplois handicape les agents économiques dans leur quête d'un meilleur niveau de vie (plus grande difficulté pour trouver un emploi, coût de transport élevé qui grève le niveau de vie).

Toutefois, on peut penser que cette variable n'est pas un bon indicateur de la distance séparant les zones résidentielles des zones d'emplois. En effet, du fait de la suburbanisation des activités, le centre de l'aire urbaine n'est plus l'unique zone d'emploi. Afin de remédier à ce problème, nous avons calculé un indicateur mesurant la distance moyenne que doivent parcourir, quotidiennement, les actifs occupés de chaque commune de l'aire urbaine de Nancy ou de Metz pour se rendre à leur lieu de travail. Cette variable approxime par conséquent la distance séparant les communes des zones d'emplois. La distance moyenne à parcourir pour se rendre au lieu de travail influence le taux de pauvreté des communes ou Iris de l'aire urbaine de Nancy. **En effet, lorsque la distance moyenne**

¹⁰⁰ Dont ALONSO (1964) et MUTH (1968) avec le modèle AMM.

¹⁰¹ Dont KAIN (1968) avec l'hypothèse du *spatial mismatch*.

que parcourent les actifs occupés pour se rendre à leur travail s'accroît, le taux de pauvreté s'accroît également, confirmant ainsi l'hypothèse du *spatial mismatch*.

Donc, sur l'aire urbaine de Nancy, on constate que l'allongement de la distance séparant les communes des zones d'emplois accroît le niveau du taux de pauvreté auquel sont confrontées les communes. Les agents résidant dans des communes éloignées des zones d'emplois peuvent éprouver, en effet, plus de difficultés pour trouver un travail. Par exemple, l'éloignement aux zones d'emplois limite les déplacements des agents au sein de ces zones et diminue le niveau d'information sur les emplois vacants dont ils disposent réduisant ainsi leurs chances d'être embauché.

En ce qui concerne soit l'ensemble des communes lorraines, soit, les seules communes ou Iris appartenant à l'aire urbaine de Metz, l'influence de la distance moyenne au lieu de travail sur le taux de pauvreté est toute autre qu'à Nancy. En effet, pour les communes ou Iris appartenant à ces deux zones, un accroissement de la distance moyenne que parcourent les actifs occupés pour se rendre à leur lieu de travail est corrélé négativement au taux de pauvreté.

Toutefois, afin d'appréhender de façon plus approfondie l'influence de l'accessibilité aux zones d'emplois sur le taux de pauvreté des communes, il est utile de tenir compte de l'enclavement des communes.

3.2 L'influence de l'enclavement des communes sur leur taux de pauvreté

Lorsque nous avons élaboré notre modèle, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle une commune enclavée, c'est-à-dire une commune où les infrastructures de transports sont peu développées, devrait être confrontée à un taux de pauvreté élevé. En effet, si une commune ne dispose pas d'infrastructures permettant à sa population de se déplacer facilement, que se soit en son sein ou vers l'extérieur, sa population est susceptible d'éprouver des difficultés pour trouver un travail et donc pour atteindre un certain niveau de vie. Afin de tester l'impact de l'enclavement des communes sur le taux de pauvreté, nous avons utilisé deux variables. La première variable mesure la distance séparant la commune de l'autoroute la plus proche. La seconde variable, quant à elle, nous informe sur l'existence ou non d'une desserte régulière de la commune par un réseau de transports en commun (autobus autres que ceux relatifs au ramassage scolaire). Nous avons formulé deux hypothèses sur la façon dont ces variables peuvent se répercuter sur le taux de pauvreté des communes.

- Tout d'abord, l'existence d'une desserte régulière par un réseau de transports en commun devrait réduire le niveau du taux de pauvreté de la commune. En effet, les transports en commun facilitent les déplacements des habitants. Les demandeurs d'emploi de la commune peuvent ainsi plus facilement se rendre dans les zones d'emplois améliorant ainsi leur probabilité d'être embauché. De plus, les personnes souhaitant venir vivre dans cette commune peuvent le faire sans avoir à quitter leur emploi.

- Ensuite, le fait qu'une commune soit située à proximité d'une autoroute permet aux ménages de se déplacer de façon plus rapide et par conséquent d'atteindre des zones d'emplois éloignées de leur commune de résidence. La proximité d'une autoroute est susceptible d'offrir de nouvelles perspectives d'emplois aux ménages.

Sur l'ensemble des communes lorraines, la distance à l'autoroute la plus proche influence significativement le taux de pauvreté des communes. En effet, un accroissement de la distance d'un kilomètre entre la commune et l'autoroute fait augmenter le taux de pauvreté de 0,057 point. En revanche, le fait que la commune soit desservie par une ligne régulière d'autobus ne réduit pas significativement le taux de pauvreté. Nous aboutissons à une conclusion similaire pour les seules communes situées sur l'aire urbaine de Nancy. Remarquons, toutefois, que l'éloignement des communes aux autoroutes agit plus fortement sur le taux de pauvreté des communes appartenant à l'aire urbaine de Nancy que sur celui de l'ensemble des communes lorraines. En effet, un accroissement d'un kilomètre de la distance à parcourir pour rejoindre l'autoroute la plus proche accroît le taux de pauvreté de 0,12 point à Nancy. En revanche, sur l'aire urbaine de Metz, ni la

distance à l'autoroute la plus proche ni la présence d'une ligne régulière d'autobus n'agit de façon significative sur le taux de pauvreté des communes.

Pour conclure, si l'hypothèse du *spatial mismatch* semble être confirmée sur l'aire urbaine de Nancy, il est plus difficile de se prononcer sur sa validité sur l'ensemble de la Lorraine ainsi que spécifiquement sur l'aire urbaine de Metz. Certes, en Lorraine et sur l'aire urbaine de Metz, le taux de pauvreté des communes ou des quartiers est supérieur, toutes choses égales par ailleurs, quand ceux-ci sont localisés dans la couronne périurbaine relativement à une localisation au sein du pôle urbain. Mais, lorsque l'on raisonne sur la distance moyenne que doivent parcourir les actifs occupés, on constate que l'allongement de la distance est corrélé négativement au taux de pauvreté invalidant, ainsi, l'hypothèse de KAIN (1968).

4. La composition socio-économique du lieu de vie influence le taux de pauvreté local

La littérature économique, à travers l'hypothèse de l'effet de quartier, s'est intéressée à l'influence du lieu de résidence sur le niveau de vie des ménages. Des auteurs, tels que PASTOR (1996) et PRESTON (1999), soutiennent l'idée selon laquelle la composition socio-économique d'un quartier joue sur l'employabilité des agents et sur le montant de leurs ressources. Les économistes adhérant à l'effet de quartier insistent particulièrement sur les effets néfastes, pour la population en difficulté, de résider dans un quartier au sein duquel le brassage de la population est insuffisant. Ainsi, habiter, par exemple, dans un quartier où une grande majorité des résidents est au chômage réduit les opportunités dont disposent les agents économiques d'accéder à l'emploi. En effet, dans cette situation, le voisinage n'est pas en mesure de jouer son rôle de soutien dans le processus de recherche d'emploi. Les voisins étant eux-mêmes confrontés au chômage, ils n'apportent que peu d'informations sur les emplois vacants et se trouvent dans l'impossibilité de recommander leur entourage auprès de leur employeur. Suivant le modèle de l'effet de quartier, nous formulons l'hypothèse selon laquelle la mixité sociale au sein des quartiers ou communes joue négativement sur le taux de pauvreté de ces entités. Afin de tester cette hypothèse, nous avons intégré dans notre modèle des variables qui prennent en compte la composition sociale des communes ou des quartiers¹⁰².

La première variable que nous avons intégrée mesure la part des cadres dans la population active du quartier ou de la commune. Nous émettons l'hypothèse que plus la part des cadres est importante plus le taux de pauvreté local devrait diminuer. En effet, les cadres sont une source d'information précieuse sur les emplois vacants et ils sont en mesure de recommander leur entourage auprès de leur employeur. A l'inverse, la deuxième variable que nous avons utilisée, à savoir le taux de chômage, devrait influencer positivement le taux de pauvreté local. En effet, plus la part des chômeurs dans la population active est élevée plus le taux de pauvreté local devrait être lui aussi élevé. Enfin, de façon à être synthétique et d'étudier l'effet de la mixité sociale sur le taux de pauvreté, nous avons intégré un indicateur de mixité sociale¹⁰³. Notons que cet indice a une valeur nulle pour une commune au sein de laquelle la population active n'est composée que d'une seule catégorie socioprofessionnelle. En revanche, une commune où le poids de chaque catégorie socioprofessionnelle est identique a un indice égal à 2,08. Nous émettons l'hypothèse, conformément au modèle de l'effet de quartier, que plus l'indice de mixité sociale est élevé, plus le taux de pauvreté de la commune ou de l'Iris sera faible.

Sur l'ensemble des communes ou Iris de Lorraine, la mixité sociale, toutes choses égales par ailleurs, n'influence pas de façon significative le taux de pauvreté. Nous aboutissons à la même conclusion lorsque nous étudions les communes ou Iris de l'aire urbaine de Nancy et de Metz.

Si l'indice de mixité sociale n'influence pas significativement le taux de pauvreté local, nous remarquons, sur l'ensemble de la Lorraine comme sur les aires urbaines de Nancy ou de Metz, que le

¹⁰² Du fait de problèmes liés à une valeur des VIF élevée, nous n'avons pas intégré dans notre modèle certaines variables reflétant la composition socioprofessionnelle des quartiers ou des communes. En effet, une corrélation existe entre l'indice de mixité sociale utilisé et certains éléments structurels des catégories socioprofessionnelles.

¹⁰³ Confère note de bas de page n°19 page 121.

taux de chômage influence significativement, toutes choses égales par ailleurs, le taux de pauvreté des communes ou Iris. Par exemple, pour l'ensemble des communes ou des quartiers de Lorraine, lorsque le taux de chômage croît d'un point, le taux de pauvreté augmente de 0,13 point. On note également une influence de la composition socio-économique des communes ou des quartiers sur le taux de pauvreté. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, plus les cadres sont représentés dans la population active de la commune ou du quartier, plus le taux de chômage diminue. Ceci est vrai pour les communes ou Iris de Lorraine et pour celles appartenant à l'aire urbaine de Nancy mais pas pour celles de l'aire urbaine de Metz (la part de cadres n'influençant pas significativement le taux de pauvreté local).

Pour conclure, l'attractivité, les infrastructures, l'accessibilité aux zones d'emplois et la mixité sociale jouent différemment sur le taux de pauvreté des communes ou des quartiers selon le territoire étudié. De ce fait, les hypothèses ne sont pas validées dans toutes les zones. Nous pouvons tout de même souligner que l'équilibre du marché du logement, qui est la manifestation du degré d'attractivité des communes ou des quartiers, n'est pas neutre sur le taux de pauvreté local. L'accessibilité aux villes-centres des aires urbaines joue, elle aussi, sur le taux de pauvreté des communes ou Iris des aires urbaines de Nancy et de Metz. Il en est de même pour la composition socio-économique des communes ou des quartiers, même si le bienfait du brassage social de la population sur le taux de pauvreté ne se vérifie pas dans notre modèle. Les infrastructures que nous avons étudiées, crèche et structure d'aide à la recherche d'emploi, ne jouent pas un rôle significatif sur le taux de pauvreté, mais peut être que d'autres infrastructures auraient une importance. Donc, sur le territoire régional et sur les aires urbaines de Nancy et de Metz, nous observons que certaines hypothèses, présentées dans la première partie de notre mémoire, s'appliquent du moins pour partie et sur certaines zones. Tel est le cas du *spatial mismatch* sur l'aire urbaine de Nancy.

Toutefois, il faut noter que notre modèle fait abstraction de nombreux facteurs susceptibles d'influencer le taux de pauvreté local comme le taux d'imposition, le passé industriel, les aménités, ... De plus, notre modèle ne corrige pas les problèmes d'autocorrélation spatiale. Ainsi, certains quartiers peuvent être confrontés à un taux de pauvreté élevé car ils sont situés à proximité de quartiers cumulant les difficultés socio-économiques. Enfin, il faut encore souligner que le découpage en Iris des grandes villes de la région ne s'est pas fait au hasard, mais que le découpage en Iris tend à regrouper des quartiers limitrophes dotés de caractéristiques similaires. En effet, le découpage en Iris a été réalisé en collaboration avec les pouvoirs publics qui dans certains cas ont pu souhaiter regrouper dans un même Iris, par exemple, des quartiers confrontés à un taux de pauvreté élevé et ce à fin de cibler sur certaines zones les politiques à mettre en œuvre.

Afin d'étudier de façon plus précise l'influence du lieu de résidence sur le niveau de vie des ménages, il serait intéressant de réaliser des études sur des panels. En effet, grâce au panel, on serait, par exemple, en mesure d'observer si le fait de déménager joue sur le niveau de vie des ménages ou si le fait de perdre son emploi justifie un changement de lieu de résidence.

CONCLUSION

Depuis quelques années, les études empiriques réalisées en France sur le thème de la pauvreté prennent de plus en plus en considération l'aspect territorial de la pauvreté. En effet, elles s'intéressent à la façon dont la population pauvre se répartit dans une aire géographique de taille limitée, telle qu'une agglomération. Ces études ont permis de mettre en lumière le fait que les ménages ne se distribuent pas de façon aléatoire sur le territoire. En effet, les ménages ne résident pas dans les mêmes lieux selon leur niveau de vie. Ainsi, coexistent sur un territoire donné des communes ou quartiers où demeure une population aisée et des communes ou quartiers où se concentre la population pauvre. La région Lorraine n'échappe pas à ce modèle. Notre étude a en effet révélé que la population pauvre est sur-représentée au sein des pôles urbains de la région. De plus, au sein même des pôles urbains, la population vivant sous le seuil de pauvreté n'est pas répartie uniformément. Ainsi, cinq quartiers de la ville de Nancy concentrent 26% de la population nancéenne touchée par la pauvreté alors qu'ils regroupent seulement 8% des nancéens. Il est intéressant de remarquer que les quartiers où se concentre la pauvreté ne sont pas situés dans les mêmes zones géographiques selon le territoire étudié. Par exemple, en Ile-De-France les quartiers cumulant les difficultés socio-économiques sont localisés en périphérie, alors que dans l'aire urbaine de Nancy ce type de quartiers est essentiellement implanté dans le centre-ville. Souvent, cette différence dans la localisation des quartiers fortement touchés par la pauvreté peut s'expliquer à la lumière des caractéristiques propres à chaque territoire étudié, telle que leur histoire industrielle, la localisation de leurs logements sociaux, la nature et l'implantation de leurs réseaux de transports, etc.

Les études statistiques menées sur le territoire français permettent donc d'identifier les zones où se concentre la population pauvre, offrant ainsi aux pouvoirs publics la possibilité de cibler leurs politiques sociales et de développement sur les quartiers ou communes en difficulté. Toutefois, pour aider les pouvoirs publics à combattre la concentration de la pauvreté, il ne suffit pas de localiser les zones où se concentre la pauvreté. En effet, il est également nécessaire de comprendre comment ces zones se forment. Or, en France, peu d'études ont cherché à expliquer la concentration de la population pauvre au sein de certaines communes ou quartiers. En revanche, aux Etats-Unis, depuis le milieu des années cinquante, les économistes cherchent à identifier les causes de l'apparition des ghettos et de leur persistance au sein des centres-villes. A cette occasion, un débat oppose les économistes américains sur l'origine de la structuration du territoire selon le niveau de vie des ménages. En effet, certains économistes soutiennent l'idée selon laquelle le niveau de vie des ménages détermine leur lieu de résidence. Selon cette approche, la concentration de la population pauvre au sein de certains territoires s'explique par une discrimination résidentielle. Discrimination qui passe par le jeu du marché du logement, les ménages pauvres n'ayant pas la possibilité d'établir leur lieu de résidence dans les zones prisées par les ménages aisés. En revanche, d'autres économistes considèrent que la concentration de la population pauvre sur un territoire n'est pas le fruit d'une quelconque discrimination résidentielle. En effet, pour ces auteurs le lieu de résidence n'est pas neutre sur la détermination du niveau de vie des ménages. Ainsi, dans certains quartiers les ménages sont soumis à un plus fort risque d'être confrontés à la pauvreté comparativement aux ménages résidant dans d'autres quartiers.

Suivant la théorie à laquelle on adhère, les politiques à mettre en œuvre pour lutter contre la concentration de la population pauvre diffèrent. Ainsi, si l'on soutient que les poches de pauvreté sont la conséquence d'une discrimination résidentielle, les pouvoirs publics, pour les combattre, devront promouvoir la mixité sociale. Ainsi, il peut être justifié que les pouvoirs publics veuillent développer la mixité sociale dans les communes ou quartiers et ce, en répartissant, par exemple, les logements sociaux sur l'ensemble du territoire. D'ailleurs, on peut noter que la politique d'habitat développée dans les années soixante-dix consistant à créer de grands immeubles est souvent incriminée lorsque le débat porte sur les problèmes auxquels sont confrontés, actuellement, les habitants de certains quartiers à forte densité de population. Toutefois, pour développer une telle politique de mixité sociale dans les zones résidentielles favorisées, il est nécessaire que les pouvoirs publics réussissent à vaincre les pressions exercées par les ménages aisés qui refusent de voir s'implanter au sein de leur localité des logements sociaux.

En revanche, si l'on pense que l'existence de poches de pauvreté s'explique par les caractéristiques des quartiers, les pouvoirs publics doivent jouer sur ces caractéristiques afin de neutraliser les effets négatifs que celles-ci font supporter à leurs habitants. Par exemple, les pouvoirs publics, comme ils le font actuellement, peuvent créer des zones franches au sein des quartiers en difficultés afin de rapprocher les emplois des agents économiques y résidant.

Cependant, il est difficile de se prononcer sur la pertinence de l'hypothèse de discrimination résidentielle ou sur celle relative à l'effet de quartier. En effet, les études empiriques réalisées sur le territoire américain ont donné lieu à des résultats contrastés. Certaines études entérinent l'hypothèse de ségrégation résidentielle sur le marché du logement (OATES, 1969), alors que d'autres la réfutent (EPPLÉ et PLATT, 1998). Il en est de même pour l'hypothèse de l'effet de quartier : validée, notamment, par l'étude empirique de O'REAGAN et QUIGLEY (1996) et contredite, par exemple, par celle de PLOTNICK et HOFFMAN (1996). Quant aux études françaises, comme nous l'écrivions *supra*, elles sont encore relativement rares à traiter ce type de problématiques. Notre étude exploratoire sur l'explication du taux de pauvreté dans les communes ou Iris de Lorraine, d'une part, et dans les communes ou Iris des aires urbaines de Nancy et de Metz, d'autre part, ne nous a pas permis de valider une hypothèse au détriment de l'autre. Il semble plutôt que ces deux hypothèses se complètent et qu'elles soient plus, ou moins, pertinentes selon le territoire étudié. De ce fait, s'il apparaît nécessaire de mener des politiques de lutte contre la concentration de la pauvreté à un niveau communal, en revanche il faut garder en mémoire le fait que ces politiques sont susceptibles de jouer différemment sur la localisation résidentielle des ménages selon le territoire sur lequel elles s'appliquent. Il pourrait donc être très instructif d'étudier l'influence de certains dispositifs, tels que ceux prévus dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, selon différents territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- ALONSO William, 1964, "Location and Land Use", Cambridge: Ed. Harvard University Press.
- BARRAT Claude-François, 1998, La pauvreté, Que sais-je ?, PUF, 127 p.
- BAUMONT Catherine et LE GALLO Julie, 2000, "Les nouvelles centralités urbaines", dans "Economie géographique, les théories à l'épreuve des faits", BAUMONT C., COMBES P.-Ph., DERYCKE P.-H. et HAYET H., Ed. Economica, Paris, 2000, pp. 211-239.
- BORJAS George, 1999, "Welfare Magnets", Journal of Labor Economics, volume 17, n°4, pp. 607-637.
- BRADFORD David F. et KELEJIAN Harry H., 1973, "An econometric model of the flight to the suburbs", Journal of Political Economy, volume 81: 3, pp. 566-589.
- **BROOKS-GUNN Jeanne, DUNCAN Greg J., KLEBANOV Pamela Kato, SEALAND Naomi, 1993, "Do Neighborhoods Influence Child and Adolescent Development?", American Journal of Sociology, volume 99, n°2, pp. 353-395.**
- BRUECKNER Jan K., THISSE Jacques-François, ZENOU Yves, 1999, "Why is central Paris so rich and downtown Detroit poor? An amenity-based theory", European Economic Review, n° 43, pp. 91-107.
- CAMAGNI Roberto, 1996, "Principes et modèles de l'économie urbaine", Ed. Economica, 382 p.
- **CASE Anne C. et KATZ Lawrence F., 1991, "The Company You Keep: The Effects of Family and Neighborhood on Disadvantaged Youths", NBER Working Paper, n°3705, 26p.**
 - CHAMBAZ Christine, 1997, "La pauvreté en Europe et en France", INSEE première, n°533.
 - CHAMBAZ Christine et LEGRIS Bernard, 1997, "La géographie du niveau de vie : évolutions récentes", INSEE première, n°548, division revenu et patrimoine des ménages, 4 p.
 - COHEN-SOLAL Marc et LOISY Christian, 2001, "Pauvreté et transferts sociaux en Europe", Document de travail Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DRES), n°18, 69 p.
- **CORCORAN Mary, DATCHER Linda et DUNCAN Greg, 1980, "Information and Influence Networks in Labor Markets" dans DUNCAN Greg et MORGAN James, eds., Five Thousand American Families : Patterns of Economic Progress, volume 7, Ann Arbor, MI : Institute for Social Research, pp. 1-37.**
- **CRANE Jonathan, 1991, "The Epidemic Theory of Ghettos and Neighborhood Effects on Dropping Out and Teenage Childbearing", American Journal of Sociology.**
- DANZIGER Sheldon et GOTTSCHALK Peter, 1987, "Earnings inequality, the spatial concentration of poverty, and the underclass", American Economic Review, volume 77, pp. 211-215.
- DAVIES S. et HUFF D., 1972, "Impact of Ghettoization On Black Employment", Economic Geography, volume 48, pp. 421-427.
- DE BARTOLOME Charles AM. et ROSS Stephen L., 2002, "Equilibria with local governments and commuting: income sorting versus income mixing", Department of Economics Working Paper Series, Working Paper 2002-01, 50 p., (www.econ.uconn.edu/working)

- DELL'ERA D., FLORENT M., LEFEBVRE O. et ROUSSELL D., 1996, "Le défi de l'emploi à Metz et à Nancy", Economie et Statistique, n°294-295, pp. 67-74.
- DeRANGO Kelly, 2000, "A Note on Commutes and the Spatial Mismatch Hypothesis", W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 11 p.
- DESALVO Joseph S. et HUQ Mobinul, 1996, "Income, residential location and mode choice", Journal of Urban Economics, volume 40, pp. 84-99.
- **DE SOUZA BRIGGS, 1998, "Brown Kids in white suburbs: housing mobility and the many faces of social capital", Housing Policy Debate, volume 9, issue 1, pp. 177-221.**
- **DOERINGER Peter et PIORE Michael, 1971, Internal Labor Markets and Manpower Analysis, Lexington, MA: D.C. Heath.**
- **ELLEN I. et TURNER M., 1997, "Does neighborhood matter? Assessing recent evidence", Housing Policy Debate, volume 8, pp. 833-866.**
- EPPLE Denis et PLATT Glenn J., 1998, "Equilibrium and local redistribution in an urban economy when households differ in both preferences and incomes", Journal of Urban Economics, volume 43, pp. 23-51.
- GABRIEL S. et ROSENTHAL S., 1996, "Commutes, Neighborhood Effects and Earnings: An Analysis of Racial Discrimination and Compensating Differentials", Journal of Urban Economics, volume 40, pp. 61-83.
- GLAESER Edward L., KAHN Matthew E. et RAPPAPORT Jordan, avril 2000, "Why do the poor live in cities?", Harvard Institute of Economic Research, discussion paper n°1891, 35 p.
- **GOBILLON Laurent et SELOD Harris, 2002, "Comment expliquer le chômage des banlieues ? Les problèmes d'accès à l'emploi et de ségrégation résidentielle en Ile-de-France", document de travail CREST, 42 p.**
- GOBILLON Laurent, SELOD Harris et ZENOU Yves, 2003, "Spatial Mismatch : From The Hypothesis To The Theories", Discussion Paper Series, n°3740, 40 p.
- GOFFETTE-NAGOT Florence, THOMAS Isabelle, ZENOU YVES, 2000, "Structure urbaine et revenu des ménages", dans "Economie géographique, les théories à l'épreuve des faits", BAUMONT C., COMBES P.-Ph., DERYCKE P.-H. et HAYET H., Ed ; Economica, Paris, pp. 277-302.
- HERPIN Nicolas et VERGER Daniel, 1997, "La pauvreté une et multiple", dans Mesurer la pauvreté aujourd'hui, Economie et Statistique, n°308-309-310, pp 3-22.
- HOCHMAN Oded et OFEK Haim, 1977, "The value of time in consumption and residential location in a urban setting", American Economic Review, volume 67, pp. 996-1003.
- **HOLZER Harry J., 1987, "Informal Job Search and Black Youth Unemployment", The American Economic Review, volume 77, pp. 446-452.**
- HUGHES Mark A., MADDEN Janice F., 1991, "Residential Segregation and the Economic Status of Black Workers: New Evidence for an Old Debate", Journal of Urban Economics, volume 29, pp. 28-49.
- IHLANFELDT K. et SJOQUIST D., 1998, "The Spatial Mismatch Hypothesis: A Review of Recent Studies and Their Implications for Welfare Reform", Housing Policy Debate, volume 9, pp. 849-892.

- IMMERGLUCK D., 1998, "Job Proximity and The Urban Employment Problem: Do Suitable Nearby Jobs Improve Neighbourhood Employment Rates?", Urban Studies, volume 35, pp. 7-23.
- KAIN John F., 1968, "Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization", The Quarterly Journal of Economics, volume 82, pp. 175-197.
- **LADD H.F., 1998, "Evidence on discrimination in mortgage lending", Journal of Economic Perspectives, volume 12, pp. 41-62.**
- MANSUY Michèle et PALLEZ Dominique, 2002, "Dimensions territoriales de la pauvreté : synthèse des travaux de l'Insee", Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale année 2001-2002, La Documentation française, Paris 2002, pp 291-320.
- **MARPSAT Maryse, 1999, "La modélisation des « effets de quartier » aux Etats-Unis : Une revue des travaux récents", Population, volume 54 (2), pp. 303-330.**
- MARTIN-HOUSSART Géraldine et TABARD Nicole, 2002, "Inégalités et disparités entre les quartiers en 1999", Données sociales, la société française 2002-2003, statistique publique, Insee, pp. 489-500.
- MIESZKOWSKI Peter et SMITH Barton, 1991, "Analysing urban decentralization: the case of Houston", Regional Science and Urban Economics, volume 21, pp. 183-199.
- MILLS Edwin S. et LUBUELE Luan S., 1997, "Inner Cities", Journal of Economic Literature, volume 35, pp. 727-756.
- **MONTGOMERY James D., 1991, "Social Networks and Labor-Market Outcomes: Toward an Economic Analysis", The American Economic Review, pp. 1408-1418.**
- MUTH Richard, 1968, "Cities and Housing", Chicago: Ed. University of Chicago Press.
- OATES Wallace E., 1969, "The effects of property taxes and local public spending on property values: an empirical study of tax capitalization and the Tiebout hypothesis", Journal of Political Economy, volume 77, pp. 959-970.
- **O'REAGAN Katherine M. et QUIGLEY John M., 1996, "Spatial Effects Upon Employment of Outcomes: The Case of New Jersey Teenagers", New England Economic Review, mai-juin 1996.**
- PACK Howard et ROTHENBERG PACK Janet, 1976, "Metropolitan fragmentation and suburban homogeneity", Urban Studies, volume 14, pp. 191-201.
- **PASTOR M. et ADAMS A., 1996, "Keeping down with the Joneses: Neighbors, networks, and wages", Review of Regional Studies, volume 26, pp. 115-145.**
- PEGUY Pierre-Yves, GOFFETTE-NAGOT Florence et SCHMITT Bertrand, 2000, "L'étalement urbain", dans "Economie géographique, les théories à l'épreuve des faits", BAUMONT C., COMBES P.-Ph., DERYCKE P.-H. et HAYET H., Ed. Economica, Paris, pp. 240-276.
- PERSKY Joseph, 1990, "Suburban income inequality", Regional Science and Urban Economics, volume 20, pp. 125-137.
- **PLOTNICK Robert D. et HOFFMAN Saul D., 1996, "The Effect of Neighborhood Characteristics on Young Adult Outcomes: Alternative Estimates", Institute for Research on Poverty, Discussion Paper n°1106-96, 22 p.**
- PRESTON Valerie et McLAFFERTY Sara, 1999, "Spatial Mismatch Research in the 1990s: progress and potential", Papers Regional Science, volume 78, pp. 387-402.

- RAVALLION Martin et WODON Quentin, 1999, "Poor Areas, or only poor people?", Journal of Regional Science, volume 39, n°4, pp. 689-711.
- **REINGOLD D., 1999, "Social networks and the employment problem of the urban poor", Urban Studies, volume 36, pp. 1907-1932.**
 - ROBERT-BOBEE Isabelle, 2002, "Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents les étudiants sont les plus aidés par leur famille", Insee Première, 4 p.
 - ROGERS C., 1997, "Job Search and Employment Duration: Implications For The Spatial Mismatch Hypothesis", Journal of Urban Economics, volume 42, pp. 109-132.
 - **ROSS S., 1998, "Racial Differences in Residential and Job Mobility: Evidence Concerning the Spatial Mismatch Hypothesis", Journal of Urban Economics, volume 43, pp. 112-135.**
 - SHAPIRO C. et STIGLITZ J., 1984, "Equilibrium unemployment as a worker discipline device", American Economic Review, volume 74, pp. 433-444.
 - SMITH Tony E. et ZENOU Yves (2003), "Spatial Mismatch, Search Effort and Urban Spatial Structure", Unpublished manuscript, University of Southampton, 37 p.
 - **STAIGER Doug, 1990, The Effect of Connections on the Wages and Mobility of Youth Workers, mimeo, Massachussets Institute of Technology.**
 - STOLL Michael A., HOLZER Harry J. et IHLANFELDT Keith R., 1999, "Within Cities and Suburbs: Racial Residential Concentration and the Spatial Distribution of Employment Opportunities across Submetropolitan Areas", Institute for Research on Poverty, Discussion Paper n°1189-99, 44 p.
 - TABARD Nicole, 1993, "Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire", Economie et Statistique, n°270, pp. 5-22.
 - TAYLOR D.B. et ONG P., 1995, "Spatial Mismatch or Automobile Mismatch? An Examination of Race, Residence and Commuting in U.S. Metropolitan Areas", Urban Studies, volume 32, pp. 1453-1473.
 - TIEBOUT Charles M, 1956, "A pure theory of local expenditures", Journal of Political Economy, volume 64, pp. 416-424.
 - WASMER E. et ZENOU Yves, 2002, "Does City-Structure Affect Job Search And Welfare?" Journal of Urban Economics, volume 51, pp. 515-541.
 - WHEATON William C., 1977, "Income and urban residence : an analysis of consumer demand for location", American Economic Review, volume 67, n°4, pp. 620-631.
 - WILSON William J., 1985, "Cycles of Deprivation and the Underclass Debate", Social Service Review, volume 59, pp. 541-559.
 - **WILSON William J., 1987, The Truly Disadvantaged, Chicago: The University of Chicago Press.**
 - ZAX J. et KAIN John F., 1996, "Moving To The Suburbs : Do Relocating Companies Leave Their Black Employees Behind ?", Journal of Labor Economics, volume 14, pp. 472-504.
 - ZENOU Yves, 2002, "How Do Firms Redline Workers?", IZA Discussion Paper n°607, 24 p.

Documents Insee :

- Précarité et solidarité, 1998, Insee Limousin.
- Une approche de la pauvreté dans les Alpes-De-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, 2000, Sud Insee, dossier n°9, 50 p.
- Géographie de la précarité en Basse-Normandie, 2000, Insee Basse-Normandie, 54 p.
- Une approche de la pauvreté dans le Vaucluse, Sud Insee, n°11, juin 2000, 48 p.
- Atlas social des quartiers, édition 2001, INSEE Alsace, 98 p.
- La pauvreté monétaire : un phénomène urbain, mars 2003, Insee Franche-Comté n°61, 6 p.
- Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale année 2001-2002, La Documentation française, Paris 2002, 586 p.

Numéros récents :

- N° 45 « La prise en compte de la vie familiale du salarié dans les normes légales et conventionnelles du travail », Alexia Gardin avec la collaboration de Yann Leroy, CERIT - Université Nancy 2, Juin 2003.
- N° 46 « La référence au lien familial pour l'accès aux droits sociaux », Maryse Badel, Anne-Marie Gilles, Jean-Pierre Laborde, Valérie Lacoste, Monique Subrenat, COMPTRASEC - CNRS, Université Bordeaux 4, Juillet 2003.
- N° 47 « Les liens dans les fratries recomposées - regard sociologique sur les relations entre enfants au sein de familles recomposées », Aude Poittevin sous la responsabilité scientifique de François de Singly, CERLIS (Paris V - CNRS).
- N° 48 « Les conditions sociales de la rigueur juridique - la politique de contrôle et de lutte contre la Fraude aux prestations sociales à la CNAF et dans les CAF », Vincent Dubois avec François Buton, Luc Chambolle, Delphine Dulong, Septembre 2003.
- N° 49 « Individualisation et familialisation des droits en matière de protection sociale et droits Fondamentaux en Europe », M. Thérèse Lanquetin, Anissa Allouache, Nicole Kerschen, M. Thérèse Letablier, IRERP - CNRS, Université Paris X Nanterre, Centre d'Etudes de l'Emploi, Octobre 2003.
- N° 50 Cinquante « La pensée de... » - Rubrique de la revue Informations sociales, Julien Damon, CNAF, Novembre 2003.
- N° 51 « Famille, temps et mobilité : Etat de l'art et tour d'horizon des innovations », Vincent Kaufmann, Michael Flamm, Recherche réalisée à l'intention de la CNAF et de l'Institut pour la Ville en Mouvement, Décembre 2003.
- N° 52 « Les évolutions démographiques en France » - Compilation de données : France, Europe, Monde, Christiane Crépin, CNAF, Janvier 2004.
- N° 53 « Les maternités précoces dans les pays développés » - Problèmes, dispositifs, enjeux politiques, Anne Daguerre, Corinne Nativel, CERVL – Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Février 2004.
- N° 54 « Les familles monoparentales en Europe », 1^{ère} partie : Olivier David, Laurence Eydoux, Raymonde Séchet – 2^{ème} partie : Claude Martin avec la collaboration de Jane Millar – Université Rennes 2 – LAPSS – ENSP Rennes, Mars 2004.
- N° 55 « Analyse économique de la dimension géographique de la pauvreté », Application à la région Lorraine, Laetitia Hauret, Université Nancy II, Avril 2004.

Pour toute correspondance :
Julien Damon - 01.45.65.54.96
Ysabelle Michelet - 01.45.65.52.62

Les dossiers d'études sont consultables sur :
www.caf.fr, rubrique « coup d'œil sur »

CNAF – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14

Ces dossiers ne reflètent pas la position de la CNAF et n'engagent que leurs auteurs.